

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi FR 7200759



Avril 2013

Annexes du document de synthèse

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi FR 7200759

Ce Document d'Objectifs a été élaboré en Maîtrise d'ouvrage Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Mondarrain-Artzamendi avec le soutien technique et/ou financier de :



Sources photographiques de couverture : Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

ANNEXES ADMINISTRATIVES

PRÉFECTURE
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

DIRECTION
DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES
FINANCES LOCALES
ET DE L'INTERCOMMUNALITÉ

D.C.L.E.2

ARRETE
PORTANT CREATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME NATURA 2000 SUR LE SITE
DU MASSIF DU MONDARRAIN ET DE L'ARTZAMENDI

LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES
Chevalier de la Légion d'Honneur

N° 2010-130-13

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5212-1 à L.5212-34 relatifs aux syndicats de communes,

VU les délibérations des communes :

- d'Espelette en date du 5 mai 2009 ;
- Louhossoa en date du 28 mai 2009 ;
- Bidarray en date du 2 juin 2009 ;
- Itxassou en date du 25 juin 2009 ;
- Ainhoa en date du 1^{er} octobre 2009 ;
- Souraïde en date du 18 mars 2010

décidant la création et l'adhésion au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le site du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi,

VU l'avis favorable de la Directrice Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques en date du 20 avril 2010,

VU l'avis favorable de M. le Sous-Préfet de Bayonne en date du 20 octobre 2009,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques,

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est créé entre les communes d'Ainhoa, Bidarray, Espelette, Itxassou, Louhossoa et Souraïde un syndicat intercommunal à vocation unique dénommé « SIVU pour la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le site du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi ».

Article 2 : Le syndicat intercommunal à vocation unique a pour objet :

la mise en œuvre de toutes études, animations et actions nécessaires à l'élaboration du Document d'Objectif du site Natura 2000 du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi ;

Il pourra, directement ou en partenariat, engager des actions d'animation, de connaissance et de gestion visant à l'atteinte des objectifs définis dans le Document d'Objectif du site Natura 2000 du Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi.

Article 3 : Le siège du syndicat est fixé à la mairie d'Itxassou.

Article 4 : Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Chaque commune est représentée par :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.

Article 5 : La contribution annuelle des communes aux dépenses du syndicat est calculée pour chaque commune au prorata de la superficie de territoire communal incluse dans le périmètre du site Natura 2000 du Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi.

Article 6 : Les fonctions de receveur du syndicat sont exercées par le trésorier de Cambo-les-Bains.

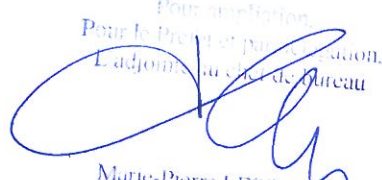
Article 7 : Le syndicat est constitué pour la durée d'intervention du programme Natura 2000.

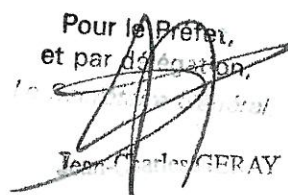
Article 8 : Un exemplaire des statuts du SIVU pour la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le site du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi sera annexé au présent arrêté.

Article 9 : MM. Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le Sous-Préfet de Bayonne, le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques, Madame et MM. les Maires des communes membres concernées, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont un extrait sera publié au Recueil des Actes Administratifs et des Informations de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques. »

Fait à Pau, le 10 mai 2010

Le Préfet,

Pour certification,
Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au chef de bureau

Marie-Pierre LESCOUTE

Pour le Préfet,
et par délégation,

Jean-Charles GERAY

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, 2 rue Maréchal Joffre – 64021 PAU CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, place Beauvau – 75800 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, Cours Liautey, Villa Noulibos – 64010 PAU CEDEX

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration pendant deux mois.

Compte-rendu des Groupes de travail
--

Réunions diverses : 16 mars 2011

Définition des périmètres de travail et partage des acquis

mercredi 16 mars 2011 - Mairie d'Itxassou

Etaient présents :

- S.I.V.U Mondarrain Artzamendi : Jean-Paul IRIQUIN (Président), Laurent LAGARDE (délégué commune d'Ainhoa), Pascale AMESTOY (secrétariat S.I.V.U)
- C.R.E.N Aquitaine : Tangi LE MOAL (opérateur technique)
- E.H.L.G : Elena AGUERRE (opérateur technique)
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive : Jacky ETCHANDY (Président), Jean-Michel GOÑI (Vice-Président), Jérémie COINON (Chargé de mission)

Jean-Paul IRIQUIN souhaite la bienvenue aux membres présents et indique qu'il est dans l'intérêt des 2 structures porteuses du DOCOB d'opter pour une démarche de travail coopératif.

1) Intervention de Jérémie COINON

Jérémie COINON, invité à prendre la parole, décrit, à l'aide d'une présentation informatisée, la méthodologie de travail utilisée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive dans le cadre de l'inventaire de l'existant.

Le diagnostic écologique a été confié au cabinet BIOTOPE tandis que le diagnostic socio-économique a été assuré par le Syndicat lui-même.

Pour la partie écologique, Jérémie COINON détaille les différentes étapes qui ont conduit à définir le périmètre d'étude, dresser l'inventaire des habitats naturels et cartographier les données.

A propos de la cartographie, il précise que certaines zones ont été systématiquement couvertes par des investigations sur le terrain tandis que d'autres ont fait l'objet d'une extrapolation de résultats obtenus suite à un échantillonnage de tronçons.

Les données issues des zones réellement prospectées pourront être intégrées dans le DOCOB "Mondarrain Artzamendi". De plus, le S.I.V.U bénéficiera également de l'appui technique du Conservatoire Botanique des Pyrénées et Midi-Pyrénées, structure mandatée par la D.R.E.A.L.

Jérémie COINON précise que des inventaires et relevés complémentaires restent encore à réaliser sur le terrain pour parfaire et valider les diagnostics avant de passer à la phase de hiérarchisation des enjeux et de définition des objectifs de gestion du territoire.

Il indique ensuite la manière avec laquelle il a établi le diagnostic socio-économique : compilation des données existantes, rencontres avec les acteurs locaux et organisation de réunions communales puis il présente, sous forme de cartographie, les résultats ainsi obtenus.

2) Perception du concept Natura 2000

L'ensemble des membres présents s'accordent à penser qu'il y a deçà quelques années, le terme "Natura 2000" faisait peur et laissait augurer dans la tête des gens bon nombre d'interdictions. Ils percevaient ce nouvel outil de gestion d'un mauvais œil et assimilaient le programme à une réglementation supplémentaire.

De nos jours, la population est quotidiennement sensibilisée au respect de l'environnement et au développement durable. Les campagnes de communication œuvrent en faveur d'attitudes éco-citoyennes et pour la pratique de gestes éco-responsables.

L'idée que l'on se faisait de Natura 2000 a ainsi évolué et les acteurs locaux ont saisi qu'il y avait tout de même du bon à prendre dans cette démarche.

De plus, localement, les nombreux territoires désignés Site d'Intérêt Communautaire ont du coup incité les collectivités à entrer dans le vif du sujet Natura 2000.

Il est important que les usagers n'identifient pas Natura 2000 avec contrainte réglementaire et saisissent que ce programme définit des objectifs de gestion d'un territoire et préconise des mesures et actions pour les atteindre en faisant appel à des outils de financement.

C'est la raison pour laquelle le travail en concertation est primordial afin que les acteurs soient impliqués dans la démarche et participent activement et en toute confiance à la politique de conservation de la biodiversité.

3) Actions à mener

Les zones prospectées réellement dans le DOCOB de "La Nive" seront intégrées par le S.I.V.U "Mondarrain Artzamendi" qui, à son tour, informera le Syndicat de la Nive des zones qu'il envisagera d'étudier.

Il est convenu que le S.I.V.U "Mondarrain Artzamendi" soit associé à l'élaboration des mesures de gestion du DOCOB de "La Nive" ; les stratégies d'animation pourront également être menées conjointement.

Réunion publique du 23 mai 2011



PRESENTATION DU PROJET NATURA 2000 ARTZAMENDI - MONDARRAIN

*Compte rendu des réunions publiques
du lundi 23 et du mardi 24 mai 2011
Salle Sanoki à Itxassou
Salle du Patronage à Espelette*

PRESENTS

SIVU : Jean Paul IRIQUIN (Président du SIVU Natura 2000 Artzamendi Mondarrain, Elu d'Itxassou), Benat BERROUET (Vice-Président du SIVU Natura 2000 Artzamendi Mondarrain, Maire de Bidarraï), Pascale AMESTOY (secrétariat SIVU)

OPERATEURS : Priscille L'HERNAULT (CEN Aquitaine), Tangi LE MOAL (CEN Aquitaine), Elena AGUERRE (EHLG)

PUBLIC : 25 participants à Itxassou et 22 participants à Espelette

ORDRE DU JOUR

- Présentation du dispositif Natura 2000
- Description du site Natura 2000 Artzamendi-Mondarrain et présentation de la méthode de travail
- Questions/Réponses, dialogue et inscriptions aux groupes de travail.

1- Présentation du dispositif Natura 2000

Jean Paul IRIQUIN débute les séances en retraçant un bref historique du projet Natura 2000 sur le site Artzamendi-Mondarrain. Il présente le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), qui rassemble les 6 communes concernées par le site (Itxassou, Bidarraï, Espelette, Ainhoa, Louhousoa et Souraide) qui sera chargé de porter le projet Natura 2000 du site Artzamendi Mondarrain.

Il souligne dès le départ le fait que les élus locaux ont fait le choix de prendre en charge le projet sans attendre que les décisions soient prises par « en-haut » et que les choses se fassent sans concertation locale. La France, contrairement à d'autres pays européens, a choisi la voie de la concertation pour l'application du dispositif Natura 2000. La loi prévoit que les projets Natura 2000 doivent être pilotés par des collectivités locales.

Dès la désignation du site Artzamendi Mondarrain les élus locaux ont souhaité être acteurs du projet, c'est ainsi que les 6 communes se sont rassemblées pour créer un SIVU chargé de piloter le projet Natura 2000 du site. Le principal objectif du SIVU est les décisions concernant la gestion durable des montagnes, soient prises localement avec le consentement et la participation active du maximum d'acteurs locaux.

Pascale AMESTOY (secrétariat SIVU), continue par une présentation générale du réseau Natura 2000 : les origines, les objectifs, les principales étapes, les actions concrètes mobilisables et les aspects réglementaires (cf. diaporama de présentation).

2- Description du site et présentation de la méthode travail

Le site Natura 2000 du massif du Mondarrain Artzamendi a été retenu comme site d'intérêt communautaire en décembre 2004 pour la qualité et la particularité de son patrimoine naturel et la présence d'espèces rares à l'échelle européenne (des habitats de landes, forêts et zones humides remarquables, des espèces animales et végétales en danger de disparition en Europe...).

La première étape consiste à réaliser un diagnostic complet du territoire : les caractéristiques écologiques, les activités socio-économiques, les liens entre ces activités et la gestion du patrimoine naturel. A partir de ce constat, l'idée est ensuite de réfléchir à des objectifs et à des mesures de concrètes pouvant améliorer la gestion globale de la montagne. Ces réflexions se font en groupe de travail thématiques auxquels peuvent participer toutes les personnes intéressées. Elles sont ensuite validées en comité de pilotage (COPIL).

L'objectif des deux premières années du projet est d'élaborer un document global : le Document d'Objectif (DOCOB), réel plan de gestion du site. Il présente les diagnostics écologiques et socio-économiques, les enjeux et objectifs de gestion du site et les actions à mettre en place pour atteindre ces objectifs.

Pour l'accompagner dans ce travail, le SIVU a choisi de s'entourer de deux opérateurs techniques :

- le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) qui sera en charge de tous les diagnostics écologiques ;
- Euskal Herriko Laborantza Ganbara qui réalisera les diagnostics socio-économiques du territoire en accordant une importance particulière à l'analyse des activités agropastorales, majeures sur le site.

Les opérateurs seront également chargés d'animer les groupes de travail et d'écrire le document final.

Dans une deuxième phase, le SIVU sera ensuite chargé d'animer les actions préconisées dans le DOCOB. Les missions précises de chaque structure ainsi que le planning prévisionnel sont présentés dans le diaporama annexé à ce document.

3- Questions réponses et débat avec l'assemblée

L'Europe a identifié des espèces et des habitats sensibles sur le site, c'est bien de savoir qu'ils existent mais au fond, à quoi ça sert ?

Les milieux naturels se maintiennent et résistent face aux perturbations grâce à un équilibre global qui est permis par l'ensemble de ses constituants. Lorsque des espèces ou des habitats disparaissent, (outre la perte directe de biodiversité, qui est dommageable en soit), le fonctionnement écologique global peut être perturbé. Cela peut par exemple impacter négativement sur des fonctions que peuvent avoir certains milieux (ex : fonction épuratoire et de stockage d'eau des tourbières, fonction de régulateurs des populations de moustiques des chauves-souris, etc.).

Comme l'explique Jean Paul IRIQUIN, les pratiques locales traditionnelles ont façonné et entretenu des territoires naturels riches et variés. Il est de notre responsabilité de préserver ou du moins, de ne pas détruire cette richesse, ne serait-ce que par respect vis-à-vis des générations futures. Dans un contexte actuel où la montagne est en pleine mutation (des pratiques traditionnelles en diminution, l'arrivée de nouvelles activités...), Natura 2000 peut aider à valoriser les pratiques bénéfiques au maintien de la biodiversité.

Natura 2000 est décrit comme un outil faisant le lien entre tous les usagers des milieux naturels. Qu'entend-t-on par le terme « usagers » ?

Il s'agit de toutes les personnes qui ont un lien, direct ou indirect, avec les milieux naturels. Sur le site de Artzamendi-Mondarrain, cela concerne tous les utilisateurs de la montagne :

- les acteurs dont les activités ont un impact direct sur la gestion du territoire : les agriculteurs, les gestionnaires forestiers (publiques et privés), les chasseurs...
- mais également tous les acteurs qui fréquentent le territoire : les randonneurs, les naturalistes, les pratiquants de sport de montagne....

L'objectif, lors des diagnostics socio-économiques, est de prendre en compte l'ensemble des pratiques et de comprendre leurs liens avec le maintien du patrimoine naturel.

A l'issue de la validation au niveau local, le DOCOB doit être approuvé par le Préfet. Cela veut-il dire que la validation finale revient quand même à l'état et qu'au final c'est toujours l'Etat qui décide ?

L'Etat est associé au projet dès le départ. Les structures publiques (telles que la DREAL et la DDTM) font partie du comité de pilotage et sont chargées d'accompagner le SIVU tout au long du projet. Une fois validé par le COPIL, le Préfet est chargé de s'assurer que le contenu du DOCOB est conforme au Code de l'Environnement et que les mesures de gestion sont réglementairement issues de la liste des actions Natura 2000 qui peuvent être financées par la suite. Le Préfet ne participe pas aux délibérations et ne conteste pas décisions du COPIL concernant les inventaires ou les orientations de gestion.

Comment les acteurs locaux peuvent-ils s'impliquer localement pour être sûrs que l'avis de tous soit pris en compte ?

Toutes les discussions concernant sur les enjeux, les objectifs et les actions à mettre en place auront lieu lors des groupes de travail. Ces réunions seront ouvertes à toutes les personnes intéressées par le projet, elles permettront à chacun de s'exprimer et d'échanger sur une gestion multi-usage de la montagne. Jean Paul IRIQUIN souligne l'importance de s'inscrire et de participer à ces réunions.

De plus, lors des diagnostics socio-économiques, tous les acteurs impliqués dans la gestion de la montagne seront consultés (agriculteurs, chasseurs, gestionnaires forestiers, représentant des activités de sport-loisir-tourisme...). Tout au long du projet, les animateurs du CEN, de EHLG ainsi que Pascale AMESTOY, chargés du dossier Natura 2000, pourront répondre à toutes les questions (voir leurs coordonnées sur le site internet de la Mairie d'Ixassou (www.itxassou.fr) Menu Environnement, rubrique Natura 2000).

Une information régulière sera diffusée sur le site Internet de la commune d'Ixassou, mais aussi dans les bulletins communaux, et directement aux membres des groupes de travail qui se seront inscrits.

Concernant la suite de la démarche : que se passe-t-il si, à la fin des diagnostics, personne n'est intéressé par les mesures proposées ?

Quelles sont les obligations de résultats exigées au SIVU par les pouvoirs publics (Europe, Etat) ?

Le SIVU rappelle que l'ensemble des mesures proposées sont issues de discussions en groupes de travail puis validées en Comité de pilotage. Elles répondent aux attentes et aux besoins des acteurs locaux, d'où l'importance qu'un maximum de gens se mobilise en groupes de travail. Jean Paul IRIQUIN répète que l'idée n'est pas de faire une étude pour faire une étude et de la ranger dans un tiroir. Il faut voir en Natura 2000 un outil qui puisse répondre aux enjeux actuels de la montagne (problème de déprise agricole, l'arrivée de nouvelles activités qui peuvent parfois être perturbatrice pour les milieux....) et qui puisse proposer des actions concrètes pour une meilleure gestion globale de la montagne.

L'Europe, dans le cadre de l'obligation de résultats, s'assurera du maintien et de la pérennité de la biodiversité à l'échelon français sans porter une attention particulière au site en question.

Le dispositif Natura 2000 rend obligatoire la réalisation d'une évaluation des incidences pour tout projet qui peut avoir un impact sur les milieux et espèces d'intérêt communautaire. Qu'en est-il pour les courses de montagne organisées sur le site ? Qui doit faire cette évaluation ? Quelle conséquence sur l'organisation des courses ?

Le dispositif Natura 2000 prévoit 3 types de mesures : des contrats Natura 2000, une charte Natura 2000 et une obligation d'évaluation des incidences pour tous programmes pouvant avoir une incidence sur les milieux et espèces d'intérêt communautaire.

3 types de programmes sont soumis à cette évaluation :

- une liste nationale de 29 types d'activités relevant d'un régime administratif existant (liste nationale visée à l'article L.414-4-III-1°)

- une 1ère liste départementale concernant des activités y compris culturelles ou sportives déjà soumises à un régime d'approbation, d'autorisation ou de déclaration (art. L.414- 4-III-2°)

Il y a donc déjà, hormis Natura 2000, de nombreuses opérations soumises à évaluation des incidences.

- une 2nde liste départementale instaurant un « régime d'autorisation propre à Natura 2000 » pour des actions soumises à aucun régime existant jusqu'à aujourd'hui. Cette liste est en cours d'écriture.

Cette obligation ne signifie pas que tous les projets inclus dans une de ces 3 listes sont interdits. Si les résultats de cette étude ne montrent pas d'impact négatif sur le site, rien ne s'oppose à l'autorisation de réalisation des par les autorités nationales.

Cette étude environnementale est à la charge du porteur de projet et elle est obligatoire sur tous les sites Natura 2000 désignés, que le DOCOB soit écrit ou pas. Elle comprend une description des milieux touchés par le projet. L'étude est donc facilitée lorsque le DOCOB est validé puisque tous les diagnostics écologiques ont déjà été réalisés. A l'inverse, si le site ne possède pas de DOCOB, toutes les études écologiques sont à la charge du porteur de projet.

Il est clair que la déprise agricole en montagne a un impact direct sur le maintien des milieux naturels de nos montagnes. Concrètement est-ce qu'il y aura des aides de la PAC pour soutenir certaines pratiques ?

Le dispositif Natura 2000 n'a aucun pouvoir réglementaire mais propose des aides contractuelles pour soutenir des pratiques bénéfiques pour le maintien des milieux et espèces sensibles. L'acteur local (agriculteur, forestier, propriétaire, association locale...) passe un contrat avec l'Etat dans lequel il s'engage à mettre en œuvre une pratique spécifique en contrepartie d'une rémunération annuelle (exemples de contrats agricoles : contrat de pâturage adapté au maintien des milieux, contrat pour mettre

en ouvre une fauche précoce des fougères sur des landes en cours de fermeture, contrat de ré-ouverture de landes par broyage....).

Ces contrats sont basés sur la seule base du volontariat et ils engagent les signataires pour une durée de 5 ans.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Dans les prochaines semaines, les opérateurs vont réaliser les inventaires terrain pour présenter les premiers résultats en groupes de travail à l'automne prochain. L'idée sera de faire valider les résultats d'inventaire en Comité de pilotage et en groupes de travail pour entamer les discussions sur les objectifs de gestion et les actions à mettre en place.

Entre les mois de juin et octobre, les techniciens du CEN et de EHLG seront amenés à contacter les différents acteurs locaux et à réaliser des études sur le terrain (terrains publics et privés). Le SIVU compte sur la compréhension et la participation des habitants pour mener à bien ces diagnostics.

Quelles sont les garanties qu'au bout de quelques années, Natura 2000 ne va pas imposer des choses ?

Comme l'explique Jean Paul IRIQUIN, la France a opté pour la voie de la concertation. Le pouvoir de décision sur les sites Natura 2000 revient aux collectivités locales et les élus locaux n'imposeront rien qui ira à l'encontre de la volonté locale. En outre, si les élus locaux réussissent, avec l'aide de l'outil Natura 2000, à travailler en faveur d'une gestion durable de la montagne, les pouvoirs publics ne pourront rien imposer de plus que ce qui s'y fait déjà.

Compte rendu des réunions publiques du lundi 23 et du mardi 24 mai 2011 (Salle Sanoki à Itxassou-Salle du Patronage à Espelette)

PRÉSENTS

SIVU : Jean Paul IRIQUIN (Président du SIVU Natura 2000 Artzamendi Mondarrain, Elu d'Itxassou), Benat BERROUET (Vice-Président du SIVU Natura 2000 Artzamendi Mondarrain, Maire de Bidarrai), Pascale AMESTOY (secrétariat SIVU)

OPÉRATEURS : Priscille L'HERNAULT (CEN Aquitaine), Tangi LE MOAL (CEN Aquitaine), Elena AGUERRE (EHLG)

PUBLIC : 25 participants à Itxassou et 22 participants à Espelette

ORDRE DU JOUR

- Présentation du dispositif Natura 2000
- Description du site Natura 2000 Artzamendi-Mondarrain et présentation de la méthode de travail
- Questions/Réponses, dialogue et inscriptions aux groupes de travail.

1. Présentation du dispositif Natura 2000

Jean Paul IRIQUIN débute les séances en retraçant un bref historique du projet Natura 2000 sur le site Artzamendi-Mondarrain. Il présente le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), qui rassemble les 6 communes concernées par le site (Itxassou, Bidarrai, Espelette, Ainhoa, Louhoussoa et Souraide) qui sera chargé de porter le projet Natura 2000 du site Artzamendi Mondarrain.

Il souligne dès le départ le fait que les élus locaux aient fait le choix de prendre en charge le projet sans attendre que les décisions soient prises par « en-haut » et que les choses se fassent sans concertation locale. La France, contrairement à d'autres pays européens, a choisi la voie de la concertation pour l'application du dispositif Natura 2000. La loi prévoit que les projets Natura 2000 doivent être pilotés par des collectivités locales.

Dès la désignation du site Artzamendi Mondarrain les élus locaux ont souhaité être acteurs du projet, c'est ainsi que les 6 communes se sont rassemblées pour créer un SIVU chargé

de piloter le projet Natura 2000 du site. Le principal objectif du SIVU est que les décisions concernant la gestion durable des montagnes, soient prises localement avec le consentement et la participation active du maximum d'acteurs locaux

Pascale AMESTOY (secrétariat SIVU), continue par une présentation générale du réseau Natura 2000 : les origines, les objectifs, les principales étapes, les actions concrètes mobilisables et les aspects réglementaires (cf. diaporama de présentation).

2. **Description du site et présentation de la méthode travail**

Le site Natura 2000 du massif du Mondarrain Artzamendi a été retenu comme site d'intérêt communautaire en décembre 2004 pour la qualité et la particularité de son patrimoine naturel et la présence d'espèces rares à l'échelle européenne (des habitats de landes, forêts et zones humides remarquables, des espèces animales et végétales en danger de disparition en Europe...).

La première étape consiste à réaliser un diagnostic complet du territoire : les caractéristiques écologiques, les activités socio-économiques, les liens entre ces activités et la gestion du patrimoine naturel. A partir de ce constat, l'idée est ensuite de réfléchir à des objectifs et à des mesures concrètes pouvant améliorer la gestion globale de la montagne. Ces réflexions se font en groupe de travail thématiques auxquels peuvent participer toutes les personnes intéressées. Elles sont ensuite validées en comité de pilotage (COPIL).

L'objectif des deux premières années du projet est d'élaborer un document global : **le Document d'Objectif (DOCOB), réel plan de gestion du site**. Il présente les diagnostics écologiques et socio-économiques, les enjeux et objectifs de gestion du site et les actions à mettre en place pour atteindre ces objectifs.

Pour l'accompagner dans ce travail, le SIVU a choisi de s'entourer de deux opérateurs techniques :

- **le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine)** qui sera en charge de tous les diagnostics écologiques ;

- **Euskal Herriko Laborantza Ganbara** qui réalisera les diagnostics socio-économiques du territoire en accordant une importance particulière à l'analyse des activités agropastorales, majeures sur le site.

Les opérateurs seront également chargés d'animer les groupes de travail et d'écrire le document final.

Dans une deuxième phase, le SIVU sera ensuite chargé d'animer les actions préconisées dans le DOCOB. Les missions précises de chaque structure ainsi que le planning prévisionnel sont présentés dans le diaporama annexé à ce document.

3. **Questions réponses et débat avec l'assemblée**

L'Europe a identifié des espèces et des habitats sensibles sur le site, c'est bien de savoir qu'ils existent mais au fond, à quoi ça sert ?

Les milieux naturels se maintiennent et résistent face aux perturbations grâce à un équilibre global qui est permis par l'ensemble de ses constituants. Lorsque des espèces ou des habitats disparaissent, (outre la perte directe de biodiversité, qui est dommageable en soit), le fonctionnement écologique global peut être perturbé. Cela peut par exemple impacter négativement sur des fonctions que peuvent avoir certains milieux (ex : fonction épuratoire et de stockage d'eau des tourbières, fonction de régulateurs des populations de moustiques des chauves-souris, etc.).

Comme l'explique Jean Paul IRIQUIN, les pratiques locales traditionnelles ont façonné et entretenu des territoires naturels riches et variés. Il est de notre responsabilité de préserver ou du moins, de ne pas détruire cette richesse, ne serait-ce que par respect vis-à-vis des générations futures. Dans un contexte actuel où la montagne est en pleine mutation (des pratiques traditionnelles en diminution, l'arrivée de nouvelles activités...), Natura 2000 peut aider à valoriser les pratiques bénéfiques au maintien de la biodiversité.

Natura 2000 est décrit comme un outil faisant le lien entre tous les usagers des milieux naturels. Qu'entend-t-on par le terme « usagers » ?

Il s'agit de toutes les personnes qui ont un lien, direct ou indirect, avec les milieux naturels. Sur le site de Artzamendi-Mondarrain, cela concerne tous les utilisateurs de la montagne :

- les acteurs dont les activités ont un impact direct sur la gestion du territoire : les agriculteurs, les gestionnaires forestiers (publiques et privés), les chasseurs...
- mais également tous les acteurs qui fréquentent le territoire : les randonneurs, les naturalistes, les pratiquants de sport de montagne....

L'objectif, lors des diagnostics socio-économiques, est de prendre en compte l'ensemble des pratiques et de comprendre leurs liens avec le maintien du patrimoine naturel.

A l'issue de la validation au niveau local, le DOCOB doit être approuvé par le Préfet. Cela veut-il dire que la validation finale revient quand même à l'état et qu'au final c'est toujours l'Etat qui décide ?

L'Etat est associé au projet dès le départ. Les structures publiques (telles que la DREAL et la DDTM) font partie du comité de pilotage et sont chargées d'accompagner le SIVU tout au long du projet. Une fois validé par le COPIL, le Préfet est chargé de s'assurer que le contenu du DOCOB est conforme au Code de l'Environnement et que les mesures de gestion sont réglementairement issues de la liste des actions Natura 2000 qui peuvent être financées par la suite. Le Préfet ne participe pas aux délibérations et ne conteste pas décisions du COPIL concernant les inventaires ou les orientations de gestion.

Comment les acteurs locaux peuvent-ils s'impliquer localement pour être sûrs que l'avis de tous soit pris en compte ?

Toutes les discussions concernant les enjeux, les objectifs et les actions à mettre en place auront lieu lors des groupes de travail. Ces réunions seront ouvertes à toutes les personnes intéressées par le projet, elles permettront à chacun de s'exprimer et d'échanger sur une gestion multi-usage de la montagne. Jean Paul IRIQUIN souligne l'importance de s'inscrire et de participer à ces réunions.

De plus, lors des diagnostics socio-économiques, tous les acteurs impliqués dans la gestion de la montagne seront consultés (agriculteurs, chasseurs, gestionnaires forestiers, représentant des activités de sport-loisir-tourisme...). Tout au long du projet, les animateurs du CEN, de EHLG ainsi que Pascale AMESTOY, chargés du dossier Natura 2000, pourront répondre à toutes les questions (voir leurs coordonnées sur le site internet de la Mairie d'Ixassou (www.itxassou.fr Menu Environnement, rubrique Natura 2000).

Une information régulière sera diffusée sur le site Internet de la commune d'Ixassou, mais aussi dans les bulletins communaux, et directement aux membres des groupes de travail qui se seront inscrits.

Concernant la suite de la démarche : que se passe-t-il si, à la fin des diagnostics, personne n'est intéressé par les mesures proposées ?

Quelles sont les obligations de résultats exigées au SIVU par les pouvoirs publics (Europe, Etat) ?

Le SIVU rappelle que l'ensemble des mesures proposées sont issues de discussions en groupes de travail puis validées en Comité de pilotage. Elles répondent aux attentes et aux besoins des acteurs locaux, d'où l'importance qu'un maximum de gens se mobilise en groupes de travail. Jean Paul IRIQUIN répète que l'idée n'est pas de faire une étude pour faire une étude et de la ranger dans un tiroir. Il faut voir en Natura 2000 un outil qui puisse répondre aux enjeux actuels de la montagne (problème de déprise agricole, l'arrivée de nouvelles activités qui peuvent parfois être perturbatrices pour les milieux....) et qui puisse proposer des actions concrètes pour une meilleure gestion globale de la montagne.

L'Europe, dans le cadre de l'obligation de résultats, s'assurera du maintien et de la pérennité de la biodiversité à l'échelon français sans porter une attention particulière au site en question.

Le dispositif Natura 2000 rend obligatoire la réalisation d'une évaluation des incidences pour tout projet qui peut avoir un impact sur les milieux et espèces d'intérêt communautaire. Qu'en est-il pour les courses de montagne organisées sur le site ? Qui doit faire cette évaluation ? Quelle conséquence sur l'organisation des courses ?

Le dispositif Natura 2000 prévoit 3 types de mesures : des contrats Natura 2000, une charte Natura 2000 et une obligation d'évaluation des incidences pour tous programmes pouvant avoir une incidence sur les milieux et espèces d'intérêt communautaire.

3 types de programmes sont soumis à cette évaluation :

- une liste nationale de 29 types d'activités relevant d'un **régime administratif existant** (liste nationale visée à l'article L.414-4-III-1°)
- une 1ère liste départementale concernant des activités y compris culturelles ou sportives **déjà soumises** à un régime d'approbation, d'autorisation ou de déclaration (art. L.414- 4-III-2°)

Il y a donc déjà, hormis Natura 2000, de nombreuses opérations soumises à évaluation des incidences.

- une 2nde liste départementale instaurant un « régime d'autorisation propre à Natura 2000 » pour des actions soumises à aucun régime existant jusqu'à aujourd'hui. Cette liste est en cours d'écriture.

Cette obligation ne signifie pas que tous les projets inclus dans une de ces 3 listes sont interdits. Si les résultats de cette étude ne montrent pas d'impact négatif sur le site, **rien ne s'oppose à l'autorisation de réalisation des travaux ou manifestations par les autorités nationales.**

Cette étude environnementale est à la charge du porteur de projet et elle est obligatoire sur tous les sites Natura 2000 désignés, que le DOCOB soit écrit ou pas. Elle comprend une description des milieux touchés par le projet. L'étude est donc facilitée lorsque le DOCOB est validé puisque tous les diagnostics écologiques ont déjà été réalisés. A l'inverse, si le site ne possède pas de DOCOB, toutes les études écologiques sont à la charge du porteur de projet.

Il est clair que la déprise agricole en montagne a un impact direct sur le maintien des milieux naturels de nos montagnes. Concrètement est-ce qu'il y aura des aides de la PAC pour soutenir certaines pratiques ?

Le dispositif Natura 2000 n'a aucun pouvoir réglementaire mais propose des aides contractuelles pour soutenir des pratiques bénéfiques pour le maintien des milieux et espèces sensibles. L'acteur local (agriculteur, forestier, propriétaire, association locale...) passe un contrat avec l'Etat dans lequel il s'engage à mettre en œuvre une pratique spécifique en contrepartie d'une rémunération annuelle (exemples de contrats agricoles: contrat de pâturage adapté au maintien des milieux, contrat pour mettre en œuvre une fauche précoce des fougères sur des landes en cours de fermeture, contrat de ré-ouverture de landes par broyage....).

Ces contrats sont basés sur la seule base du volontariat et engagent les signataires pour une durée de 5 ans.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Dans les prochaines semaines, les opérateurs vont réaliser les inventaires terrain pour présenter les premiers résultats en groupes de travail à l'automne prochain. L'idée sera de faire valider les résultats d'inventaire en Comité de pilotage et en groupes de travail pour entamer les discussions sur les objectifs de gestion et les actions à mettre en place.

Entre les mois de juin et octobre, les techniciens du CEN et de EHLG seront amenés à contacter les différents acteurs locaux et à réaliser des études sur le terrain (terrains publics et privés). Le SIVU compte sur la compréhension et la participation des habitants pour mener à bien ces diagnostics.

Quelles sont les garanties qu'au bout de quelques années, Natura 2000 n'impose pas des choses ?

Comme l'explique Jean Paul IRIQUIN, la France a opté pour la voie de la concertation. Le pouvoir de décision sur les sites Natura 2000 revient aux collectivités locales et les élus

locaux n'imposeront rien qui ira à l'encontre de la volonté locale. En outre, si les élus locaux réussissent, avec l'aide de l'outil Natura 2000, à travailler en faveur d'une gestion durable de la montagne, les pouvoirs publics ne pourront rien imposer de plus que ce qui s'y fait déjà.

1ère campagne de groupe de travail : décembre 2011

OBJECTIFS

- 1. Accueil et introduction
- 2. Restitution des premiers résultats des inventaires écologique et socio-économique et pré-identification des enjeux de conservation du site.
- 3. Dialogue / Débat

ORGANISATION

Le territoire a été scindé en 2 entités géographiques et les réunions organisées autour de 3 thématiques.

L'objectif étant de se rapprocher au maximum des utilisateurs de la montagne pour les inciter ainsi à faire le déplacement.

Les participants ont été répartis selon des thèmes préalablement validés en Comité de Pilotage pour permettre une discussion libre entre des acteurs pratiquant ou intéressés par la même activité, sachant que les thématiques seront regroupées à l'occasion de la seconde campagne des groupes de travail fin février 2012.

- secteur 1 : Bidarray / Louhoussoa / Itxassou (3 réunions)
- secteur 2 : Ainhoa / Souraide / Espelette (3 réunions)

PARTICIPANTS

La liste des participants se trouve en annexe 1 du présent compte-rendu.

Il est important de noter que 45 agriculteurs ont été rencontrés individuellement durant l'inventaire des activités humaines d'avril à octobre 2011. Ces personnes ressources ont donc déjà pu mettre à profit leurs connaissances et exprimé leurs ressentis quant au projet. D'autre part, les chasseurs et les représentants des activités sportives ont eux aussi été invités à participer à une réunion au cours de laquelle ils ont présenté le fonctionnement de leurs activités.

1. Accueil et introduction

Après un tour de table des membres présents, les séances débutent par un bref historique du contexte de démarrage du programme Natura 2000 depuis ses débuts certes hostiles jusqu'à la création de la structure porteuse, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U) étant donné que la loi prévoit que les projets Natura 2000 doivent être pilotés par des collectivités locales.

Le site Natura 2000 du massif du Mondarrain Artzamendi a été retenu comme Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C) en décembre 2004 pour la qualité et la particularité de son patrimoine naturel et la présence d'espèces rares à l'échelle européenne.

Le principal objectif du SIVU est de construire d'ici fin 2012 un véritable projet de territoire par la réalisation d'un Document d'Objectifs (DOCOB) complet ayant obtenu l'adhésion de tous les acteurs locaux autour de l'idée du développement durable. Ce plan de gestion du site rassemblera les diagnostics écologique et socio-économique, les enjeux et objectifs de gestion du massif et les actions à mettre en place pour atteindre ces objectifs. Dans une deuxième phase, le SIVU sera ensuite chargé d'animer les actions préconisées dans le DOCOB.

Pour l'accompagner dans ce travail, le SIVU a choisi de s'entourer de deux opérateurs techniques :

- **le Conservatoire des Espaces Naturels Aquitaine** (CEN Aquitaine) en charge du diagnostic écologique ;
- **Euskal Herriko Laborantza Ganbara** chargé de l'inventaire socio-économique du territoire en accordant une importance particulière à l'analyse des activités agropastorales, majeures sur le site.

2. Restitution des premiers résultats des diagnostics écologique et socio-économique et pré-identification des enjeux de conservation du site.

Ces résultats sont présentés par le C.E.N Aquitaine puis par Euskal Herriko Laborantza Ganbara. Les diaporamas de présentation sont disponibles sur le site internet www.itxassou.fr, menu Environnement / rubrique Natura 2000 / Compte-rendus réunions - Diaporamas

Diagnostic écologique

La présentation s'est déroulée selon le plan suivant :

- cartographie du site Mondarrain Artzamendi
- méthodologie appliquée
- diagnostic écologique des habitats naturels et des habitats d'espèces
- cartographie, illustrations photos, état de conservation, sens d'évolution, menaces identifiées.
- enjeux de conservation du patrimoine naturel

	HABITATS NATURELS			HABITATS D'ESPÈCES	
Type	Zones humides	Milieus agropastoraux	Milieus forestiers	Végétales	Animales

Quantité	17 habitats dont :	12 habitats dont :	4 habitats dont :	- 2 espèces visées par l'annexe II de la Directive Habitats	- 10 espèces visées par l'annexe II de la Directive Habitats
	- 3 d'intérêt communautaire	- 1 d'intérêt communautaire	- 2 d'intérêt communautaire	- 5 espèces protégées au niveau national	- 3 espèces protégées au niveau national
	- 2 d'intérêt prioritaire	- 1 d'intérêt prioritaire	- 2 d'intérêt prioritaire		

Habitat naturel : un habitat naturel ou semi naturel est un milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s).

Habitat d'espèces : un habitat d'espèces correspond au milieu de vie de l'espèce (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse...). Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Directive Habitats Faune Flore : mesure prise par l'Union Européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale. Elle vise à recenser, protéger et gérer les sites d'intérêt communautaire présents sur le territoire de l'Union.

Annexe II : elle liste les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, c'est-à-dire les espèces qui sont soit en danger d'extinction, vulnérables, rares ou endémiques.

Comme pour les habitats (Annexe I), on distingue les espèces prioritaires, c'est-à-dire celles dont l'état de conservation est préoccupant et pour lesquelles un effort particulier doit être engagé.

Zones humides : il s'agit de terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Les zones humides sont des réservoirs de vie et des lieux où la production de matières vivantes est l'une des plus fortes. De plus, elles ont un rôle primordial de stockage de l'eau et de son épuration. Le terme de « zone humide » regroupe plusieurs types d'habitats (tourbières, prairies humides, landes humides, sources, milieux amphibies).

Tourbière : zone d'accumulation progressive de la tourbe. Elle constitue un écosystème particulier et fragile qui abrite une flore caractéristique telle les droseras, la Narthécie des marais.

ZONES HUMIDES

Sur le site Natura 2000, les tourbières représentent plus de la moitié des zones humides. Le diagnostic réalisé à l'échelle du site Natura 2000 a permis de recenser près de 250 zones humides, dont 17% présentent un état de conservation mauvais, et 63% en état de conservation moyen, qui se caractérise par une dégradation du cortège floristique. Les principales menaces identifiées sur les zones humides portent sur la colonisation d'herbacées tels les joncs, l'assèchement et l'altération du sol par le bétail. Par ailleurs, il a été estimé l'évolution probable de ces zones humides : amélioration, dégradation, stabilité ou inconnu quand le sens d'évolution n'est pas prévisible. Pour environ 40% des tourbières et 40% des habitats de sources, le sens d'évolution est négatif, imposant alors une prise en compte particulière des zones humides dans la gestion du site Natura 2000. Des expériences de gestion (clôtures, abreuvoirs) sont déjà menés sur le Mondarrain par convention entre le C.E.N et les communes d'Ixassou et d'Espelette.

MILIEUX AGROPASTORAUX

Jusqu'au début du XXème siècle, les activités agro-pastorales séculaires ont façonné le paysage, faisant largement disparaître la forêt au profit des milieux ouverts herbacés (prairies, pelouses, landes, fourrés, garrigues. La végétation naturelle de ces terres est utilisée comme unique ou principale source de nourriture des ruminants.

Parmi ces milieux, on peut relever 2 habitats d'intérêt communautaire : les landes atlantiques sèches à bruyère (code Natura 2000 : 4030) rencontrées en zone intermédiaire de montagne, et les pelouses à Nard raide (code Natura 2000 : 6230) présentes sur les zones d'altitude (plateaux ou débuts de pente). Ces deux habitats présentent, selon les zones, un état de conservation variable, qui est souvent lié à la gestion pastorale de l'espace montagnard. En effet, les landes à bruyère sont pour une grande partie d'entre elles, colonisées plus ou moins fortement par les ajoncs. Cet embroussaillage provoque un abandon de ces zones par les troupeaux menés en gestion libre, aggravant par là-même la colonisation par les ajoncs et à terme par des espèces arbustives pionnières, refermant progressivement le milieu. A l'inverse, les pelouses à Nard sont souvent pâturées, puisque ces zones ouvertes voient le regroupement des troupeaux. Le piétinement, l'abroustissement des espèces végétales et l'enrichissement azoté provoqué par les déjections, provoquent pour un certain nombre de ces pelouses un appauvrissement de la diversité végétale.

MILIEUX FORESTIERS

L'ensemble des milieux forestiers représente des habitats pour des espèces animales particulièrement remarquables. De plus, plusieurs des habitats cartographiés sur le site constituent un enjeu important. Quatre de ces habitats sont peu représentés à l'échelle européenne, ce qui est concrétisé par leur inscription dans l'annexe I de la Directive Habitats comme habitats d'intérêt communautaire (et prioritaire pour deux d'entre eux) :

- 1. Les forêts de chêne tauzin, qui sont le résultat d'une pratique sylvopastorale ancienne, qui stoppait l'évolution naturelle vers la chênaie pédonculée ;*
- 2. Les hêtraies atlantiques acidophiles, dans les zones d'altitude ;*
- 3. Les forêts alluviales à Aulne et Frêne, installées au niveau des sources, des ruisselets de rivières de faible importance, souvent à cours lent ou peu rapide ;*
- 4. Les forêts de ravins, qui occupent des stations de taille réduite sur pentes fortes ou au fond et sur les versants de ravins encaissés. Ces forêts de ravins revêtent une richesse patrimoniale exceptionnelle, de par leur faible représentation en France et plus largement en Europe. Mais elles sont également l'habitat d'espèces végétales remarquables, dont certaines sont inscrites à l'annexe II telles que *Trichomanes speciosum* et *Soldanella villosa*.*

*Les habitats forestiers sont dans l'ensemble en bon état de conservation, mais des menaces peuvent être notées telles que leur colonisation par des espèces non indigènes (*Robinia pseudoacacia*), et le manque de régénération naturelle (lié à la consommation des fruits et/ou des jeunes plants par les troupeaux ou par le gibier).*

ESPÈCES PATRIMONIALES

Le site se caractérise par la présence de plusieurs espèces végétales endémiques ou sub-endémiques très rares, menacées et protégées.

Espèces végétales :

*Deux espèces présentes sur le site sont listées dans l'annexe II de la Directive Habitats : la Soldanelle velue (*Soldanella villosa*) et le Trichomanes remarquable (*Trichomanes speciosum*). Ces deux espèces, se présentant en station de très petite taille, sont cantonnées à quelques ravins du pays basque, présentant des conditions stationnelles typiques (hygrométrie élevée, ombrage important) . Elles peuvent être accompagnées par d'autres espèces patrimoniales nécessitant les mêmes conditions climatiques : *Hymenophyllum tunbrigense*, *Stegnogramma pozoi*, *Cystopteris diaphana*.*

De par leur extrême exigence, ces espèces sont très vulnérables à la moindre dégradation de leur habitat, par exemple par une modification du régime hydrique, ou une diminution du couvert arboré.

Compte-tenu de la rareté de ces plantes et dans le cadre de Natura 2000, la définition d'actions de surveillance et de préservation des stations permettra de conserver cette richesse biologique.

Espèces animales :

10 espèces de l'annexe II de la Directive Habitats ont été recensées sur le site :

- 4 espèces d'insectes saproxyliques : le Lucane Cerf-volant, le Grand Capricorne, le Scarabée Pique-Prune et la Rosalie des Alpes
- l'Escargot de Quimper
- 5 espèces de chauves-souris : le Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale, le Murin à oreilles échancrées, et la Barbastelle d'Europe

Parmi les insectes saproxyliques, le Scarabée Pique-Prune et la Rosalie des Alpes représentent un enjeu majeur, nécessitant une gestion forestière adaptée. En effet, ces espèces utilisent les cavités de gros arbres vieillissants. A ce titre, les arbres têtards constituent un habitat préférentiel.

L'aspect si particulier des arbres têtards est le résultat d'un mode d'exploitation du bois hors forêt très ancien et très répandu. Il est dû à un étêtage régulier des arbres permettant des repousses de rejets. Il contraint l'arbre à prendre une forme caractéristique à « grosse tête ».

La conservation de ces arbres à haute valeur patrimoniale, culturelle et environnementale, supports d'une activité systémique importante, est à valoriser.

Soldanelle velue Scarabée pique-prune Chêne têtard

Les prospections spécifiques aux **chauves-souris** ont permis de recenser de nouvelles colonies dont une importante sur la commune d'Ainhoa (colonie mixte de 4 espèces visées par l'annexe II de la Directive Habitats et composée de 200 à 300 individus). Un gîte de 200 petits rhinolophes a également été découvert dans une habitation du quartier du Laxia. Ces populations en déclin, protégées au niveau national, sont d'une extrême sensibilité. De plus , les différentes espèces de chauves-souris utilisent différents types de sites selon la période de l'année (sites d'hivernage, sites de transition, sites de reproduction) : par exemple, le Petit rhinolophe est regroupé en colonies de reproduction dans le bâti (bordes, habitations) tandis qu'il passe l'hiver dans des cavités. La Barbastelle d'Europe passe en revanche la période de reproduction dans des cavités d'arbres.

Ainsi, la conservation de ces espèces nécessite la prise en compte de cette diversité de sites d'hibernation et/ou de reproduction, mais également les territoires de chasse de ces espèces. En effet, les haies constituent des lignes de vol et les arbres et bosquets d'excellents territoires de chasse. Les mesures envers ces espèces devront également porter sur la protection et la conservation des zones de chasse, passant par le maintien d'une mosaïque d'habitats.

2012, le CEN mènera une étude sur les territoires de chasse des chiroptères du site Natura 2000. A partir de foyers de reproduction de chiroptères connus (sur le site Natura 2000 Mondarrain-Artzamendi et le site contigüe, Larrun-Xoldokogaina), l'étude visera à cartographier les éléments du paysage sur une surface potentiellement utilisée par les espèces de chauves-souris présentes, afin de mettre en avant les atouts et les améliorations possibles quant à la structuration du paysage pour favoriser les chauves-souris.

Le diagnostic socio-économique s'attachera à définir les pratiques actuelles en lien avec la présence des habitats naturels et des habitats d'espèces.

Diagnostic socio-économique

L'intervention d'E.H.L.G suivra les axes suivants :

- méthodologie d'enquête ;
- description du territoire : occupation des sols, statut des terres ;
- contexte socio-économique local : acteurs, activités, projets en cours ;
- liens entre les activités et les enjeux écologiques.

Les 5269 hectares de moyenne montagne sont pour la majeure partie occupés à titre agricole, le reste constituant les forêts, les habitations et quelques prairies non déclarées à la P.A.C.

- **Les activités agropastorales** présentent un lien direct avec la gestion des milieux naturels car les pratiques locales ont façonné et entretenu des territoires riches et variés : 3 secteurs d'utilisation sont ainsi définis (les fonds de vallée, les zones intermédiaires et les estives).

Chacun de ces secteurs est propice à la présence et au développement d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire.

Encore 66,4 % des exploitations agricoles (dont 40% qui utilisent encore la montagne) restent professionnelles avec des systèmes agricoles traditionnellement en lien avec la montagne (libre parcours des pottok et brebis, fauchage des fougères pour la litière...). Les espaces d'utilisation collective (composés de landes à bruyères et de pelouses d'altitude) sont majoritairement présents sur le site. Ces milieux maintenus ouverts grâce à la pâture des bêtes et à la fauche des fougères constituent un intérêt paysager pour tous les utilisateurs ; l'absence de bétail entraînant petit à petit l'embroussaillage de ces pâturages.

En effet, cette répercussion directe sur les milieux est due, depuis 15 à 20 ans, à une profonde mutation des pratiques agricoles en montagne : nombre d'éleveurs en diminution, baisse du nombre de têtes dans les estives, modification du mode d'utilisation de la montagne.

Ce dernier point fait apparaître un déséquilibre entre les secteurs hauts très pâturés et les zones plus basses délaissées, la question est de savoir quelles conséquences peuvent engendrer ces nouvelles pratiques sur la préservation de la biodiversité.

Les éleveurs sont prêts à améliorer cette situation en participant à la réouverture des zones en déprise tout en améliorant les conditions d'équipement en montagne. D'autres filières d'élevage mieux adaptés à la conduite en montagne pourraient aussi se développer. Enfin, une information et une sensibilisation de tous les usagers permettraient d'éviter les conflits en particulier avec les chiens non tenus en laisse.

Les objectifs du programme seront destinés à valider et localiser les problématiques agro-environnementales du site et proposer des mesures ou préconisations agricoles pour soutenir les bonnes pratiques et limiter les impacts négatifs.

- La pratique de la chasse concerne 322 adhérents au sein des 5 structures présentes sur le territoire. Outre la chasse au gros et petit gibier, les chasseurs exercent d'autres activités en lien direct avec la montagne (piégeage de nuisibles, entretien des sentiers, plantations, reboisement, gestion des populations) et sont de ce fait des partenaires privilégiés du plan de gestion du massif.

Les habitats ou les espèces ne sont pas directement impactés par leurs pratiques mais il convient de savoir de quelle façon doit-on gérer les landes au détriment des landes à bruyères.

Le massif forestier est essentiellement composé de feuillus sur des surfaces principalement privées. Seule la forêt communale d'Ainhoa de 428 hectares est gérée par l'O.N.F selon un plan d'aménagement forestier 2007/2026. Elle abrite une exploitation de calcaire à ciel ouvert depuis 1952 gérée par une société privée jusqu'en 2019.

Mis à part pour Ainhoa (371 m³/an), l'économie produite par l'exploitation de la forêt est très faible. Elle a véritablement une fonction écologique et paysagère pour son rôle de protection contre l'érosion des sols et de réservoir de biodiversité.

Dans le cadre de Natura 2000, des pratiques de gestion pourront être menées (régénération des haies, maintien de l'état boisé).

- Le site du Mondarrain et de l'Artzamendi est un lieu privilégié et fréquenté pour la **pratique d'activités sportives**. La randonnée et la course à pied ou en VTT y tiennent le devant de la scène. On y pratique aussi l'escalade ; les blocs du Mondarrain mis en sécurité en octobre 2011, seront rééquipés au mois de mai prochain. De plus, environ 54 000 personnes par an s'adonnent à la pratique du rafting et autres activités aquatiques sur la Nive (étudiées dans le DOCOB de la Nive). Jean-Paul IRIQUIN indique que c'est l'argument de l'existence d'un patrimoine naturel riche et sensible qui a permis la validation de l'arrêté municipal interdisant la pratique du canyoning sur Itxassou.

C'est aussi un lieu touristique parcouru par de nombreux visiteurs durant la période estivale.

Le massif offre aussi une grande richesse archéologique par la présence de nombreux monuments datant pour les plus anciens du Néolithique.

Les problèmes soulevés se concentrent surtout sur l'utilisation multi-usage de la montagne entraînant des discordances entre les usagers professionnels et/ou les habitants et ceux qui la fréquentent dans le cadre de leur détente.

Les zones de stationnement privées saturées occasionnent une sur-fréquentation des abords de route et des sites liés aux activités de loisir.

Les objectifs de Natura 2000 seront d'évaluer l'impact possible de ces pratiques sur les habitats et les espèces sensibles et d'identifier précisément les points de divergence d'opinion pouvant avoir des conséquences sur la gestion durable de la montagne.

2. Dialogue / Débat

Activités agro-pastorales

secteur 1 : Bidarray / Louhoussoa / Itxassou :

- les éleveurs affirment qu'ils ont moins d'intérêt à pratiquer l'écobuage. Il s'agit de s'adapter aux nouvelles pratiques agricoles pour voir différemment l'entretien des espaces ;
- Il est précisé que la liste des mesures contractuelles n'est pas adaptée à chaque territoire et qu'il convient d'abord de recenser les problèmes avant de trouver la mesure la plus intéressante. La contractualisation, basée sur le volontariat, sera concrète que si les actions proposées sont adaptées ;
- De plus, un contrat Natura 2000 aidé doit toujours être avoir un lien avec la préservation du patrimoine naturel (exemple : la réouverture de landes embroussaillées devra être suivie d'une action concrète c'est à dire la pâture des troupeaux) ;
- Les membres présents indiquent qu'il serait intéressant que les résultats d'enquêtes mentionnent le nombre d'UGB (Unité de Gros Bétail) et la productivité laitière ;
- Le développement de la Xaxi Ardi serait intéressant pour constituer un complément de revenus contrairement aux pottok. Il faudrait réussir à faire reconnaître la race mais c'est un travail de longue haleine car il faut créer un standard. D'après E.H.L.G, il n'est pas nécessaire d'attendre cette reconnaissance mais on peut déjà commencer à intégrer cette race rustique en montagne. Il faut savoir que c'est une race vive et physiquement difficile à tenir. Un groupe d'éleveurs s'est constitué très récemment pour favoriser l'élevage de cette race.

secteur 2 : Ainhoa / Souraide / Espelette :

- les participants sont invités à prendre connaissance et à compléter si besoin une fiche retraçant, pour chaque secteur d'utilisation, le niveau d'équipement (abreuvoirs, bordes), les enjeux liés (entretien des bordes habitats des chauves-souris), la description pastorale, les pratiques d'entretien, les principaux problèmes expliquant la déprise, les perspectives d'utilisation et les pistes d'amélioration possibles ;
- Tout le monde s'accorde à dire que les chasseurs ont une mauvaise vision de Natura 2000. Dans le terme utilisation « multiusage » de la montagne, l'agropastoralisme doit être considéré et retenu comme l'activité principale ;
- Le CEN Aquitaine précise les termes de la convention avec Itxassou et Espelette quant à la préservation des tourbières. Il est indiqué que la clôture des zones humides et la construction d'abreuvoirs a vu un retour positif sur un habitat de tourbières stockant et purifiant l'eau ;

- les éleveurs présents affirment que la ressource en eau et que les équipements sont suffisants. Faute de trêve hivernale, la présence de tiques est un mal récurrent.

Chasse / Forêt :

secteur 1 : Bidarray / Louhoussoa / Itxassou : les participants se posent la question de l'intérêt de l'écobuage. Bien qu'il permette le nettoyage des zones, le broyage reste la pratique la plus adaptée.

secteur 2 : Ainhoa / Souraide / Espelette : *(la Fédération Départementale de la Chasse émet le souhait d'être officiellement conviée aux futures campagnes des groupes de travail et non pas uniquement au Comité de Pilotage).*

- concernant les liens de la chasse avec Natura 2000, la Fédération indique que les landes ouvertes sont intéressantes pour des espèces comme la perdrix bien que les fruticées soient nécessaires au sanglier. La Fédération subventionne les actions en faveur de la réouverture de zones embroussaillées ainsi que des actions de reboisement telles la plantation de néfliers plantés en lisière. Ces programmes sont encadrés par une convention tripartite ACCA / Fédération / Commune.
- suite à cette information, on peut également se poser la question de savoir si, au contraire, la réouverture de sentiers, ne va pas conduire à une fréquentation beaucoup plus importante des usagers et visiteurs car plus les zones sont propres et ouvertes, plus elles sont foulées.

Sport / Loisir / Tourisme :

secteur 1 : Bidarray / Louhoussoa / Itxassou : il en ressort que :

- le site est dans l'état que les hommes ont bien voulu le mettre et la présence de cette richesse écologique prouve qu'il n'y a pas eu de surexploitation. Ce qui importe c'est qu'il est de la responsabilité de chacun de préserver ou du moins, de ne pas détruire cette richesse, ne serait-ce que par respect vis-à-vis des générations futures.
- la pratique de la moto : beaucoup d'améliorations observées, les pratiquants s'étant vus interdire l'activité. Un participant indique qu'un décret est en cours quant à la réouverture des sentiers aux motos et qu'il serait bon que les communes s'en préoccupent ;
- Il est signalé un manque d'information sur la présence des tourbières et autres habitats et espèces ;
- selon une autre personne, il est très dommageable de fermer les sentiers d'accès à l'Artzamendi jugés très intéressants (fermeture suite à la décision des propriétaires des parcelles traversant le circuit). Ces accès fondamentaux ne pourraient-ils pas être libérés dans le cadre de Natura 2000 ?
- la source des conflits est l'utilisation multi-usage de la montagne mais Natura 2000 n'est pas là pour régler ces frictions. Il faut faire en sorte que les besoins des usagers et des milieux naturels correspondent et que les activités puissent se pratiquer dans la responsabilité ; chacun doit emmener sa pierre à l'édifice et être acteur du plan de gestion ;
- une personne pense que la route menant au Radar d'Artzamendi devrait être interdite aux véhicules ;
- concernant le dossier d'évaluation des incidences à constituer par une association organisant une manifestation pouvant avoir un effet significatif sur la biodiversité, le représentant d'une association indique que les associations sont déjà sensibilisées contrairement peut-être aux

utilisateurs quotidiens du site. De plus, elles ont un réel pouvoir d'information et de sensibilisation auprès des participants mais comment mettre en place une information claire et efficace ?

secteur 2 : Ainhoa / Souraide / Espelette : observations relevées à l'issue des diagnostics :

- il serait nécessaire de rajouter au diagnostic les activités équestres qui se pratiquent principalement sur l'Erebi à Ainhoa ;
- les circuits de randonnée du P.L.R devraient être contrôlés pour s'assurer qu'ils ne traversent ou ne s'approchent pas trop près des zones humides ;
- il est indiqué par les opérateurs techniques que les documents de travail issus des diagnostics pourront être utilisés pour constituer le dossier d'évaluation des incidences.
- en ce qui concerne les contrats Natura 2000, un organisateur de manifestation sportive indique qu'il faudra laisser du temps pour la mise en place de la mesure. De plus, il ajoute qu'un important ravinement d'eau menace actuellement le passage d'une course. Sa question est de savoir si Natura 2000 autorisera le comité organisateur à pallier au problème.

En fin de réunion, les participants sont informés qu'ils recevront le compte-rendu de cette première session des groupes de travail.

La seconde campagne se déroulera fin février 2012. Les 3 thématiques seront alors regroupées à l'occasion d'une seule réunion par secteur géographique dans le but de hiérarchiser les enjeux de préservation et de définir des objectifs de conservation du site.

Durée approximative de la réunion : 2h30

ANNEXE 1 – LISTE DE PRÉSENCE

SITE NATURA 2000 MONDARRAIN ARTZAMENDI

ELABORATION DU DOCOB

1ère CAMPAGNE DES GROUPES DE TRAVAIL - DÉCEMBRE 2011

ESPELETTE / AINHOA / SOURAIDE

AGRICULTURE / PASTORALISME

06/12/2011 – 14h - Ainhoa

Présents : Laurent LAGARDE (Ainhoa), Thierry HIRIART (Espelette), Jean-Pierre ANORGA (Ainhoa), Ignace LARRALDE (Ainhoa), Joseph GORAZURETA (Ainhoa).

SIVU : Jean-Paul IRIQUIN (Président), Pascale AMESTOY (secrétariat/communication)

CEN Aquitaine : Priscille L'HERNAULT

EHLG : Elena AGUERRE

BIDARRAY / ITXASSOU / LOUHOSSOA

CHASSE / FORET

07/12/2011 – 19h – Bidarray

Présents : Jaki AGUERRE (Bidarray), Vivien MARIEZ (Bidarray), Peio ETCHEVERRY (Bidarray), Pantxo ITURRIA (ONF), Mattin SEYCHAL (Bidarray), Gabriel MOCHO (Bidarray), Albert IBAR (Itxassou), Philippe DARGUY (Itxassou), Pierre HARISPOUROU (Itxassou), Jean-Pierre IBAR (Itxassou).

SIVU : Jean-Paul IRIQUIN (Président), Benat BERHOUET (Vice-Président), Pascale AMESTOY (secrétariat/communication)

CEN Aquitaine : Priscille L'HERNAULT

EHLG : Elena AGUERRE

ESPELETTE / AINHOA / SOURAIDE

SPORT/LOISIRS/TOURISME

08/12/2011 – 19h - Espelette

Présents : Jean-Marie IPUTCHA (Membre Comité Syndical SIVU), Gaby ETCHART (Espelette), CPIE Littoral Basque, Charles DARRIEUX-JUSON (Espelette),

SIVU : Panpi OLAIZOLA (Membre Comité Syndical), Pascale AMESTOY
(secrétariat/communication)

CEN Aquitaine : Priscille L'HERNAULT

EHLG : Elena AGUERRE

ANNEXE 1 – LISTE DE PRÉSENCE

SITE NATURA 2000 MONDARRAIN ARTZAMENDI

ELABORATION DU DOCOB

1ère CAMPAGNE DES GROUPES DE TRAVAIL - DÉCEMBRE 2011

ESPELETTE / AINHOA / SOURAIDE

CHASSE / FORET

12/12/2011 – 19h – Ainhoa

Présents : Serge ZUDAIRE (Souraïde), Philippe ETCHEVESTE (FDC64), Christian PEBOSQ (FDC64), Jean-Claude LARTIGUE (ACCA Espelette)

SIVU : Jean-Michel EZCURRA (Membre Comité Syndical), Pascale AMESTOY (secrétariat/communication)

CEN Aquitaine : Priscille L'HERNAULT

EHLG : Elena AGUERRE

BIDARRAY / ITXASSOU / LOUHOSSOA

AGRICULTURE / PASTORALISME

13/12/2011 – 14h - Bidarray

Présents : Emmanuelle LARRONDE (Itxassou), Florence VIGUIER (Itxassou), Marc ARAMENDI (Chambre d'Agriculture Pau), Philippe SAINT-PIERRE (Itxassou), Pantxo IBAR (Bidarray), Christophe LEGAGNOA (Itxassou)

SIVU : Jean-Paul IRIQUIN (Président), Pascale AMESTOY (secrétariat/communication)

CEN Aquitaine : Priscille L'HERNAULT

EHLG : Elena AGUERRE

BIDARRAY / ITXASSOU / LOUHOSSOA

SPORT / LOISIRS / TOURISME

14/12/2011 – 19h - Itxassou

Présents : Peio SALLABERRY (Baztandarrak), Bruno FLORET (F.F.M.E), Patxi SALLABERRY (Baztandarrak), Henri EYHERABIDE (Itxassou), Dioni AGUERRE (Bidarray), Julen OLHAGARAY (Hirukasko), Monique INARRA (Itxassou), Jean-Pierre

PUJOS (Itxassou), Jean-Pierre IBAR (Itxassou), Olivier ESCOLANO (La Forêt des Lapins), Isabelle LARRONDE (Izad'Itsasu), Bernadette, LASCANO (Itxassou), Rafael VALDIVIENSO.

SIVU : Jean-Paul IRIQUIN (Président), Benat BERHOUEZ (Vice-Président), Pascale AMESTOY (secrétariat/communication)

CEN Aquitaine : Priscille L'HERNAULT

EHLG : Elena AGUERRE

2^E campagne de groupe de travail : février 2012

ORDRE DU JOUR

- 1. Travail par groupes de travail : croisement des thématiques et liens entre activités.
- 2. Localisation cartographique des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site.
- 3. Dialogue / Débat.

PARTICIPANTS

La liste des participants se trouve en annexe 1 du présent compte-rendu.

- 14 participants à Espelette
- 20 participants à Itxassou

1. Travail par groupes de travail

Pour cette seconde campagne des groupes de travail, 2 réunions ont été organisées sur chaque secteur géographique (*Bidarray/Louhossa/Itxassou et Espelette/Souraïde/Ainhoa*) au cours desquelles les représentants des 3 thématiques ont été réunis (*Sport/Loisir/Tourisme ; Chasse/Forêt ; Agriculture/Pastoralisme*).

L'objectif principal était d'engager un dialogue entre tous les usagers du site afin de mieux comprendre les interactions entre activités, les liens entre activités et patrimoine naturel, ceci pour envisager les meilleurs moyens de concilier activités humaines et préservation du patrimoine naturel.

Les membres, une fois présentés, ont été divisés en 2 groupes respectivement composés des représentants des 3 thématiques. Le travail consistait à transcrire sur un tableau les conséquences que pouvaient présenter une activité sur l'exercice d'une autre. *Exemple : quelle portée peut avoir l'exercice d'une activité sportive sur la pratique de la chasse et inversement ?*

A l'issue du dialogue, chaque groupe a énoncé les interactions et observations soulevées.

2. Localisation cartographique des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Priscille L'HERNAULT du C.E.N Aquitaine a présenté une cartographie générale du site Natura 2000 faisant apparaître pour chaque secteur déterminé, les enjeux écologiques liés aux habitats naturels identifiés sur le site Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi ».

Il s'agissait de lister les menaces avérées ou potentielles sur les habitats et espèces présents sur le secteur : *zones humides, landes sèches atlantiques, pelouses d'altitude, forêts alluviales à aulne et frêne, hêtraies acidiphiles, insectes saproxyliques, forêts de ravins, trichomanes remarquables, chauves-souris et chauves-souris arboricoles, rosalie des Alpes.*

Voir ANNEXE 2 Carto Enjeux écologiques

Voir ANNEXE 2BIS Enjeux écologiques par secteur identifié

3. Dialogue / Débat

Le débat s'est largement orienté en faveur de la préservation de la biodiversité ; les membres présents s'accordant à penser que tout un chacun peut exercer son activité dans le respect d'autrui et du patrimoine naturel.

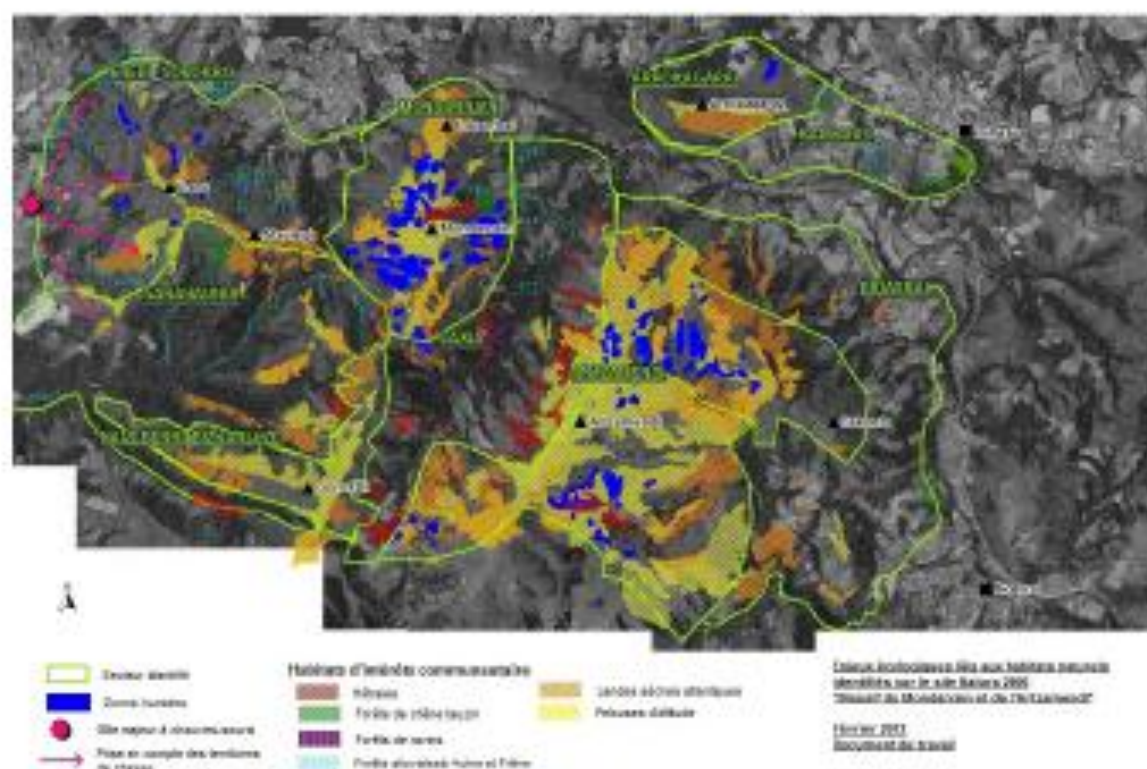
Le tableau décrit dans l'**ANNEXE 3** regroupe l'ensemble des observations soulevées en groupes de travail portant sur les impacts des activités entre elles.

L'idée est maintenant de définir les grands objectifs de gestion durable de la montagne.

Au cours de la 3ème campagne des groupes de travail qui s'échelonne d'avril à octobre 2012, les différents interlocuteurs se retrouveront sur le site, dans certaines zones caractéristiques des principaux enjeux écologiques. Cette visite de terrain permettra de réfléchir ensemble à la gestion globale de la montagne à partir d'un exemple concret, et d'envisager les mesures opérationnelles qui contribueront au maintien de la richesse écologique du site.

Fin de la séance.

Durée approximative : 2h30.



Exemples écologiques par secteur identifié (voir carte page 6)

Secteur		Habitats/espèces présents sur le secteur	Menaces évitées ou préventives	
Brest - Beprene	Habitats d'IC	Zone humide : Est-mars et prairies humides	Colonisation par les algues et joncs (assèchement des tourbières)	
		Landes sèches arborées	Enlèvement des arbres (jeunes)	
		Forêts d'altitude	Sur-exploitation	
		Forêt d'altitude à hêtre et épicéa	Coupe excessive	
Brest - Beprene	Espèces d'IC	Tétrasse remarquable	Dégradation des stations ou de l'habitat (coupe de la rive)	
		Chamois caudé	Colonne de reproduction de l'épicéa	Dégradation des forêts de résineux
			Espèce prioritaire (Biodiversité d'Europe)	Dégradation des gîtes (autres coupes) et forêts de résineux
Brest - Beprene	Habitats d'IC	Forêt d'altitude à hêtre et épicéa	Coupe excessive	
		Méris acidifiés	Problème de régénération forestière	
	Espèces d'IC	Tétrasse remarquable, Scolopacède vulgaire	Dégradation des stations ou de l'habitat	
		Chamois caudé (espèce prioritaire Biodiversité d'Europe)	Dégradation des gîtes (coupe, absence)	
Brest - Beprene	Espèces d'IC	Truie européenne (espèce prioritaire Biodiversité d'Europe)	Coupe des arbres caudés	
Habitats Brest - Beprene	Habitats d'IC	Landes sèches arborées	Enlèvement des arbres (jeunes et feuillus)	
		Espèces d'IC	Chamois caudé (IC et Grand Méridional)	Menace du patrimoine bâti (croisement des bordes) et restauration de bordes sans prise en compte des chamois caudés

Secteur		Habitats/espèces présents sur le secteur	Mécanisme potentiel ou autres
Laxia	Habitats d'IC	Forêts de conifères	Coupe, éclaircie
		Forêts alluviales à Aulnes et Fûmes	Coupe, éclaircie
		Habitats acrotiques	Problèmes de régénération naturelle
	Espèces d'IC	Trichomanes remarquables, Solimaella velut	Dégradation des stations ou de l'habitat, modification du régime hydrique
		Insectes xylophages (Pique-proue, Hémite des Alpes)	Destruction des arbres à cœur
		Châtaigniers (Petit et Grand Rhododendron)	Mesures de patrimonialité (par exemple des bordes) et retour alors de bordes sans prise en compte des châtaigniers
	Châtaigniers arboricoles (Rhododendron d'Europe)	Destruction des arbres à cœur	
Mondarriain	Habitats d'IC	Zones humides	Assèchement, pâturage par le bétail
		Forêts d'altitude	Surpâturage
		Landes sèches et herbues	Endras excessive (ajonc, fougère)
		Habitats acrotiques	Problèmes de régénération forestière
	Espèces d'IC	Hémite des Alpes	Dégradation de l'habitat (forêts acrotiques : voir ci-dessus)

Secteur		Habitats/espèces présents sur le secteur	Mécanisme potentiel ou autres
Artzamendi	Habitats d'IC	Zones humides	Assèchement, pâturage par le bétail
		Forêts d'altitude	Surpâturage
		Landes sèches et herbues	Endras excessive (ajonc, fougère)
		Habitats acrotiques	Problèmes de régénération forestière
	Espèces d'IC	Hémite des Alpes	Dégradation de l'habitat (forêts acrotiques : voir ci-dessus)
Artzape-Saketa	Habitats d'IC	Zones humides	Assèchement, pâturage par le bétail
		Forêts d'altitude	Surpâturage
		Landes sèches et herbues	Endras excessive (ajonc, fougère)
Midiarri	Habitats d'IC	Landes sèches et herbues	Endras excessive (ajonc, fougère)
	Espèces d'IC	Trichomanes remarquables, Solimaella velut	Dégradation des stations ou de l'habitat, modification du régime hydrique
		Insectes xylophages (Pique-proue)	Destruction des arbres à cœur

3. Dialogue / Débat

Le débat s'est largement orienté en faveur de la préservation de la biodiversité mais a parfois laissé place à des rancœurs et doléances issues de l'expérience de chacun.

Les membres présents s'accordent à penser que tout un chacun peut exercer son activité dans le respect d'autrui et du patrimoine naturel.

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des observations soulevées en groupes de travail portant sur les impacts des activités entre elles :

APN de ...		Appréhensions	Impacts négatifs	Impact	Impact positif	Impact positif de complémentarité
Appréhensions	●	Interactions écosystémiques en montagne (météo, vent, neige, altitude, etc.)	Fortes appréhensions, par le caractère « à la fois » et l'impact négatif de la neige, de la température, de la neige, de l'altitude, etc.	Présence de complémentarité entre les activités	Présence de complémentarité entre les activités	Présence de complémentarité entre les activités
	●	Présence de complémentarité entre les activités (météo, vent, neige, altitude, etc.)	Présence de complémentarité entre les activités (météo, vent, neige, altitude, etc.)	Présence de complémentarité entre les activités (météo, vent, neige, altitude, etc.)	Présence de complémentarité entre les activités (météo, vent, neige, altitude, etc.)	Présence de complémentarité entre les activités (météo, vent, neige, altitude, etc.)
Impact négatif	●	Impact négatif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact négatif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact négatif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact négatif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact négatif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)
	●	Impact négatif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact négatif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact négatif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact négatif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact négatif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)
Impact	●	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)
	●	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)
Impact positif	●	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)
	●	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)	Impact positif de la neige (météo, vent, altitude, etc.)

L'idée est maintenant de définir les grands objectifs de gestion durable de la montagne. La 3ème campagne des groupes de travail qui s'échelonne d'avril à octobre 2012 sera l'occasion de se rendre sur le terrain pour découvrir les richesses contenues dans le diagnostic et réfléchir aux éventuelles mesures opérationnelles.

Fin de la séance.
Durée approximative : 2h30.

ANNEXE 1 – LISTE DE PRÉSENCE

SITE NATURA 2000 MONDARRAIN ARTZAMENDI

ELABORATION DU DOCOB

2ème CAMPAGNE DES GROUPES DE TRAVAIL - FÉVRIER 2012

ESPELETTE / AINHOA / SOURAIDE

27/02/2012 – 20h – Espelette

Maïder CAMPAGNE (CPIE Littoral Basque),

Gaby ETCHART (Espelette),

M. EYHERABIDE (Espelette),

Thierry HIRIART (Espelette),

Laurent LAGARDE (Ainhoa – Membre SIVU),

M. CASSIN (ASA Côte Basque),

Jean-Pierre MAISTERRENA (Espelette),

Jean-Marie IPUTCHA (Membre Comité Syndical SIVU),

M. ERRANDONEA (Espelette),

Gabi OLAIZOLA (Espelette),

Jean-Claude LARTIGUE (ACCA Espelette),

Jakes GUIN (Espelette),

Jean-Pierre ST MARTIN (Souraïde),

Dominique GANZAGAIN (Espelette).

SIVU : Jean-Paul IRIQUIN (Président), **Pascale AMESTOY** (secrétariat/communication)

CEN Aquitaine : Priscille L'HERNAULT, Tangi LE MOAL

EHLG : Elena AGUERRE

Journal SUD-OUEST : Mathilde BAUTHIER (Correspondante)

BIDARRAY / ITXASSOU / LOUHOSSOA

29/02/2012 – 20h – Itxassou

Jean-Pierre et Maïté IBAR (Itxassou),

Gilles PIE (C.R.P.F),

Sylvie BELKADI (Itxassou),

Jean-Pierre PUJOS (Itxassou),

Betti ARRECHE (ACCA Bidarray),

Jaki AGUERRE (Bidarray),

Henri EYHERABIDE (Itxassou),

Etienne DUMAS (ACCA Itxassou),

Patxi et Peio SALLABERRY (Baztandarrak),

M. ELICETCHE (Baztandarrak),

Emmanuelle et Isabelle LARRONDE (Association IZAD'ITSASU),

Ramuntxo AGUERRE (Itxassou),

Pierre HARISPOUROU (ACCA Itxassou),

Jean-Baptiste GOEMARE (Comité 64 FFME),

Benat AURIOL (Association AUNAMENDI),

Julen OLHAGARAY (Association 1,2,3kasko),

Isabelle OLHAGARAY (Itxassou).

SIVU : Jean-Paul IRIQUIN (Président), **Benat BERHOUET** (Vice-Président), **Pascale AMESTOY** (secrétariat/communication)

CEN Aquitaine : Priscille L'HERNAULT

EHLG : Elena AGUERRE

3^E campagne de groupe de travail : septembre 2012

ORDRE DU JOUR

- 1. Introduction – Rappel du contexte
- 2. Présentation du patrimoine naturel et des mesures déclinables

PARTICIPANTS

La liste des participants se trouve en dernière page du présent compte-rendu.

1. Introduction – Rappel du contexte

Le diagnostic écologique, présenté lors de précédentes réunions en groupes de travail a été officiellement validé par le Comité de Pilotage (COFIL) dans sa séance du 15 mars dernier.

Cette 3^{ème} et dernière campagne des groupes de travail consiste donc maintenant à réunir les différents usagers et interlocuteurs, sur certaines zones caractéristiques des principaux enjeux écologiques, pour réfléchir ensemble à la gestion globale du massif.

Il s'agit d'envisager, à partir des richesses biologiques contenues dans l'inventaire et des outils financés par le programme Natura 2000, quelles seraient les mesures opérationnelles à mettre en place pour préserver la biodiversité et valoriser le territoire.

Avant de débiter le circuit, il est distribué à chacun des participants un tableau intitulé « Propositions des enjeux/objectifs/actions » sur lequel 3 enjeux majeurs sont mis en avant :

- conservation et restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- appropriation locale du site Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » ;
- amélioration des connaissances sur le site.

Fanny DALLA-BETTA (E.H.L.G) rappelle les 3 outils de contractualisation offerts par le programme Natura 2000 :

- mesure agro-environnementale territorialisée (MAEt) conclue sur des surfaces agricoles utiles (durée 5 ans)
- contrat Natura 2000 conclu sur des parcelles hors surfaces agricoles (durée 5 ans) ;
- charte Natura 2000 : série de recommandations et d'engagements par type de milieux ou d'activités (durée 5 ans).

En amont, un diagnostic parcellaire gratuit est effectué par la structure animatrice pour identifier les parcelles et surfaces susceptibles d'être engagées à la condition qu'elles présentent un intérêt écologique (présence d'habitat d'intérêt communautaire). Si tel est le cas, des propositions de mesures de gestion sont formulées par type de milieux.

En contrepartie du respect des engagements définis dans le contrat, le bénéficiaire perçoit une indemnisation compensatoire et dispose d'un accompagnement technique et administratif par la structure animatrice.

Mme LABORDE (D.D.T.M) ajoute qu'il ne s'agit pas de bouleverser les pratiques mais de conduire des actions en lien avec la préservation des habitats et des espèces.

Question de M. GUELOT (Trial Club Basque) : qu'advient-il au bout de 5 ans ?

Réponse de Mme DALLA-BETTA (E.H.L.G) : si la mesure est adaptée au milieu, l'engagement peut se poursuivre. En revanche, la P.A.C qui entrera en vigueur le 1er janvier 2014 donnera de nouvelles orientations aux contrats agricoles.

2. Présentation du patrimoine naturel et des mesures déclinables.

Le groupe commence le circuit par un arrêt sur des **landes à bruyères** qui présentent majoritairement sur le site un état de conservation moyen à très mauvais.

La mesure pourrait prévoir de faire pâturer du bétail sur une période choisie ou de réouvrir des zones par broyage (en considérant que le broyage doit être suivi d'une gestion pastorale).

Mme OLHAGARAY indique que cette zone est particulièrement humide et n'a pas beaucoup d'intérêt fourrager, les bêtes choisissant le meilleur endroit, c'est à dire le haut.

M. GUELOT se demande si l'installation d'abreuvoirs pourrait être la solution pour faire descendre le bétail.

La seconde halte se fait devant une série **d'arbres têtards**, arbres creux et abîmés abritant une faune rare.

M. ETCHEPARE (O.N.F) présente l'historique de la pratique de l'étêtage en démontrant l'intérêt de la conservation de cet habitat pour la survie des espèces. Les arbres actuels ayant une durée de vie limitée, un reboisement permettrait de préparer l'avenir des espèces mais aussi de créer des zones d'ombres et de maintenir ce paysage forestier apprécié par tous.

Mme L'HERNAULT ajoute qu'il en est de même pour les hêtraies, habitat principal de la Rosalie des Alpes.

Mme LABORDE tient à rappeler que les milieux qui feront l'objet de contrats seront toujours des zones où la présence d'insectes est avérée ou présentant des conditions favorables à leur développement.

M. ETCHEPARE pense que la conservation des arbres sénescents pourrait aussi faire partie d'une fiche-action.

Diverses mesures sont également possibles sur les **prairies de fauche ou naturelle** (habitat d'intérêt communautaire) :

- retard de fauche de 40 jours par rapport à la date habituelle (1 date pour les saisons sèches et 1 date pour les saison humides) ;
- absence de fertilisation
- limitation des apports à 90 unités/hectare/an

Mme LABORDE précise que les directives européennes imposent une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque état le choix des moyens pour y parvenir. L'évaluation est à réaliser tous les 6 ans au niveau national, pour chaque région biogéographique sachant que la prochaine évaluation est attendue pour 2013. Il s'agit de disposer d'un cadre fidèle pour connaître l'évolution d'un site Natura 2000 et évaluer l'effet des mesures de gestion mises en œuvre.

Le groupe fait un dernier arrêt sur une tourbière de pente que Mme L'HERNAULT se charge de présenter.

Cette zone de stockage d'eau est fragilisée par le piétinement des pottok principalement qui viennent chercher de la fraîcheur. L'oxygénation du milieu favorise le développement des plantes de prairie et entraîne l'évaporation de l'eau. Ne présentant pas d'intérêt fourrager, la clôture du milieu et la création d'abreuvoirs seraient des mesures à proposer. Des chantiers de bénévoles travaillent et ont déjà travaillé en ce sens sur les tourbières du Mondarrain (convention CEN/Communes d'Espelette et d'Itxassou).

Pour terminer, les participants évoquent le problème récurrent de la divagation des chiens et estiment qu'il serait opportun de connaître comment le site Natura 2000 de l'autre côté de la frontière gère ce genre de problème.

Fin de la séance à 12h30 (durée : 2h30).

Compte-rendu des Comités de pilotage

24 novembre 2010



SOUS-PRÉFECTURE DE BAYONNE

Bureau des institutions locales
et du cadre de vie
Affaire suivie par : Corinne BISCAICHIPY
Ligne directe : 05 59 44 59 20

RELEVÉ DE CONCLUSION

**Réunion d'installation du COPIL Natura 2000 du massif du Mondarrain
et de l'Artzamendi**

24 novembre 2010

Sous la présidence de Monsieur Laurent NUÑEZ Sous-Préfet de Bayonne, participaient au premier comité de pilotage du site Natura 2000 du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi les personnes ayant élargé la liste de présence ci-annexée.

En propos liminaires, Monsieur le Sous-Préfet précise que :

- le SIVU pour la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le site du Mondarrain et de l'Artzamendi a été créé par arrêté préfectoral du 10 mai 2010,
- le COPIL a été constitué par arrêté préfectoral du 15 novembre 2010, diffusé avec l'invitation à la présente réunion d'installation,
- les objectifs du réseau Natura 2000
- et le déroulé du COPIL :
 - ✓ présentation de la démarche par la DREAL Aquitaine,
 - ✓ présentation du site par la DDTM
 - ✓ désignation de la structure porteuse du DOCOB et du président du COPIL,
 - ✓ présentation de la méthode de travail envisagé par la structure porteuse.

I. La présentation de la démarche Natura 2000

A partir d'un support power point Madame BRODIEZ rappelle les objectifs du réseau Natura 2000.

Réseau européen de préservation d'espèces et d'habitats naturels menacés, Natura a été conçu afin de faire face à l'accélération du phénomène de disparition d'espèces animales et végétales, source de déséquilibres écologiques graves et de perturbations économiques.

A cette fin, 2 directives ont été adoptées :

- ➔ la directive « oiseaux » du 02 avril 1979 ayant pour objet la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie des oiseaux considérés comme rares ou menacés dans l'Union Européenne,
- ➔ et la directive « habitats » du 21 mai 1992 concernant la protection des habitats naturels et habitats d'espèces et plus généralement le maintien de la biodiversité pouvant dans certains cas requérir le maintien voire l'encouragement d'activités humaines.

Madame BRODIEZ ajoute que les états membres ont une obligation de résultat. l'Union Européenne procédera à une évaluation de l'état de conservation du réseau en 2013.

Le dispositif français.

Il est fondé sur le volontariat et la responsabilité des acteurs. La loi développement des territoires ruraux du 23 février 2005 – DTR - affirme le rôle de 1er plan des collectivités locales dans la gestion des sites Natura 2000.

Schématiquement chaque site est doté :

- ◆ d'un comité de pilotage constitué par arrêté préfectoral, regroupant tous les partenaires (élus, usagers, propriétaires, experts...) et chargé de conduire l'élaboration du DOCOB. Le COPIL est l'organe privilégié de la concertation, le moteur de l'élaboration et de la mise en œuvre du DOCOB. A sa tête un président, pouvant être assisté d'élus référents, à qui il incombe de rechercher les consensus,

- ◆ une structure porteuse : collectivité chargée de l'élaboration du DOCOB. Elle intervient en régie ou peut recourir aux services d'un opérateur technique qui assurera pour son compte les études initiales, le diagnostic du site et formulera des propositions au COPIL,

- ◆ un DOCOB : il définit les modalités de gestion du site, afin de maintenir les habitats et les milieux naturels dans un bon état de conservation, en partenariat avec les acteurs locaux. Le DOCOB comprend un diagnostic du site, la définition des enjeux et objectifs de conservation et de gestion partenariale et la présentation des mesures et actions à mettre en œuvre sous forme de fiches action.

Sur la base du DOCOB approuvé, des MAET- mesures agri-environnementales territorialisées – pour les parcelles agricoles, des contrats Natura 2000 ou des chartes sont signés entre l'Etat et les propriétaires ou les gestionnaires (exploitants).

Parallèlement à ce dispositif contractuel, des évaluations d'incidences sont conduites afin d'analyser l'impact de projets plans, programmes et manifestations se déroulant à proximité et dans le périmètre du site, sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Monsieur le Sous-Préfet souligne que ces évaluations d'incidences sont à réaliser même en l'absence de DOCOB approuvé.

II La présentation du site

Madame REVELLE procède en 1er lieu, à l'appui d'un support power point, à une présentation de la configuration départementale :

- ✓ 1/3 du territoire couvert par des sites Natura 2000 soit 52 sites (36 au titre de la directive « habitats », 15 au titre de la directive « oiseaux » et 1 site marin)
- ✓ 9 DOCOB en cours d'élaboration ou finalisés
- ✓ 22 diagnostics en cours
- ✓ 2 arrêtés de protection de biotope en vigueur.

Par ailleurs, au cours de l'année 2011 le processus sera engagé sur de nombreux sites.

Au cas d'espèce, le site du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi relève essentiellement de la directive « habitats », la petite partie concernée par la directive « oiseaux » étant traitée au titre du site Montagne des Aldudes.

De taille moyenne, il couvre une superficie de 5269 hectares. Il se situe en basse montagne et se caractérise par son faible boisement et la richesse des habitats naturels – milieux humides, tourbeux, forestiers.

Les principales espèces animales répertoriées au formulaire standard de données du site sont l'Escargot de Quimper, la Rosalie des Alpes, le Lucane cerf-volant et trois espèces de chauves-souris : petit rhinolophe, grand rhinolophe, rhinolophe euryale. Ces dernières étant en forte

régression en Europe, les mesures de gestion devront prendre en compte, en même temps, la conservation des gîtes d'hiver, d'été et des milieux de chasse. Deux espèces végétales d'intérêt communautaire sont également répertoriées sur le site : la soldanelle velue et la trichomane remarquable.

Monsieur GOÑI interroge les services de l'État et le président du SIVU sur la coordination possible avec les élus espagnols du Baztan. Monsieur IRIQUIN indique qu'aucune coordination n'est à ce jour prévue mais que des contacts transfrontaliers peuvent être initiés. Madame BRODIEZ ajoute qu'une coordination entre sites limitrophes y compris frontaliers est souhaitable. Toutefois, les acteurs locaux disposent d'une totale liberté.

Monsieur BERHOUEZ fait part d'échanges entre les communes de Bidarray et d'Ixassou et celles de la vallée du Baztan sur les usages pastoraux.

Monsieur CANTEGREL jugerait intéressante la participation des élus Baztan au COPIL. En réponse, Madame BRODIEZ précise que le cadre institutionnel ne le prévoit pas, néanmoins ils pourraient être associés à certains groupes de travail et invités au COPIL en qualité d'expert.

III Désignation de la structure porteuse et du président du COPIL

Monsieur le Sous-Préfet fait part de la candidature du SIVU pour la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le site du Mondarrain et de l'Artzamendi, formalisée par correspondance du 04 octobre 2010.

En l'absence d'autres candidatures ou d'opposition à celle-ci, la maîtrise d'ouvrage est officiellement confiée au SIVU pour la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le site du Mondarrain et de l'Artzamendi. Monsieur IRIQUIN, président du SIVU, est désigné en qualité de président du COPIL.

IV Présentation du SIVU pour la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le site du Mondarrain et de l'Artzamendi et de la méthodologie

Monsieur IRIQUIN indique que dès la désignation du site en qualité de SIC en décembre 2004, les 6 communes du périmètre ont fait preuve d'un grand intérêt pour ce dossier. Après l'exploration de différentes formes de structuration, elles ont opté pour la création d'un SIVU. Dénommé SIVU pour la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le site du Mondarrain et de l'Artzamendi, ce dernier a été créé par arrêté préfectoral du 10 mai 2010. Les élus ont été appuyés dans leur démarche par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, lequel intervient sur les communes d'Espelette et d'Ixassou depuis 1996, dans le cadre d'une convention, dans un objectif de préservation du patrimoine naturel du massif du Mondarrain par la mise en place de nombreuses actions de connaissance, de suivi et de préservation des tourbières.

En terme d'organisation fonctionnelle, sous la maîtrise d'ouvrage du SIVU, plusieurs acteurs seront associés à l'élaboration du DCCOB. Il sera fait appel à des coordinateurs techniques et animateurs missionnés pour réaliser les inventaires (analyse et diagnostic) définir les objectifs de développement dans le cadre d'un travail par entité et les mesures de gestion, mettre en œuvre et assurer le suivi de ces mesures.

Le COPIL sera réuni au moins 4 fois. Afin de privilégier la communication, des groupes de travail thématiques et géographiques seront constitués tout au long du processus d'élaboration du DCCOB.

En terme de calendrier, 3 phases seront distinguées. La 1ère consacrée aux inventaires et diagnostics a été évaluée à 13 mois environ. A l'issue, une réunion d'information sera organisée. Au cours de la 2ème phase, d'une durée approximative de 5 mois, les objectifs de développement durable seront définis et validés en COPIL. Enfin, la 3ème phase – 6 mois-

portera sur la rédaction du DOCOB, validé en COPIL et se clôturera par une réunion de restitution.

Au terme des ces travaux, le programme d'actions sera engagé.

Monsieur GOÑI propose une collaboration entre le syndicat mixte du bassin versant de la Nive et le SIVU en vue d'un partage des acquis et de la démarche, initiée antérieurement sur le site Natura 2000 de la Nive.

Monsieur OLICARD représentant le Conservatoire Botanique National des Pyrénées indique que celui-ci a été mandaté par la DREAL pour effectuer un 'appui technique auprès des opérateurs pour la réalisation de la cartographie des habitats. Il se tient à disposition du SIVU pour toute précision.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Sous-Préfet

Laurent NUÑEZ



13 mai 2011

Comité de Pilotage du 13 mai 2011 - 2011ko maiatzaren 13ko Gidaritza Batzordea

Compte-rendu – Bilduma

Sous la présidence de Jean-Paul IRIQUIN, Président du S.I.V.U et du Comité de Pilotage (COPIL), participaient à la séance les personnes ayant émargé la liste de présence ci-annexée.

Le Président débute la séance en souhaitant la bienvenue à l'assistance et en remerciant les membres de leur présence, signe de l'intérêt qu'ils portent à la démarche Natura 2000. Ils remercie également Mmes BRODIEZ et REVEILLÉ pour leur aide et leur soutien méthodologique dans la mise en place de ce programme.

Il retrace ensuite un bref historique du projet Natura 2000 sur le site du Mondarrain et de l'Artzamendi et souligne que, dès le départ, les élus des 6 communes concernées par le périmère ont souhaité être actrices du programme et ont opté pour la création du S.I.V.U Natura 2000 (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

Il annonce ensuite l'ordre du jour de la réunion comme suit :

- √ Intervention du S.I.V.U ;
- √ Intervention du C.E.N Aquitaine : diagnostic écologique ;
- √ Explication de la mission d'appui technique par le C.B.N.P.M.P ;
- √ Intervention de E.H.L.G : diagnostic socio-économique ;
- √ Définition des groupes de travail, calendrier prévisionnel ;
- √ Echanges et validation.

Toutes les présentations listées ci-dessus, réalisées à partir de supports informatisés, sont disponibles sur le site internet de la Mairie d'ITXASSOU, menu Environnement, rubrique Natura 2000.

1- Intervention du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Mondarrain Artzamendi (S.I.V.U)

Pascale AMESTOY, agent du S.I.V.U, informe l'assemblée des évènements qui se sont déroulés depuis l'installation du Comité de Pilotage (COPIL) le 24 novembre 2010.

- Elle indique que le S.I.V.U a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de s'entourer d'un opérateur délégué qui aura pour mission l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) avec prestation d'accompagnement de la structure porteuse.

L'opérateur retenu est un groupement solidaire d'associations composé du C.E.N Aquitaine et de Euskal Herriko Laborantza Ganbara (E.H.L.G) respectivement chargés du diagnostic écologique et de l'analyse socio-économique.

Trois prestataires sous-traitants interviendront dans l'inventaire et la description biologique de l'escargot de Quimper, de 3 espèces de coléoptères ainsi que de 3 espèces de chiroptères.

Jean-Paul IRIQUIN ajoute que le C.E.N Aquitaine travaille déjà en collaboration avec les communes d'Itxassou et d'Espelette depuis 1996 par voie d'une convention de gestion pour la connaissance et la conservation des milieux tourbeux sur plus de 350 hectares.

De plus, il intervient actuellement et pour le compte d'E.H.L.G dans la réalisation des diagnostics préalables à la signature des contrats Natura 2000 sur le site du massif de la Rhune et de Xoldokogaina.

E.H.L.G mène également depuis 2005 tout un travail d'animation et de sensibilisation auprès des élus autour du projet Natura 2000.

- Parallèlement, une réunion de calage a été organisée avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive, structure porteuse du DOCOB de la Nive dans le but de définir les périmètres de travail des deux sites mais aussi de porter une réflexion sur le partage des connaissances et sur la méthode de travail coopératif.

Il en ressort que les zones réellement prospectées dans le DOCOB de La Nive seront intégrées par le S.I.V.U Mondarrain / Artzamendi qui, à son tour, informera le Syndicat de la Nive des zones qu'il envisagera d'étudier. Il est convenu également que le S.I.V.U Mondarrain / Artzamendi soit associé à l'élaboration des mesures de gestion du DOCOB de La Nive ; les stratégies d'animation pourront également être menées conjointement.

- En terme d'organisation fonctionnelle, le S.I.V.U sera chargé du suivi de l'élaboration du DOCOB par la mise en place d'un tableau de bord et d'un plan de communication et par la prise en charge des parties administrative et comptable.

2- Intervention du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (C.E.N Aquitaine)

- Priscille L'HERNAULT, chargé de mission Natura 2000 nouvellement recrutée, assisté de Tangi LE MOAL, chargé de secteur Pays Basque-Landes, présente d'une part la structure.

Association loi 1901 ayant pour objectif la protection et la gestion des milieux naturels, le C.E.N Aquitaine est impliqué sur près de 50 sites Natura 2000 en Aquitaine dans les différentes missions d'opérateur, animateur ou assistant à maître d'ouvrage.

- Elle poursuit en indiquant que pour parvenir à finaliser un DOCOB, il apparaît nécessaire d'identifier les différentes opérations à réaliser et les étapes chronologiques successives à franchir. Par conséquent, l'élaboration du DOCOB s'articulera autour des 4 phases suivantes :

1 : inventaires (état des lieux), d'analyse et de diagnostic de l'existant ;

2 : choix des objectifs de développement durable ;

3 : définition des mesures de gestion ;

4 : synthèse et de restitution finale.

Cette élaboration s'appuie sur une animation des partenaires membres du COPIL, afin de proposer de manière concertée les objectifs de gestion durable du site sur la base d'un diagnostic partagé du territoire (état des lieux scientifique et des activités humaines). Le COPIL étant l'organe privilégié d'échanges et de concertation, il sera réuni à chaque étape de l'élaboration du DOCOB.

3- Intervention du Conservatoire Botanique des Pyrénées et des Midi-Pyrénées (C.B.P.M.P)

- Ludovic OLICARD représentant le C.B.P.M.P indique que celui-ci est mandaté par la D.R.E.A.L pour effectuer un appui technique auprès des opérateurs techniques pour la réalisation de la cartographie des habitats.

Cette mission vise à assister les opérateurs de sites Natura 2000 sur l'identification et la caractérisation des habitats ainsi que sur leur inventaire et leur cartographie à raison de 7 jours en moyenne par DOCOB. C'est, en d'autres mots, une validation scientifique des méthodes employées par l'opérateur pour l'inventaire et la cartographie.

- Il ajoute que la mission du C.B.P.M.P débute dès cet après-midi par une réunion de coordination suivie d'un déplacement sur site pour des prospections sur le terrain.

4- Intervention de Euskal Herriko Laborantza Ganbara (E.H.L.G)

- Avant d'entrer dans le sujet du diagnostic socio-économique, Elena AGUERRE, chargé de mission Natura 2000, présente la structure pour laquelle elle intervient.

L'association E.H.L.G créée en 2005 a pour objet de contribuer au développement d'une agriculture paysanne et durable, dans le cadre d'un développement local concerté sur le territoire « Pays Basque ». Considérant que le monde agricole doit être associé aux démarches d'aménagement du territoire et que la protection de la biodiversité passe par le maintien des activités agro-pastorales, E.H.L.G s'implique activement dans le dispositif Natura 2000 en Pays Basque.

- Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, E.H.L.G assurera en particulier la phase d'inventaire et d'analyse socio-économique ainsi que l'animation de la phase de définition des objectifs et mesures de gestion.

Il s'agira d'analyser toutes les activités sociales, économiques et culturelles présentes sur le site, d'en faire un état des lieux pour déterminer des liens avec les enjeux et les perspectives écologiques.

Pour ce faire, plusieurs types d'enquêtes seront menées afin d'identifier les types d'occupation des sols et les bénéficiaires potentiels de mesures Natura 2000 avant de rencontrer ces personnes dites « personnes ressources ». La concertation avec les acteurs du site est primordiale dans la définition des objectifs de préservation de la biodiversité. Cette participation effective permettra d'envisager les solutions et mesures concrètes à mettre en oeuvre pour réaliser ces objectifs afin de construire un véritable projet de territoire.

5- Définition des groupes de travail, calendrier prévisionnel

- En fonction des activités connues sur le site, 3 thèmes, qui feront l'objet de groupes de travail, ont été pré-définis :

1 Agriculture / Pastoralisme

2 Tourisme / Sports / Loisirs / Patrimoine culturel

3 Chasse / Fôret

La notion de patrimoine naturel sera bien entendu au coeur de toutes les discussions. Les activités liées à l'industrie et l'économie seront abordées indépendamment des groupes de travail.

- Suivant le calendrier prévisionnel établi, l'élaboration du DOCOB s'achèvera en fin d'année 2012. Tout au long de cette période, il est prévu 3 campagnes de groupes de travail ainsi que 4 réunions du Comité de Pilotage, la 1ère de ce jour pour le lancement de la démarche et la dernière venant valider définitivement le DOCOB.

6- Echanges et validation

- Jean-Paul IRIQUIN reprend la parole et invite les membres présents à faire part de leurs observations quant au déroulement et au contenu de la 1ère partie de la réunion.

Bruno BOUQUET interroge les intervenants à propos des inventaires spécifiques, de la période choisie pour effectuer le diagnostic écologique et de l'activité agricole qui, selon lui, ne doit pas masquer les autres activités et usages locaux.

En réponse, Ghislaine BRODIEZ précise que les inventaires réalisés par les 3 sous-traitants concernent des habitats et des espèces d'intérêt communautaire listés dans les annexes des directives « Habitats » et « Oiseaux » et qui doivent faire l'objet, du fait de leur haute valeur patrimoniale, d'une étude approfondie. De plus, ces études poussées permettront peut-être de recenser d'autres types d'habitats et d'espèces.

Au sujet du diagnostic écologique, Tangi LE MOAL indique que le site Natura 2000 a déjà été prospecté mais pas dans sa globalité. Par conséquent, les données scientifiques détenues sur les habitats naturels seront complétées par de nouvelles explorations qui ont débuté en avril 2011 et qui se poursuivront jusqu'au mois d'octobre. Si nécessaire, des investigations complémentaires seront menées au printemps 2012.

Jean-Paul IRIQUIN intervient ensuite par rapport au diagnostic des activités humaines et confirme que l'agropastoralisme, activité majeure sur le site, fera l'objet d'une étude spécifique car ces pratiques ont un lien direct avec la gestion du patrimoine naturel et qu'elles peuvent impacter sur le maintien de l'état de conservation de la biodiversité.

Il affirme aussi que les activités de pleine nature ont le vent en poupe et que tous les usagers doivent être entendus afin que chacun y trouve sa place et en ressorte gagnant.

Renaud CANTEGREL souhaite revenir sur l'exposé présenté par Elena AGUERRE (E.H.L.G) et s'interroge sur la manière avec laquelle va se faire le lien entre les différents groupes de travail thématiques et comment va être menée la communication avec les élus.

Elena AGUERRE indique qu'à l'issue de la 2ème campagne des groupes de travail de hiérarchisation des enjeux, les groupes de travail seront regroupés afin de graduer harmonieusement les enjeux dans un souci de préservation du milieu naturel. Les conclusions issues des précédentes recherches (Charte de la montagne basque, diagno

multi-usages, Natura 2000 Navarrais, diagnostic Natura 2000 Nive) seront exploitées en vue de les insérer au plan de gestion.

D'autre part, elle ajoute que les élus des communes concernées font partie prenante du projet dans la mesure où ils siègent au Conseil d'Administration du Comité Syndical du S.I.V.U en tant que délégués.

Jean-Baptiste GOEMARE emet le souhait du CD64 FFME de mettre en sécurité les parois rocheuses du Mondarrain par un rééquipement partiel des voies désuètes pouvant mettre en danger la sécurité des pratiquants.

Il ajoute que le site d'escalade du Mondarrain a une réelle vocation éducative dans la découverte de la discipline et du milieu montagnard et qu'il serait dommageable de ne pas l'exploiter à sa juste valeur. De plus, le comité 64, en matière de gestion des sites naturels d'escalade, s'engage à donner une dimension environnementale au projet que ce soit dans le choix et l'acheminement du matériel d'équipement que dans la gestion des déchets et les conditions d'accès.

Jean-Paul IRIQUIN lui répond que ce projet mérite d'être étudié et qu'autant le S.I.V.U que l'opérateur technique sont prêts à porter une réflexion commune quant à son aboutissement.

Il poursuit en soutenant que le DOCOB ne doit pas être une simple étude qui finira classée comme tant d'autres mais au contraire un document de référence en ce qui concerne l'inventaire patrimonial, d'orientation pour les acteurs ayant compétence sur le site et de cohérence entre les actions publiques et privées.

Jean-Michel GONI insiste sur le fait que ce document doit vivre et être suivi rapidement d'actions concrètes portées par les élus et suivies par le COPIL.

Philippe ETCHEVESTE se demande si l'accomplissement d'un tel travail pourra tenir les délais annoncés dans le calendrier prévisionnel.

Jean-Paul IRIQUIN affirme qu'aucune rencontre ne sera économisée et que, si nécessaire, de plus amples échanges seraient organisés. Il rajoute qu'une implication active et efficace des acteurs locaux aboutira forcément à un document de gestion dynamique et concertée des espaces.

Avant de clôturer la séance, les membres du COPIL sont invités à faire circuler entre eux un tableau d'inscription aux groupes de travail.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00.

Gaia bukatua denez, bilkura 12'00an gelditzen da.



Feuille1

**SIVU Natura 2000 Mondarrain Artzamendi
Comité de Pilotage du 13 mai 2011**




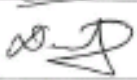




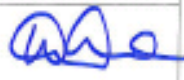


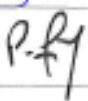
FEUILLE DE PRÉSENCE

Nom et Prénoms	Organisme	Signature
LEPQAL Eugè	CEN Aquitaine	
L'HEANAULT Rixille	CEN Aquitaine	
AGUERRE Elena	EHLG	
IRIQUIN J. Paul	SIVU	
M. GOMI S. Michel	Vice Président Conseil Basque N. K.	
Christiane BRODIER	DREAL Aquitaine	
Laurène Réveillé	DDT M64.	
Arnaud BOUQUET	UNICEM	
Christian PEBOSCA	FDC 64	
Stéphanie LANJESSE	Cg64	
ETCHEVESTRE Philippe	FDC 64 Vice Président FDC.	
CANTEGREL Renaud	ONF 64	

Feuille1

SIVU Natura 2000 Mondarrain Artzamendi
Comité de Pilotage du 13 mai 2011

FEUILLE DE PRÉSENCE

Nom et Prénoms	Organisme	Signature
GOENARE Jean Baptiste	0964 FFNE	
TOUGHISURE Jocelyette	Iluc Loubezon	
FLORENCE Graci	Espelette	
DUMUTY J-Claude	Bidarray	
OLIVARD Ludovic	CBNPTA	
COINON Joëmié	SYBVH	
DELEBECQUE Luc- Olivier	CRPF Aquitaine	
CAMOU Frédéric	CC. ERROBI	
DICKENS Peggy	Pôle JSVA DD Cohésion Sociale	
COMBAZEC Marc	SAIAK	
AUBRIE Aurélien	SAIAK	
ANESTOY Pascale	SIVU Mondarrain Artzamendi	

Feuille1

SIVU Natura 2000 Mondarrain Artzamendi
Comité de Pilotage du 13 mai 2011

FEUILLE DE PRÉSENCE

Excusés

Nom et Prénoms	Organisme	Signature
ST PIERRE N. Claire	SIVU Mondarrain Artzamendi	Excusé
EZCURRA J. Michel	"	Excusé
IPUTCHA J. Marie	"	Excusé
BERROUET Berat	"	Excusé
INARRA Emmanuel	CPiE	Excusé

15 mars 2012

Comité de Pilotage du 15 mars 2012 - 2012ko martxoaren 15ko Gidaritza Batzordea

Compte-rendu – Bilduma

Jean-Paul IRIQUIN accueille les membres présents dont la liste est annexée au présent compte-rendu et indique que le Conservatoire des Races d'Aquitaine siégeant à Gradignan (33) a été invité à participer à cette séance sur les conseils de M. François ESNAULT, responsable ENS et Biodiversité au Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.

Il propose ensuite d'entrer rapidement dans le vif du sujet et présente l'ordre du jour de la réunion comme suit :

- √ Introduction et bilan des actions réalisées ;
- √ Restitution des diagnostics écologique et socio économique ;
- √ Bilan des groupes de travail ;
- √ Echanges et validation ;
- √ Clôture de la séance.

Tous les supports informatiques présentés au cours de cette séance sont disponibles sur le site internet de la Mairie d'ITXASSOU, menu Environnement, rubrique Natura 2000 (www.itxassou.fr).

1- Introduction (Pascale AMESTOY - S.I.V.U)

Elle rappelle rapidement le contenu de la dernière séance du COPIL du 13 mai 2011 et fait le point des actions réalisées depuis lors :

- avril à octobre 2011 : réalisation des diagnostics (prospections et enquêtes) ;
- décembre 2011 : 1ère campagne des groupes de travail (6 réunions) – 1ers résultats des inventaires par secteur géographique et par thématique ;
- février 2012 : 2ème campagne des groupes de travail (2 réunions) – croisement des thématiques par secteur géographique et identification des enjeux de conservation et des impacts possibles et avérés.

Parallèlement, le Comité Départemental de la F.F.M.E (Fédération Française de Montagne et d'Escalade) a présenté, lors d'une réunion en septembre 2011 regroupant le SIVU, le CEN, EHLG et le Conseil Général 64, leur projet de rééquipement du site d'escalade du Mondarrain.

Cet aménagement ne nécessitant pas un fort engagement physique et technique permettrait de rendre au site sa vocation éducative et pédagogique et pallier ainsi au déséquilibre criant entre les sites naturels d'escalade du Béarn du Pays Basque.

L'équipement consisterait en une première phase de mise en sécurité par la pose de relais en octobre 2011 suivie d'un stage d'équipeur de falaise en mai 2012 en vue de l'aménagement d'une cinquantaine de voies en fin de projet.

Le S.I.V.U, favorable à la concrétisation du projet, a listé, dans un courrier du 10 février 2012 adressé au Comité Départemental (avec copie à la L.P.O), une liste de recommandations à respecter afin d'écartier ou de limiter au maximum les impacts négatifs sur les espèces et milieux naturels environnants.

Jérémie COINON (S.M.B.V.N) indique que le topo-guide d'un important site d'escalade situé à NARBONNE consacre une page entière à la présentation générale du site Natura 2000 et à ses objectifs de gestion découlant sur des règles de bonnes pratiques.

2- Restitution du diagnostic écologique (Priscille L'HERNAULT – C.E.N Aquitaine)

Priscille L'HERNAULT souligne que le C.E.N Aquitaine est dans l'attente des données issues des inventaires Mollusques.

Tableau de synthèse

Type	HABITATS NATURELS			HABITATS D'ESPÈCES	
	Zones humides	Milieux agropastoraux	Milieux forestiers	Végétales	Animales
Quantité	17 habitats dont : - 3 d'intérêt communautaire - 2 d'intérêt prioritaire	12 habitats dont : - 1 d'intérêt communautaire - 1 d'intérêt prioritaire	4 habitats d'intérêt communautaire dont : - 2 d'intérêt prioritaire	- 2 espèces visées par l'annexe II de la Directive Habitats - 5 espèces protégées au niveau national	- 10 espèces visées par l'annexe II de la Directive Habitats - 3 espèces protégées au niveau national

Les zones humides

Sur le site Natura 2000, les tourbières représentent plus de la moitié des zones humides. Le diagnostic réalisé à l'échelle du site Natura 2000 a permis de recenser près de 250 zones humides, dont 17% présentent un état de conservation mauvais, et 63% en état de conservation moyen, qui se caractérise par une dégradation du cortège floristique.

Les principales menaces identifiées portent sur la colonisation d'herbacées tels les joncs, l'assèchement et l'altération du sol par le bétail. Pour environ 40% des tourbières et 40% des habitats de sources, le sens d'évolution est négatif, imposant alors une prise en compte particulière des zones humides dans la gestion du site Natura 2000.

Les milieux agropastoraux

- 937 hectares de prairies (à *Agrostis et Festuca*)
- 790 hectares de landes (*pyrénéo-cantabriques*)
- Milieux rupestres (*éboulis siliceux et végétation chasmophytique des pentes rocheuses*)

Parmi ces milieux, ont relève 2 habitats d'intérêt communautaire : les landes atlantiques sèches à bruyère (code Natura 2000 : 4030) rencontrées en zone intermédiaire de montagne et les pelouses à Nard raide (code Natura 2000 : 6230) présentes sur les zones d'altitude (plateaux ou débuts de pente). Ces deux habitats présentent, selon les zones, un état de conservation variable, qui est souvent lié à la gestion pastorale de l'espace montagnard. En effet, les landes à bruyère sont pour une grande partie d'entre elles, colonisées plus ou moins fortement par les ajoncs. **Cet embroussaillage provoque un abandon de ces zones par les troupeaux menés en gestion libre, aggravant par là-même la colonisation par les ajoncs et à terme par des espèces arbustives pionnières, refermant progressivement le milieu.**

A l'inverse, les pelouses à Nard sont souvent surpâturées, puisque ces zones ouvertes voient le **regroupement des troupeaux**. Le piétinement, l'abroustissement des espèces végétales et l'enrichissement azoté provoqué par les déjections, provoquent pour un certain nombre de ces pelouses un appauvrissement de la diversité végétale.

Les milieux forestiers

- 4 habitats d'intérêt communautaire (dont 2 prioritaires) :
 - 25 hectares de Chênaie pionnière acidiphile du Piémont pyrénéen qui sont le résultat, à la fois de conditions stationnelles précises, et d'une pratique sylvopastorale ancienne, qui stoppait l'évolution naturelle vers la chênaie pédonculée
 - 313 hectares de Hêtraies atlantiques acidophiles (dans les zones d'altitude)
 - 310 hectares de Forêts alluviales à Aulne et Frêne
 - les forêts de ravins qui revêtent une richesse patrimoniale exceptionnelle, de par leur faible représentation en France et plus largement en Europe. Mais elles sont également l'habitat d'espèces végétales remarquables, dont certaines sont inscrites à l'annexe II telles que *Trichomanes speciosum* et *Soldanella villosa*.

Les habitats forestiers sont dans l'ensemble en bon état de conservation, mais des menaces peuvent être notées telles que leur colonisation par des espèces non indigènes (*Robinia pseudoacacia*), et le manque de régénération naturelle (lié à la consommation des fruits et/ou des jeunes plants par les troupeaux ou par le gibier).

Priscille L'HERNAULT souligne que les forêts de pente sont un habitat réellement très peu présent sur le site (à l'inverse du diagnostic écologique établi sur le site de « La Nive »), la méthode de cartographie utilisée se rapprochant vraiment de la cartographie de terrain et ne comportant que peu d'extrapolation.

Les espèces végétales

Deux espèces présentes sur le site sont listées dans l'annexe II de la Directive Habitats : la Soldanelle velue (*Soldanella villosa*) et le Trichomanes remarquable (*Trichomanes speciosum*). Ces deux espèces, se présentant en station de très petite taille, sont cantonnées à quelques ravins du pays basque, présentant des conditions stationnelles typiques (hygrométrie élevée, ombrage important) . Elles peuvent être accompagnées par d'autres espèces patrimoniales nécessitant les mêmes conditions climatiques : *Hymenophyllum tunbrigense*, *Stegnoqramma pozoi*, *Cystopteris diaphana*.

De par leur extrême exigence, ces espèces sont très vulnérables à la moindre dégradation de leur habitat, par exemple par une modification du régime hydrique, ou une diminution du couvert arboré.

On n'observe pas de dégradations importantes sur les stations présentes mais certaines frondes sont néanmoins à nu et desséchées, ce qui impose une vigilance particulière sur les paramètres hydriques et d'ombrage de ces stations.

Les espèces animales

10 espèces de l'annexe II de la Directive Habitats ont été recensées sur le site :

- **4** espèces d'insectes saproxyliques : le Lucane Cerf-volant, le Grand Capricorne, le Scarabée Pique-Prune et la Rosalie des Alpes
- **l'Escargot de Quimper**
- **6** espèces de chauves-souris : le Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale, le Murin à oreilles échanquées, la Barbastelle d'Europe et le Murin de Bechstein.

Parmi les insectes saproxyliques, le Scarabée Pique-Prune et la Rosalie des Alpes représentent un enjeu majeur, nécessitant une gestion forestière adaptée. En effet, ces espèces utilisent les cavités de gros arbres vieillissants. A ce titre, les arbres têtards constituent un habitat préférentiel. **La conservation de ces arbres à haute valeur patrimoniale, culturelle et environnementale, supports d'une activité systémique importante, est à valoriser.**

- Chiroptères : **6** espèces de l'annexe II de la Directive Habitats. Il est constaté une dégradation des terrains de chasse et des gîtes (arbres creux) par l'abandon du patrimoine bâti ou la restauration sans prise en compte de la présence éventuelle de chauves-souris.

Le diagnostic a permis de recenser une importante colonie de chauves-souris sur la commune d'Ainhoa (colonie mixte de 4 espèces visées par l'annexe II de la Directive Habitats et composée de 200 à 300 individus). La conservation de ces espèces nécessite la prise en compte de la diversité des sites d'hibernation, de reproduction et de chasse de ces espèces. Ainsi, par exemple, les haies constituent des lignes de vol et les arbres et bosquets d'excellents territoires de chasse.

C'est ainsi qu'une étude complémentaire sur les terrains de chasse sera menée dans le courant de l'année afin d'avoir une vision complète de l'utilisation de l'espace par les chiroptères pour mettre en avant les atouts et les améliorations possibles quant à la structuration du paysage pour favoriser

ces espèces. Une fois le DOCOB achevé, tous ces éléments de connaissance seront exploités pour définir la meilleure stratégie d'action.

3- Restitution du diagnostic des activités humaines (Elena AGUERRE – E.H.L.G)

Le diagnostic socio-économique s'attachera à définir les pratiques actuelles pour caractériser au mieux le territoire et établir des liens avec la présence d'habitats naturels et d'habitats d'espèces.

La méthodologie utilisée a d'abord été celle de la recherche documentaire avant d'aller à la rencontre de personnes ressources (dont 45 éleveurs). En réponse à la question de Jérémie COINON (S.M.B.V.N), Elena AGUERRE indique que le Registre Parcellaire Graphique a été la principale source de données.

Les 5269 hectares de moyenne montagne sont pour la majeure partie occupés à titre agricole, le reste constituant les forêts, les habitations et quelques prairies non déclarées à la P.A.C.

Administrativement géré sur 2 cantons et 3 communautés de communes, le site dispose de partenaires potentiels variés.

Les activités agropastorales présentent un lien direct avec la gestion des milieux naturels car les pratiques locales ont façonné et entretenu des territoires riches et variés.

Trois secteurs d'utilisation sont ainsi définis :

- les fonds de vallée qui représentent des propriétés privées en gestion individuelle ;
- les zones intermédiaires constituant une interface entre les zones hautes et les fonds de vallée (prairie à forte pente, gestion individuelle et collective) ;
- les estives pour le libre parcours du bétail.

Généralement, ce sont de grosses surfaces communales (sauf Bidarray) gérées par les communes ou les A.F.P et G.P. Chacun de ces secteurs est propice à la présence et au développement d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire.

Il est comptabilisé 265 exploitations agricoles (66,4 % d'exploitations professionnelles – moyenne de 25 Ha / exploitation) dont les systèmes agricoles sont traditionnellement en lien avec la montagne (pâturage, fauche des fougères, entretien par écobuage et broyage depuis quelques années).

Les espaces d'utilisation collective (composés de landes à bruyères et de pelouses d'altitude) sont majoritairement présents sur le site. Ces milieux maintenus ouverts grâce à la pâture des bêtes (38% d'exploitations transhumantes : 56 éleveurs et 7200 brebis) et à la fauche des fougères constituent un intérêt paysager pour tous les utilisateurs.

Cependant, il est constaté une forte diminution du nombre de troupeaux entraînant petit à petit l'embrouillement et la fermeture des zones intermédiaires et le sur-pâturage des crêtes. Cette répercussion directe sur les milieux est dûe, depuis 15 à 20 ans, à une profonde mutation du mode d'utilisation de la montagne : diminution du nombre d'éleveurs, pauvreté des ressources fourragères en montagne, manque de main d'oeuvre, conflits avec les autres usagers ; la question étant de savoir quelles conséquences ces pratiques peuvent-elles engendrer sur la préservation de la biodiversité.

Les éleveurs sont prêts à améliorer la situation en participant à la réouverture des zones en déprise tout en perfectionnant les conditions d'équipement. D'autres filières d'élevage mieux adaptées à la conduite en montagne pourraient aussi se développer. Enfin, une information et une sensibilisation de tous les usagers permettraient d'éviter les conflits en particulier avec les chiens non tenus en laisse.

Les objectifs du programme seront destinés à valider et localiser les problématiques agro-environnementales du site et proposer des mesures ou préconisations agricoles pour soutenir les bonnes pratiques et limiter les impacts négatifs.

La pratique de la chasse concerne 322 adhérents répartis au sein des 5 structures présentes sur le territoire. Outre la chasse au gros et petit gibier, les chasseurs exercent d'autres activités en lien direct avec la montagne (piégeage de nuisibles, entretien des sentiers, plantations, reboisement, gestion des populations) et sont de ce fait des partenaires privilégiés du plan de gestion du massif.

Les habitats ou les espèces ne sont pas directement impactés par leurs pratiques mais il convient de savoir de quelle façon doit-on gérer les landes au détriment des landes à bruyères.

Le massif forestier d'une superficie de 2000 Ha est essentiellement composé de feuillus géré individuellement par plus de 700 propriétaires.

Seule la forêt communale d'Ainhoa de 428 hectares est gérée par l'O.N.F selon un plan d'aménagement forestier 2007/2026. Elle abrite une exploitation de calcaire à ciel ouvert depuis 1952 gérée par une société privée jusqu'en 2019.

Mis à part pour Ainhoa (371 m³/an et 26 000 € de bénéfice/an), l'économie produite par l'exploitation de la forêt est très faible. Elle a véritablement une fonction environnementale et paysagère pour son rôle de protection contre l'érosion des sols et de réservoir de biodiversité.

Dans le cadre de Natura 2000, des pratiques de gestion pourront être menées (régénération des haies, maintien de l'état boisé).

- Le site du Mondarrain et de l'Artzamendi est un lieu privilégié et fréquenté pour la **pratique d'activités sportives**. La randonnée et la course à pied ou en VTT y tiennent le devant de la scène. On y pratique aussi l'escalade ; les blocs du Mondarrain mis en sécurité en octobre 2011 ont été rééquipés en partie au mois de mai 2012 par le Comité Départemental 64 de la F.F.M.E. De plus, environ 54 000 personnes par an s'adonnent à la pratique du rafting et autres activités aquatiques sur la Nive (étudiées dans l' DOCOB de la Nive).

Il a été observé une diminution sensible de la pratique d'activités motorisées sur le massif du fait de
De nombreuses communes ont pris

C'est aussi un lieu touristique parcouru par de nombreux visiteurs durant la période estivale.

Le massif offre aussi une grande richesse archéologique par la présence de nombreux monuments datant pour les plus anciens du Néolithique.

Les problèmes soulevés germent généralement en raison de l'utilisation multi-usage de la montagne entraînant des discordances entre les usagers professionnels et/ou les habitants avec ceux qui la fréquentent dans le cadre de leur détente.

Les zones de stationnement privées saturées occasionnent une sur-fréquentation des abords de route et des sites liés aux activités de loisir.

Il est à noter qu'une activité d'extraction de pierre gérée par une entreprise privée est présente sur Ainhoa.

L'objectif sera de répertorier les pratiques comportant un impact négatif sur les habitats et les espèces sensibles et d'identifier précisément les points de divergence d'opinion pouvant avoir des conséquences sur la gestion durable de la montagne.

4- Bilan des groupes de travail

Deux campagnes de groupes de travail se sont respectivement déroulées par secteur géographique en décembre 2011 et février 2012 :

1ère campagne : (6 réunions - 45 participants répartis par thématique- niveau de fréquentation moyen)

OBJECTIF : partage des données

- restitution des 1ers résultats des inventaires écologique et socio-économique et validation
- pré-identification des enjeux de conservation du site

2ème campagne : (2 réunions – 36 participants – niveau de fréquentation moyen)

OBJECTIF : croisement des thématiques

- relations entre activités (travail par groupes composés de représentants de chaque activité)
- impacts entre activités
- interactions négatives et positives possibles et avérées entre activités et enjeux écologiques
- 1ères propositions sur les objectifs généraux

A la suite de la seconde campagne, les participants ont été invités à hiérarchiser les objectifs généraux de gestion durable de la montagne.

C'est ainsi que l'ordre de priorité s'établit comme suit :

- 1 soutenir les pratiques agropastorales garantes du maintien des milieux ouverts d'intérêt communautaire (pelouses, landes et prairies)
- 2 soutenir les pratiques de gestion forestière bénéfiques aux espèces et habitats d'intérêt communautaire
- 3 conserver et restaurer les milieux humides
- 4 maintenir une mosaïque paysagère bénéfique aux espèces et habitats d'intérêt communautaire
- 5 sensibiliser et informer tous les utilisateurs (ponctuels et réguliers) aux enjeux écologiques du site
- 6 concilier le développement des activités et des nouveaux aménagements avec le maintien des habitats et espèces remarquables
- 7 assurer un suivi des mesures de gestion et un suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La 3ème campagne des groupes de travail se déroulera autour d'une sortie sur le terrain au mois de septembre au cours de laquelle seront présentés les différents types de milieux et les problématiques associées.

5- Echanges et validation

Jean-Paul IRIQUIN reprend la parole et invite les membres présents à faire part de leurs observations quant au déroulement et au contenu de la réunion.

Question du Conservatoire des Races Rustiques : le maintien de la qualité des eaux n'est pas présenté ?

En réponse, Jérémie COINON (S.M.B.V.N) précise que toute cette partie est associée au DOCOB du site de « La Nive ».sachant que, toutefois, les milieux humides sont représentés sur les 2 diagnostics. Il ajoute que c'est une chance que l'état d'avancement des 2 DOCOB soit quasiment semblable pour organiser l'animation de manière collective.

Remarque de Mme BRODIEZ (DREAL Aquitaine) : il est encore trop tôt pour définir les grands objectifs mais il convient d'abord de valider de manière complète les diagnostics sachant que le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et des Midi-Pyrénées doit auparavant entériner la typologie des habitats.

Mme LABORDE (D.D.T.M.Pau) ajoute qu'il convient de valider régulièrement chaque étape de l'élaboration du DOCOB et insiste, pour la bonne suite de la démarche, que les documents rédigés ayant trait aux inventaires soient maintenant progressivement transmis.

La représentante du Conservatoire des Races Rustiques s'interroge sur l'impact provoquée par une molécule présente dans le vermifuge IVONEC, substance qui tue les coprophages, nourriture principale des chiroptères. Un temps de confinement au moment du traitement serait une solution.

Elena AGUERRE (E.H.L.G) affirme que le répulsif est administré juste avant d'aller en montagne pour obtenir le maximum d'effet possible et qu'il est intéressant car il traite aussi bien les parasites internes qu'externes. Néanmoins, une réflexion est envisageable.

Le Conservatoire des Races Rustiques avance qu'une liste des vermifuges incitatifs est inscrite dans certains cahiers.

Tangi LE MOAL (C.E.N Aquitaine) argue que des solutions peuvent effectivement être envisagées comme c'est le cas sur d'autres sites Natura 2000.

Mme BRODIEZ (DREAL Aquitaine) souhaite intervenir sur les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées en indiquant qu'il s'agit d'une période de fin de programmation. L'organisation 2014-2020 sera similaire sachant que les préconisations techniques précises ne sont pas encore connues. Elle conseille donc de ne pas se censurer et de creuser toutes les propositions pour ensuite mettre en place le dispositif dans les cadres imposés.

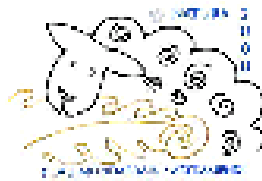
Conclusion.

Le diagnostic écologique sera retravaillé de manière à prendre en compte les remarques des membres du Comité de Pilotage pour être ainsi à nouveau proposé lors de la prochaine séance du COPIL (prévu le 31/10/2012).

En l'absence d'observations relatives aux résultats du diagnostic socio-économique, ce dernier est considéré comme validé sur la base des présentations faites au cours de la réunion.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00.

Gaia bukatua denez, bilkura 16'00an gelditzen da.



Feuillet



SIVU Natura 2000 Mondarain Artzamendi
Comité de Pilotage du 15 mars 2012

LISTE DES PRÉSENTS / EXCUSÉS

Nom et Prénoms	Organisme	Signature
Comité Intercommunal	Syndicat Intercommunal	
Christiane BRODIER	DREAL Aquitaine	
Emilie LABARDE	DRM 64	
Typhaine LE NEZ	LEN	
Eliane Ihan	EHL 64	
Bernard Béraud	PIRENEA	
IRIQUET Paul	SIVU	
Arcandé Pato	CA Sud Pyrénées	
MICHAEL Thierry	Experte Agricole Basco	
Bongracain Dominique	Experte Agricole FNSBB	
Lagarde Laurent	SIVU A. U. H. D. P.	
François Paul HAMME	Conservatoire National Pyr. Nat. Pyr.	
Louella Colléde	Conservatoire des zones d'Aquitaine	
GUILLEME Roger	Direction des Collectivités Locales de la Région Aquitaine	Excusé
ST PIERRE Jeanne - Claire OLAIZOLA Henri	SIVU Mondarain Artzamendi	Excusé
DUBOY Christine	Syndicat des Agriculteurs du Sud-Ouest	Excusé

emilie.labarde@prea.aquitaine.fr

m.iriquet@ca-sudpyr.fr

10 décembre 2012

Comité de Pilotage du 10 décembre 2012
2012ko abenduaren 10ko Gidaritza Batzordea

Compte-rendu
Bilduma

Jean-Paul IRIQUIN souhaite la bienvenue aux membres présents dont la liste est annexée au présent compte-rendu et demande à chacun d'eux de se présenter.

Il retrace les différentes phases de travail qui ont conduit à ce 3ème et avant-dernier Comité de Pilotage puisque sa validation est pré-programmée pour mars 2013.

La 3ème campagne des groupes de travail de septembre 2012 est présentée en détail comme suit :

- une sortie de terrain a réuni les différents usagers et interlocuteurs du site, sur certaines zones caractéristiques des principaux enjeux écologiques, pour réfléchir ensemble à la gestion globale du massif. Il s'agissait là d'envisager, à partir des richesses biologiques contenues dans l'inventaire et des outils financés par le programme Natura 2000, quelles seraient les mesures opérationnelles à mettre en place pour préserver la biodiversité et valoriser le territoire ;

- parallèlement et afin d'anticiper la phase opérationnelle d'animation, les exploitants agricoles ont été personnellement invités à participer à 2 réunions de présentation des MAEt déclinables sur le massif du Mondarrain et de l'Arzamendi. Ces rencontres n'ont malheureusement pas attiré beaucoup d'intéressés ; les éventuels signataires seront à nouveau contactés au printemps 2013.

D'autre part, pour ne pas brûler les étapes, il a fallu travailler à la rédaction des diagnostics. Emilie LABORDE (D.D.T.M) a pris connaissance d'une 1ère version du diagnostic socio-économique rédigé pour laquelle elle a tenu à caler un certain nombre d'aspects.

Jean-Paul IRIQUIN tient à la remercier pour son intervention pertinente et efficace qui se révélera bénéfique lors du rendu du document final.

Il propose ensuite d'entrer dans le vif du sujet et présente l'ordre du jour de la réunion :

Mot de bienvenue

- ✓ 1 Bilan de l'avancement du projet ;
- ✓ 2 Diagnostic écologique (levée de réserve) ;
- ✓ 3 Hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion ;
- ✓ 4 Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (*programmation 2013*)
- ✓ 5 Echanges et validation ;

Clôture de la séance.

Tous les supports informatiques présentés au cours de cette séance sont disponibles sur le site internet de la Mairie d'ITXASSOU (www.itxassou.fr), menu Environnement, rubrique Natura 2000 ou à l'adresse suivante : <http://www.itxassou.fr/Environnement/compte-rendus-des-reunions.html>

1- Présentation de l'avancement du Document d'Objectifs

Mars 2012	Présentation des diagnostics écologique et socio-économique - validation du diagnostic socio-économique
Eté 2012	Compléments terrain pour le diagnostic écologique - habitats (typologie) et espèces (trichomanes, soldanelle, chauves-souris)
Septembre 2012	3ème campagne des groupes de travail - enjeux/objectifs/actions : 1 sortie terrain - mesures agricoles (MAEt) : 2 réunions d'échange
En cours	- Rédaction du Document d'Objectifs - Préparation du programme agro-environnemental sur le territoire (MAEt)
Mars 2013	Comité de pilotage : validation du DOCOB Restitution du document d'objectifs Désignation de la structure animatrice du DOCOB Programme prévisionnel de l'animation

2- Compléments sur le diagnostic écologique

A l'issue des relevés phytosociologiques réalisés sur certains habitats en 2012, la cartographie dresse le bilan suivant :

- 49 habitats naturels ou semi-naturels identifiés avec 16 d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires
- 33,4 % (ou 2054,10 Ha) de la surface totale du site sont occupés par les habitats naturels d'intérêt communautaire

6 habitats naturels d'intérêt communautaire ne figurent pas au Formulaire Standard des Données F.S.D (2 pour les zones humides, 2 pour les pelouses et prairies et 2 sur les milieux forestiers).

● Priscille L'HERNAULT (C.E.N Aquitaine) commente ensuite plusieurs dispositifs concernant :

- la répartition et la cartographie des différentes formations végétales sur le site ;
- l'état de conservation et le sens d'évolution des habitats naturels avec l'ajout d'un critère relatif au sens d'évolution (perspectives d'évolution selon 4 modalités) ;
- les principaux facteurs de dégradation illustrés par des cartographies de colonisation par la fougère aigle et par les ligneux.

M. ETCHEPARE (C.N.F) : l'exemple cité concernant le manque de régénération naturelle des milieux forestiers n'est pas régressif mais évolutif.

Mme LABORDE (D.D.T.M) : il serait intéressant de superposer la cartographie des habitats naturels avec celle faisant apparaître le sens d'évolution et pourquoi pas de compléter avec la répartition des activités.

Priscille L'HERNAULT : ces éléments figureront sur le diagnostic écologique.

Jean-Paul IRIQUIN : il est en effet important d'intervenir sur des secteurs où la probabilité d'intensification des facteurs de dégradation est avérée.

M. ETCHEVESTE (F.D.C 64) se questionne quant au pourcentage des parcelles publiques et privées.

Fanny DALLA-BETTA : les données cadastrales ont été recueillies et ce découpage pourra être réalisé.

● Priscille L'HERNAULT reprend son exposé et poursuit par les espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site (espèces végétales, insectes saproxyliques, chiroptères).

Les 9 espèces inscrites au F.S.D ont bien été inventoriées. En revanche, 4 espèces (1 insecte saproxylique et 3 espèces de chauves-souris) n'étaient pas portées au F.S.D.

Mme LABORDE : les espèces végétales telles la Soldanelle velue et le Trichomanes remarquable liées à La Nive sont portées sur le site Mondarrain Artzamendi de manière à avoir une bonne connaissance du territoire.

Pour chaque espèce, Priscille L'HERNAULT (C.E.N Aquitaine) présente sa répartition et son état de conservation sur le site.

Une cartographie de distribution du Petit rhinolophe fait état d'une présence d'individus en limite du site Natura 2000 ce qui a conduit à une étude sur la favorabilité des territoires de chasse des chauves-souris hors site Natura 2000.

● La 3ème partie est consacrée à la hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire (H.I.C) selon :

- leur valeur patrimoniale ;
- l'urgence des mesures à prendre.

Ces données ont été utilisées pour hiérarchiser les enjeux écologiques du site.

3- Hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion

Les membres présents sont invités à prendre connaissance d'un tableau présentant les :

5 enjeux écologiques :

- Zones humides : altération des communautés végétales (assèchement, piétinement...)
- Landes sèches à bruyères : fermeture ;
- Faune saproxylique : vulnérabilité de l'habitat (manque de régénération dans les peuplements

forestiers ;

- Espèces végétales des ravins et espèces végétales cavernicoles : fragilité des stations et vulnérabilité de l'habitat ;
- Chauves-souris : vulnérabilité des gîtes et des territoires de chasse.

2 enjeux socio-économiques

- mutation de l'utilisation agro-pastorale du massif (diminution du rôle du troupeau dans la gestion de l'ensemble des étages : fond de vallée, zone intermédiaire, estive) ;
- manque d'harmonisation des activités avec les enjeux écologiques du site et avec les autres usagers.

7 objectifs de gestion de développement durable

- Favoriser un pastoralisme adapté au maintien des habitats d'intérêt communautaire ;
- Préserver la faune saproxylique (Rosalie des Alpes, Scarabée Pique-prune) ;
- Maintenir les zones humides d'intérêt communautaire ;
- Préserver les habitats des chauves-souris : gîtes / territoires de chasse ;
- Préserver les stations d'espèces végétales des ravins (Soldanelle velue, Trichomanes remarquable) et des espèces animales cavernicoles (Escargot de Quimper) ;
- Améliorer la connaissance scientifique du site ;
- Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion durable de leur territoire.

Ces objectifs de développement durable conduisent à l'identification d'objectifs opérationnels qui eux-mêmes déterminent des actions puis des actions opérationnelles.

Un modèle de fiche-action est ensuite proposé.

4- Mesures Agro-Environnementales territorialisées (M.A.E.t)

Fanny DALLA-BETTA (E.H.L.G) rappelle le champ d'application des M.A.E.t et indique que, dans le cadre d'une phase anticipée de l'animation, un Projet Agro-Environnemental sera présenté en janvier 2013 en Commission Régionale Agro-Environnementale.

Il comprendra les 7 mesures suivantes :

- Amélioration de la gestion de la fertilisation des prairies ;
- Absence de fertilisation des prairies ;
- Retard de fauche sur les prairies remarquables ;
- Maintien des milieux ouverts par pâturage ;
- Maintien des milieux ouverts par pâturage et entretien mécanique et/ou manuel ;

- Maintien des milieux ouverts par fauche précoce de la fougère ;
- Restauration mécanique et entretien des milieux ouverts par pâturage et intervention mécanique.

5- Echanges et validation

• *Mme LABORDE (D.D.T.M)* revient sur les compléments apportés au diagnostic écologique en indiquant que la typologie des habitats est validée (à l'exception des éléments rocheux) mais qu'il convient que la mention de « travail complémentaire » figure sur le document d'objectifs.

• *M. ETCHEPARE (C.N.F)* : certains botanistes s'alertent sur la diffusion de cartographies sur internet en argumentant que cette pratique pourrait inciter le public à découvrir par eux-mêmes les raretés du site et nuire ainsi à la préservation des espèces et au respect des propriétés privées.

Priscille L'HERNAULT : le choix du maillage de 200 m x 200 m ne permet pas de localiser aisément les habitats et/ou espèces inventoriés.

Mme LABORDE (D.D.T.M) : les données sont la propriété du S.I.V.U et permettront la constitution de dossiers d'évaluation des incidences. En revanche, en ce qui concerne les données diffusées, il sera nécessaire de modifier le maillage retenu.

Tangy LE MOAL (G.E.N Aquitaine) : il faut avoir en tête que les données seront diffusées au plus grand nombre et que le Comité de Pilotage devrait décider aujourd'hui du maillage approprié.

Après délibération, le Comité de Pilotage retient le maillage de 200 m x 200 m pour les données brutes et le maillage à 1 km pour les données diffusées

• *Mme CASTRO (C.R.P.F Aquitaine)* fait part de sa surprise à la lecture des surfaces concernant les zones à sulaies-frénaises (polygones très larges) avec une zone considérable côté est. Sont-elles issues d'une mosaïque d'habitats ou d'une cartographie réelle ?

Priscille L'HERNAULT : c'est une mosaïque d'habitats. Elle fournit ensuite des explications quant au mode de calcul des surfaces en s'appuyant sur la cartographie en question.

• *Jean-Paul IRIQUIN* : existe-t-il des aides attribuées pour la pratique de l'étêtage ?

Fanny DALLA-BETTA : cette action est très peu financée mais cet élément pourrait figurer dans la nouvelle P.A.C.

Mme CASTRO : d'après un constat national des forestiers, ce type de contrat est mal bâti et non intéressant.

Mme LABORDE : il ne s'agit pas d'une rémunération mais d'une indemnisation ; c'est un apport pour compenser un changement de pratique.

• *Mme CASTRO* : le tableau des objectifs et actions opérationnelles fait un focus sur les vieux arbres. « Accélérer le vieillissement, qu'est ce que cela peut bien vouloir dire ?

Tangy LE MOAL : il s'agit d'un problème d'intitulé mais l'idée principale est d'arriver à assurer la pérennité des habitats en pratiquant la pratique de l'étêtage par exemple.

Mme CASTRO : l'aspect des insectes saproxyliques semble être la seule entrée retenue pour la mise en place d'une gestion de la forêt.

Fanny DALLA-BETTA : à l'issue des 2 dernières campagnes des groupes de travail, les enjeux économiques ont été classés par ordre d'importance et l'idée d'une entrée par la faune saproxylique pour les habitats forestiers a été validée.

Tangi LE MOAL : tous les éléments de gestion forestière seront intégrés et les zones d'intervention définies en fonction des priorités et objectifs.

M. ETCHEPARE : une entrée par la faune est satisfaisante mais il est nécessaire d'assurer des habitats relais.

Mme CASTRO : un travail de recueil de pratiques de gestion est-il prévu ?

Fanny DALLA-BETTA : absolument, dans le cadre de l'animation au sujet de la pratique en têtard.

Mme CASTRO : une mention plus large doit être consacrée à la gestion forestière.

Mme LABORDE : une mention spécifique à la hêtraie ?

Mme CASTRO : l'action doit mentionner « pour l'habitat saproxylique » ; il y a d'autres arbres non concernés par la gestion forestière qui sont des habitats d'espèces (arbres têtards).

M. ETCHEPARE : les anciens textes indiquent que les forêts doivent être traitées en têtards pour l'activité agro-pastorale.

Mme LABORDE : l'objectif de développement durable sera modifié et pour les objectifs opérationnels, les habitats forestiers et d'espèces seront notés. D'autre part, la régénération artificielle ne peut s'appliquer qu'après échec de la régénération naturelle et après mise en défens.

Jean-Paul IRIQUIN : la commune a déjà organisé des actions de reboisement sans attendre de financements.

• Mme LABORDE : qu'en est-il de la lutte contre les espèces envahissantes ?

Tangi LE MOAL : la structuration du milieu forestier est un élément intéressant pour les terrains de chasse des chauves-souris. Il y a d'importantes zones boisées recensées mais colonisées par le robinier.

Mme CASTRO : le robinier est une essence liée à l'activité pastorale pour la pratique de fabrication des piquets. Attention au terme « envahissante », cette espèce n'est quand même pas venue toute seule.

Mme LABORDE : quelle est l'action concrètement ? L'intitulé de la fiche ?

Priscille L'HERNAULT : l'objectif est de garder une possibilité de veille en terme de répartition et d'impact.

Le tableau des objectifs/actions sera remanié en fonction des remarques soulevées au cours de la séance . Ce document, ainsi que les fiches actions issues de ce tableau, seront transmis aux membres du comité de pilotage avant la restitution finale du document d'objectifs.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h15.

Gaia bukaturu denez, bilkura 12'15etan gelditzen da.



SIVU Natura 2000 Mondarain Artzamendi
Comité de Pilotage du 10 décembre 2012

LISTE DES PRÉSENTS / EXCUSÉS

Nom et Prénoms	Organisme	Signature
CAROU Frédéric	C.C. ERROBI	Excusé
BERNOS Nicolas	EPIC Pays basque	Signature
ËTCHEPARE Jean François	BNF 64	Signature
ETCHEVESTÉ Philippe	FDC 64 via Président.	Signature
BEITIA Richard	FDC 64 Service Technique	B.
VILLEVAU ANNE	EGP PRODUCTION	Signature
LAPORDE Emilie	DDPP 64	Signature
DUFFAU Sabine	Sponsore	Signature
CARBERS Joëlle	DDPP 64	Signature
LEMAÏC Tanguy	CEN Aquitaine	Signature
IRIQUIN J. Paul	Président COP 2	Signature
L'HERNAULT Pascale	CEN Aquitaine	Signature
BERTRANDICAIN Michel	Fédération Internationale Cantonniers	Signature
CASTRO Annelise	CRPF Aquitaine	Signature
DALLA-GETTA Fanny	EHLG	Signature
AMESTOY Pascal	SIVU NATURE 2000	P. Ay

03 avril 2013

Comité de Pilotage du 03 avril 2013 / 2013ko apirilaren 3ko Gidaritza Batzordea

Compte-rendu / Bilduma

Jean-Paul IRIQUIN accueille et remercie les membres présents à cette séance (dont la liste figure en fin de compte-rendu) consacrée à la restitution du document d'objectifs du site Natura 2000 Mondarrain Artzamendi.

Il souligne le fait que ce document a été élaboré en s'appuyant sur des expertises écologiques et socio-économiques mais aussi sur une large concertation avec l'ensemble des acteurs du site.

Ce travail a permis de définir des enjeux et des objectifs équilibrés et cohérents qui concourront à la préservation durable des habitats et des espèces dans le respect des exigences économiques et sociales.

Il remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'élaboration de ce document et souhaite que la gestion de ce site se poursuive dans le respect et l'esprit de concertation présents depuis le début de la démarche.

Il propose ensuite de débiter la séance selon l'ordre du jour suivant :

√ 1 Calendrier récapitulatif de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) ;

√ 2 Validation des enjeux, des objectifs et des actions ;

√ 3 Proposition de validation du périmètre après ajustement ;

√ 4 Proposition de validation du DOCOB ;

√ 5 Désignation de la structure porteuse de l'animation.

Clôture de la séance.

Le support informatique présenté au cours de cette séance est disponible sur le site internet de la Mairie d'ITXASSOU (www.itxassou.fr), Environnement/Natura 2000/Avis et compte-rendus réunions ou à l'adresse suivante : <http://www.itxassou.fr/Environnement/compte-rendus-des-reunions.html>

1- Calendrier récapitulatif de l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB)

Fanny DALLA-BETTA (E.H.L.G) rappelle les différentes étapes qui ont conduit à la séance du jour, en précisant pour chacune d'elles l'ordre du jour.

Année 2011	1er COPIL (mai) / 2 réunions publiques (mai) / 1ère campagne des groupes de travail : 6 réunions (décembre)
Année 2012	2ème campagne des groupes de travail : 2 réunions (février) / 2ème COPIL (mars) / 3ème campagne des groupes de travail : 1 sortie terrain et 2 réunions (septembre) / 3ème COPIL (décembre)
Année 2013	4ème COPIL : validation définitive du DOCOB (avril)

2- Validation des enjeux, des objectifs et des actions

5 enjeux écologiques :

- 1. Conserver / restaurer les zones humides d'intérêt communautaire ;
- 2. Maintenir / restaurer les landes sèches d'intérêt communautaire ;
- 3. Préserver les habitats forestiers et la faune associée ;
- 4. Protéger les stations d'espèces d'intérêt communautaire ;
- 5. Garantir le maintien des colonies de chauves-souris.

2 enjeux socio-économiques

- 1. mutation de l'utilisation agro-pastorale du massif (diminution du rôle du troupeau dans la gestion de l'ensemble des étages : fonds de vallée, zones intermédiaires, estives) ;
- 2. manque d'harmonisation des activités avec les enjeux écologiques du site et avec les autres usagers.

8 objectifs de gestion de développement durable

- 1 Favoriser un pastoralisme adapté au maintien des habitats d'intérêt communautaire : **2 fiches- actions**
- 2 Préserver les habitats forestiers, notamment ceux abritant des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire (Rosalie des Alpes, Scarabée Pique-prune) : **4 fiches-actions**
- 3 Maintenir les zones humides d'intérêt communautaire : **2 fiches-actions**
- 4 Préserver les habitats des chauves-souris : **3 fiches-actions**
- 5 Préserver les stations d'espèces végétales des ravins (Soldanelle velue, Trichomanes remarquable) et les espèces animales cavernicoles (Escargot de Quimper) : **3 fiches-actions**
- 6 Améliorer la connaissance scientifique du site : **2 fiches-actions**

- 7 Evaluer les effets des mesures de gestion mises en place sur le site : **2 fiches-actions**
- 8 Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion durable de leur territoire : **6 fiches-actions**

Toutes les mesures et leurs financements sont ensuite détaillées puis localisées sur une cartographie, ceci afin de se rendre compte de leur étendue sur le territoire du site Natura 2000 et des financements qui seront alloués aux contractants.

● Les remarques suivantes sont apportées :

- *objectif n°5 : concernant la protection des espèces végétales présentes dans les ravins, la Directive Habitat ne prévoit pas de dispositif réglementaire ; une proposition parallèle au DOCOB pourrait être mise en place pour assurer une surveillance toute particulière de ces ravins par des agents assermentés ;*
- *objectif n°8 : Emilie LABORDE (D.D.T.M) ajoute que les éléments budgétaires relatifs à l'animation du DOCOB doivent figurer dans le document afin de connaître le coût prévisionnel de sa mise en œuvre par rapport aux actions proposées.*

● La protection des espèces végétales (objectif n°5) revient dans le débat ; les intervenants s'interrogent sur les mesures « hors contrat » présentées et sur la faisabilité de créer un dispositif réglementaire dans le cadre du COPIL.

Mme LABORDE : le DOCOB a vocation à aller au-delà des simples contrats et peut proposer des actions non financées. Il est donc normal de voir ce type de propositions. En validant le DOCOB, on valide d'étudier ces possibilités et le COPIL pourra être amené à donner son avis.

M. LE MOAL : aujourd'hui, outre la dégradation de leur habitat, un des facteurs importants de dégradation des espèces végétales d'intérêt communautaire sub-endémiques situées dans les ravins encaissés du site est la destruction directe, du fait de vandalisme par des collectionneurs, ou du fait d'activités de découverte (canyoning par exemple) de façon plus indirecte.

Ces espèces sont associées à un cortège d'espèces remarquables (pour certaines également protégées au niveau national), faisant de ces milieux des habitats particulièrement remarquables et menacés, pour la conservation desquels il est probable que le dispositif Natura 2000 seul, avec les outils contractuels qu'il propose, ne soit pas suffisant. Dès lors, afin de permettre de mobiliser de façon plus ciblée les pouvoirs de police de la Nature, et de rassembler les moyens les plus à même de répondre aux importants enjeux de conservation identifiés, il est proposé de réfléchir au dispositif qui permettra le classement réglementaire de ces ravins (par exemple : Arrêté de protection de biotope ou Réserve Naturelle) le plus adapté pour le site.

C'est donc la proposition d'une réflexion sur ce sujet qui est proposée au COPIL, les partenaires de la réalisation du DOCOB faisant état des limites qu'offre le dispositif Natura 2000 à lui seul pour la réalisation d'un des objectifs de conservation essentiels pour le site.

M. BOUQUET : imaginer un outil réglementaire n'est pas de la compétence d'un COPIL, un projet de loi serait nécessairement la seule solution.

Mme LABORDE : il s'agit de réfléchir à la mise en place d'un classement à partir d'outils déjà existants comme un arrêté de protection de Biotope ou une réserve naturelle.

Mme CASTRO : il me semble que cet aspect doit être englobé dans un programme d'animation renforcé axé sur la sensibilisation, ceci afin de rester dans l'esprit de Natura 2000.

M. OLAIZOLA : la sensibilisation et la communication me semblent aussi essentielles dans la mesure où la réglementation ne changera pas le comportement des collectionneurs qui connaissent pertinemment la portée de leurs actes.

M. ETCHEPARE : la plupart des propriétaires ignorent la biodiversité présente sur leurs parcelles ; il serait intéressant de les en informer pour qu'ils agissent de manière préventive.

M. LE MOAL : il est en effet important de communiquer en ce sens d'autant plus que les propriétaires sont en première ligne pour faire respecter la protection de ces espèces, et que certains s'en acquittent très bien dès lors qu'ils ont compris les enjeux.

3- Proposition de validation du périmètre après ajustement

Au regard de la proximité immédiate avec le site Natura 2000 de la Nive et des réalités de terrain concernant la gestion cohérente de l'ensemble des habitats, la nécessité d'ajuster le périmètre est apparue au premier stade de l'élaboration du DOCOB.

Suite à un travail de juxtaposition réalisé avec Jérémie COINON, en charge du DOCOB « La Nive » au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive, le périmètre du site Natura 2000 Mondarrain Artzamendi a été réajusté et dispose d'une superficie de 5 448 Ha contre 5 693 Ha (le périmètre d'étude simplifié comprenait une partie du réseau hydrographique de la Nive).

Les têtes de bassins (tourbières) situées dans les zones d'estive ont été réappropriées dans le site Mondarrain Artzamendi afin de mettre en oeuvre les MAEt de manière cohérente avec les actions de gestion. Le site de La Nive a conservé la ripisylve et en grande majorité, les stations de Trichomanes remarquable et Soldanelle velue. La mise en oeuvre des actions de protection de ces espèces se fera en collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive.

La cartographie diffusée est à retravailler puisqu'elle représente encore la zone d'étude comportant une partie du périmètre de la Nive.

Le principe du réajustement du périmètre comme indiqué est validé en attente de la cartographie correspondante.

4- Proposition de validation du DOCOB

- *M. le Sous-Préfet de Bayonne : les éléments complémentaires à apporter quant au périmètre ne représentent pas un sujet bloquant pour la validation du document d'objectifs. Un délai supplémentaire peut donc être accordé car l'Etat dispose d'un délai de 15 jours pour confirmer la validation.*

Les autres réserves concernent d'une part, la typologie des habitats naturels non encore validée par le Conservatoire Botanique en ce qui concerne les habitats rocheux et d'autre part, la transmission des éléments budgétaires correspondant à l'animation du DOCOB.

Il est à noter une bonne implication et un travail de qualité fournis par la structure porteuse et l'opérateur technique.

Mme LABORDE : il convient de mentionner ces manquements dans le DOCOB afin qu'ils soient mis en place par la suite.

- *M. le Sous-Préfet de Bayonne demande à l'assemblée d'exprimer d'éventuelles remarques et propose de valider le DOCOB.*

M. BOUQUET : outre l'étude hypothétique de mise en place d'un dispositif de protection réglementaire sur les ravins du site, je n'ai pas d'observation à formuler.

Mme CASTRO : j'ai manifesté, par voie électronique ce matin, des observations techniques concernant le diagnostic socio-économique, écologique et les fiches actions.

Mme DALLA-BETTA : nous en avons effectivement pris connaissance ce jour.

M. le Sous-Préfet de Bayonne : ces commentaires seront étudiés et intégrés au DOCOB.

Mme LABORDE : le processus d'élaboration d'un DOBOB est lourd et arriver à un document ficelé n'est pas chose aisée ; il est normal qu'en fin de démarche, des observations ne remettant pas en cause le travail de fond, émergent.

M. le Sous-Préfet de Bayonne propose de soumettre le DOCOB dans sa version finale à la validation.

D'après les documents mis à disposition des membres du COPIL, le DOCOB est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Dès la réception des documents complémentaires, les objectifs et mesures de gestion s'appliqueront sur le périmètre réajusté.

4- Désignation de la structure porteuse de l'animation

Suite à la sollicitation de M. le Sous-Préfet de Bayonne, le SIVU confirme sa candidature pour réaliser l'animation du DOCOB.

M. le Sous-Préfet de Bayonne accepte la candidature, se réjouit de l'attitude des collectivités territoriales qui sont vouées à porter ce programme et souhaite que cette nouvelle étape se déroule dans des conditions similaires.

● *M. IRIQUIN : étant donné le calendrier resserré pour la conduite d'une animation globale, le SIVU a choisi de lancer un programme d'animation simplifié dès le printemps 2013 principalement axé sur l'accompagnement des MAEt.*

M. ELOSEGI : est-ce qu'un échéancier est prévu pour le reste de l'animation ?

M. IRIQUIN : le SIVU doit travailler rapidement sur un dimensionnement de l'animation à compter de 2014.

Mme LABORDE : prévue légalement sur 3 ans, l'animation doit couvrir tous les aspects définis dans le cadre du DOCOB et comprend un volume de missions relativement conséquent. Compte-tenu des aléas du calendrier, il était impossible d'anticiper le travail de lancement du marché avant la validation du DOCOB tout en sachant en plus que le programme des crédits européens se termine en 2014.

D'un commun accord avec la DREAL, la solution consistait à lancer une animation réduite en 2013 avec un nombre minimum de journées (souscription MAEt, veille et accompagnement des autres contrats, bilan année, réajustement projet agro-environnemental 2013) avant de porter une réflexion sur la suite du programme.

M. POINEAU : dans ces conditions, aucune animation ne sera proposée durant le second semestre 2013 ?

Mme LABORDE : ces changements sont délicats et nous ne disposons pas de visibilité pour 2014 quant aux financements possibles.

● *Concernant la charte Natura 2000, l'Etat n'a pas milité en faveur de la présentation d'une charte au COPIL de validation. La Charte Natura 2000 constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière. En revanche, sa signature donne droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et permet d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site). La charte Natura 2000 d'un site est constitutive du DOCOB mais génère des dépenses pour les collectivités, c'est donc la raison de sa non-présentation aujourd'hui.*

Mme DALLA-BETTA : il en est de même pour les autres contrats ? Des personnes engagées en MAEt ou contrats Natura 2000 peuvent également bénéficier de l'exonération de la TFPNB.

Mme LABORDE : l'adhésion à la charte est plus simple que la souscription d'un contrat Natura 2000. Cet outil permet aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000 sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier et relève davantage des bonnes pratiques.

M. le Sous-Préfet de Bayonne s'interroge sur la possibilité d'effectuer une simulation de l'impact financier correspondant à l'exonération de la TFPNB.

M. OLAIZOLA : étant donné que ce guide de bonnes pratiques fait partie intégrante du DOCOB et que l'Etat ne peut refuser une souscription, il serait opportun de travailler à son élaboration.

M. le Sous-Préfet salue le travail de concertation qui a été réalisé sur le territoire dans le cadre de l'élaboration de ce DOCOB.

Jean-Paul IRIQUIN réitère ses remerciements aux personnes qui ont œuvré à la bonne conduite de ce programme et clôture la réunion.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.

Gaia bukatua denez, bilkura 17:30tan gelditzen da.



**SIVU Natura 2000 Mondarrain Artzamendi
Comité de Pilotage du 03 avril 2013**

LISTE DES EXCUSÉS / PRÉSENTS

Nom et Prénoms	Organisme	Signature
EZCURRA Jean-Michel	Délégué SIVU Commune d'AINHOA	Excusé
SAINT-PIERRE Marie-Claire	Délégué SIVU Commune de LOUHOSSOA	Excusée
BERHOVET Bernabé	Délégué SIVU Mairie BIDARRAY	
ITUTCHA J. Marie	Délégué SIVU ESPELETTE	
LAGARDE Laurent	Délégué SIVU AINHOA	
ELOSEGI Iker	EMLG	
POINEAU Francis	Euskal Herriko Labeantzia Garatara	
CASTRO Imélie	CRPF Aquitaine	
ETCHEPARE J. François	ONF 64	
ITURRIA Patrice	ONF. 64	
HONGABURE Bernadette	Déléguée S.I.V.U Louhossoua	
LABORDE Emilie	DDTM 64	
DALLEMES Patrice	Sous-Prefet de Bayonne	
IRIBUIN Paul	Préf SIVU délégue Ikeraso	
Rubio Florence	Agglomération Sud Pays Basque	
BOUQUET Bruno.	ONICET	



**SIVU Natura 2000 Mondarrain Artzamendi
Comité de Pilotage du 03 avril 2013**

LISTE DES EXCUSÉS / PRÉSENTS

Nom et Prénoms	Organisme	Signature
Olazola Bampi	Délégué SIVU ESPELETTE	
OLICARD Ludovic	CBNPNP	
LE MOAL Tangi	CAV Ag. h. m.	
L'HERNAULT Pasille	CEN Aquitaine	
DALLA-BETTA Fanny	Euskal Herriko Litorauza Gauzara	
ANESTOY Pascale	secrétaire SIVU	P. fy

COORDONNEES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL LE VERSEMENT DE L'AIDE EST DEMANDE

- Vous avez un compte bancaire unique ou plusieurs comptes bancaires pour le versement des aides. La DDAF connaît ce(s) compte(s) et en possède le(s) RIB. Donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de la présente aide, ou bien joindre un RIB :
 Code établissement [] [] [] [] [] [] Code guichet [] [] [] [] [] [] N° de compte [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Clé [] []
- Vous avez choisi un nouveau compte bancaire : joindre obligatoirement un RIB.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

> Type de demandeur : Non agricole Agricole

CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) Veuillez indiquer le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s)* par votre projet :

FR [] [] [] [] [] [] - Libellé du site Natura 2000 : _____
 FR [] [] [] [] [] [] - Libellé du site Natura 2000 : _____
 FR [] [] [] [] [] [] - Libellé du site Natura 2000 : _____

* Les codes sites (FR: [] [] [] [] [] []) et les libellés sont disponibles sur le site Internet www.natura2000.fr

b) Veuillez indiquer la commune principale de votre projet : _____ Code postal : [] [] [] [] [] []

c) Calendrier prévisionnel des actions :

Le contrat est pris pour une durée de : _____

Année prévisionnelle de mise en œuvre	Dépense prévisionnelle correspondante, en €
	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Total	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

DEPENSES PREVISIONNELLES

➤ Montant prévisionnel des actions ponctuelles

Code site	Id Élément ¹	Code Habitats/ Espèces	Surface agricole	ACTIONS DU DOCOB		Quantité	Unité (ha, ml,pct)	Montant en € HT hors études et frais d'expert	Etudes et frais d'expert HT ²	Montant en € réellement supporté ³
				Code	Libellé					
FR.....			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							
FR.....			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							
FR.....			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							
FR.....			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							
FR.....			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							
FR.....			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							
FR.....			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							

➤ Montant prévisionnel des actions récurrentes

Code site	Id Élément	Code Habitats/ Espèces	Surface agricole	ACTIONS DU DOCOB		Quantité	Unité (ha, ml,pct)	NI ⁴	Montant total en € HT hors étude et frais d'expert	Etudes et frais d'expert HT	Montant réellement supporté en €
				Code	Libellé						
FR.....			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non								
FR.....			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non								
FR.....			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non								
FR.....			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non								
FR.....			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non								

¹ Reporter l'identifiant que vous avez indiqué sur le plan de localisation des engagements

² La prise en charge des études et des frais d'expert sera plafonnée à 12 % du montant de l'action HT

³ Seuls les demandeurs ne récupérant pas la TVA peuvent présenter des dépenses TTC. Dans ce cas vous n'avez pas à remplir la colonne HT sauf si l'action comporte des études et frais d'expert

⁴ Veuillez indiquer le nombre d'intervention (NI) prévue pendant la durée du contrat

DEPENSES PREVISIONNELLES (SUITE)

b) Synthèse du montant du projet :

	Actions ponctuelles		Actions récurrentes	
	Montant total en € Hors Taxes	Montant total en € réellement supporté	Montant total en € Hors Taxes	Montant total en € réellement supporté
Total des achats et prestations de service*	_____	_____	_____	_____
Total des frais de personnel		_____		_____
Total des frais professionnels		_____		_____
Total des frais généraux**		_____		_____
Total des frais d'amortissement		_____		_____
TOTAL des dépenses prévisionnelles	_____	_____	_____	_____

* Achats et prestations de service qui feront l'objet d'une facturation dédiée.
 ** Les frais généraux correspondent aux frais qui ne disposeront pas d'une facture dédiée

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financiers sollicités	Montant en €
Financiers publics :	
Etat	_____
Région	_____
Département	_____
Agence de l'eau	_____
Union Européenne (FEADER)	_____
Autre (précisez) _____	_____
Autofinancement public	_____
Sous-total financeur public	_____
Autofinancement	_____
Coût total du projet	_____

VOS ENGAGEMENTS (cocher les cases nécessaires)

Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides au titre du contrat Natura 2000 non agricole - non forestier

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- N'avoir pas sollicité pour les mêmes actions, une aide autre que celles indiquées sur cette demande d'aide,
- Avoir pris connaissance des points de contrôle,
- L'exactitude des renseignements fournis dans cette demande et les pièces jointes, et notamment l'exactitude des renseignements fournis sur la nature des surfaces faisant l'objet d'un engagement
- Détenir les droits réels et personnels des parcelles sur lesquelles des actions doivent être mises en œuvre pendant la durée du contrat
- Etre à jour de mes obligations fiscales,
- Etre à jour de mes obligations sociales,

Selon le type de demandeur :

- Ne pas pratiquer une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du code rural
- Pratiquer une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du code rural

Le cas échéant :

- Que je n'ai pas commencé l'exécution de ce projet avant le dépôt de cette demande d'aide,
- Ne pas récupérer la TVA (si les dépenses provisionnelles sont présentées TTC),
- Ne pas récupérer partiellement la TVA, par le biais du FCTVA,

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :

- A respecter les engagements figurant dans les cahiers des charges joints à cette demande de subvention pendant la durée du contrat qui sera précisée dans la décision juridique,
- A demander les autorisations de travaux nécessaires à la mise en œuvre des actions pour lesquelles une aide est sollicitée et à les fournir au service instructeur lors des demandes de paiement,
- A informer la DDAF de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet,
- A permettre / faciliter l'accès à ma structure et aux parcelles sous engagements, aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant 10 années,
- A ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet »,
- A apposer sur le lieu de l'action une plaque explicative lorsque l'action menée implique un investissement d'un montant total supérieur à 50 000 euros, à installer un panneau sur les sites des infrastructures dont le coût total dépasse 500 000 euros. Cette plaque explicative / ce panneau comprendra : le logo européen, la mention : « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales », ainsi qu'une description du projet. Ces éléments relatifs à la publicité de la participation européenne doivent occuper 25 % de la plaque.
- A conserver tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité... ,
- A respecter les législations communautaires, nationales et des réglementations en matière d'environnement (notamment les mises aux normes), de santé publique, de santé des animaux et des végétaux, de bien-être animal et de sécurité du travail.

Le cas échéant :

- A maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de 5 ans à compter de la date de décision d'octroi de l'aide,
- A rester propriétaire des investissements acquis dans le cadre de ce projet pendant une durée de 5 ans,

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°1974/2006, annexe 6, paragraphe 2.1 l'Etat publiera au moins une fois par an, sous forme électronique ou sous une autre forme, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER dans le cadre du programme de développement rural hexagonal, l'intitulé des actions et le montant des fonds publics qui sont alloués à ces actions. Cette parution se fait dans le respect de la loi « Informatique et liberté » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978)

EXONERATION DE LA TFNB

Je demande (nous demandons) à bénéficier de l'exonération sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) pour les parcelles dont la liste figure en annexe 2

Charte Natura 2000 et forêt

	FORÊTS NATURA 2000		PAYSANS NATURA 2000			
	PAS DE P.S.G. ; R.T.G. ; C.B.P.S.	P.S.G. ; R.T.G. ; C.B.P.S.	P.S.G. SANS L 11 ; R.T.G. ; C.B.P.S.	P.S.G. agréé au titre de l'Article L. 11 du Code forestier.	(P.S.G. L 11 ; R.T.G. ; C.B.P.S.) + Charte ou Contrat N 2000	Charte ou Contrat Natura 2000
REGIME MONICHON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
REDUCTION DES 3/4 DE LA VALEUR DU BIEN POUR LE CALCUL DE L'I.S.F.	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
DEFI TRAVAUX	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
DEFI FORET	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
EXONERATION DE LA T.F.N.B.	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI

 : DOCUMENT DE GESTION DURABLE

 : GARANTIE DE GESTION DURABLE

Evaluation des incidences

Liste 1 du 26 avril 2011



PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

2012-167-0013

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service Développement Rural
Environnement Montagne

ARRETE
FIXANT LA LISTE PREVUE AU IV DE L'ARTICLE L 414-4
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, PROGRAMMES, PROJETS,
MANIFESTATIONS OU INTERVENTIONS,
SOUUMIS A L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000,
DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU la directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU la décision de la Commission du 22 décembre 2009 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une troisième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

VU la décision de la Commission du 22 décembre 2009 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une troisième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

VU le code de l'Environnement, notamment les articles L. 414-4 et R.414-27 et suivants ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;

VU le décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 ;

VU la liste des 51 sites désignés ou transmis à la commission européenne pour faire partie du réseau Natura 2000 (SIC ou pSIC) dans le département des Pyrénées-Atlantiques, liste annexée au présent arrêté ;

VU l'avis de la commission départementale de la nature des paysages et des sites, réunie dans sa formation « nature » en date 13 mars 2012 ;

VU l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel en date du 4 janvier 2012 ;

VU l'accord du général commandant la région terre Sud Ouest en date du 23 mai 2012 ;

CONSIDERANT les débats et avis formalisés dans le cadre du comité départemental de suivi Natura 2000 élargi du 5 janvier 2012 et de la commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites dans sa formation « nature » du 13 mars 2012 ;

CONSIDERANT l'état des données issues des documents d'objectifs opérationnels ou en cours d'élaboration ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

A R R E T E :

Article 1er - La liste locale prévue au IV de l'article L.414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration et soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département des Pyrénées-Atlantiques, lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000, est la suivante :

1. La création de voies forestière permettant le passage de camions grumiers.
2. La création de voie de défense des forêts contre l'incendie.
3. La création de pistes pastorales permettant le passage de camions de transport de matériels ou des animaux.
4. La création de place de dépôt de bois nécessitant une stabilisation du sol.
5. Les premiers boisements, en tout ou partie en site Natura 2000, au-dessus d'une superficie de boisement ou de plantation de 2 ha.
6. Les travaux d'entretien de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés, hors l'entretien courant.
7. Les travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines.

Cette liste est établie au vu de la liste nationale de référence définie à l'article R.414-27 du code de l'environnement.

Ce dispositif s'applique aux sites Natura 2000 listés dans l'annexe jointe au présent arrêté et sur tout le territoire départemental.

Article 2 - Les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions figurant sur cette liste sont soumis à autorisation préfectorale au titre de Natura 2000 conformément à l'article R. 414-28 du code de l'environnement.

Article 3 - Les dispositions prévues dans le présent arrêté prendront effet à compter du 1^{er} octobre 2012.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, diffusé dans les mairies et fera l'objet d'une insertion dans les rubriques légales d'un journal diffusé dans le département.

Article 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau, dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 6 - Le Secrétaire Général de la Préfecture, les sous-Préfets, le Directeur départemental des Territoires et de la Mer, le Directeur départemental de la Cohésion Sociale, le Directeur départemental de la Protection des Populations, le Chef du service territorial de l'Architecture et du Patrimoine, le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le
Le Préfet

15 JUIN 2012



Lionel BEFFRE

Annexe à l'arrêté fixant la liste prévue au IV de l'article L. 414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à autorisation administrative propre à Natura 2000 dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Liste des sites Natura 2000 pour le département des Pyrénées-Atlantiques

Numéro	Intitulé	Type
FR7200724	L'ADOUR	DH
FR7200742	MASSIF DU MOULLE DE JACUT	DH
FR7200743	MASSIF DU GER DU LURIEN	DH
FR7200744	MASSIF DE SESQUES ET DE L'OSSAU	DH
FR7200745	MASSIF DU MONTAGNON	DH
FR7200746	MASSIF DE L'ANIE ET D'ESPELINGUERRE	DH
FR7200747	MASSIF DU LAYENS	DH
FR7200749	MONTAGNES DU BARETOUS	DH
FR7200750	MONTAGNES DE LA HAUTE SOULE	DH
FR7200751	MONTAGNES DU PIC DES ESCALIERS	DH
FR7200752	MASSIF DES ARBAILLES	DH
FR7200753	FORET D'IRATY	DH
FR7200754	MONTAGNES DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT	DH
FR7200756	MONTAGNES DES ALDUES	DH
FR7200758	MASSIF DU BAYGOURA	DH
FR7200759	MASSIF DU MONDARRAIN ET DE L'ARTZAMENDI	DH
FR7200760	MASSIF DE LA RHUNE ET DE CHOLIDOCOGAGNA	DH
FR7200766	VALLON DU CLAMONDE	DH
FR7200770	PARC BOISE DU CHATEAU DE PAU	DH
FR7200774	BAIE DE CHINGOUDY	DH
FR7200775	DOMAINE D'ABBADIA ET CORNICHE BASQUE	DH
FR7200776	FALAISES DE SAINT-JEAN-DE-LUZ A BIARRITZ	DH
FR7200777	LAC DE MOURISCOT	DH
FR7200779	COTEAUX DE CASTETPUGON, DE CADILLON ET DE LEMBEYE	DH
FR7200781	GAVE DE PAU	DH
FR7200782	TOURBIERE DE LOUVIE-JUZON	DH
FR7200784	CHATEAU D'ORTHEZ ET BORDS DU GAVE	DH
FR7200785	LA NIVELLE (ESTURIAIRE, BARTHES ET COURS D'EAU)	DH
FR7200786	LA NIVE	DH
FR7200787	L'ARDANAVY (COURS D'EAU)	DH
FR7200788	LA NOYEUSE (COURS D'EAU)	DH
FR7200789	LA BIDOUZE (COURS D'EAU)	DH
FR7200790	LE SAISON (COURS D'EAU)	DH
FR7200791	LE GAVE D'OLORON (COURS D'EAU) ET MARAIS DE LABASTIDE-VILLEFRANCHE	DH
FR7200792	LE GAVE D'ASPE ET LE LOURDES (COURS D'EAU)	DH
FR7200793	LE GAVE D'OSSAU	DH
FR7210077	BARTHES DE L'ADOUR	DO
FR7210087	HAUTES VALLÉES D'ASPE ET D'OSSAU	DO
FR7210089	PÈNES DU MOULLE DE JACUT	DO
FR7212002	ROCHERS DE BIARRITZ : LE BOUCCALOT ET LA ROCHE RONDE	DO
FR7212003	HAUTE SOULE : MASSIF FORESTIER, GORGES D'HOLZARTÉ ET D'OLHADUBI	DO
FR7212004	HAUTE SOULE : FORÊT DES ARBAILLES	DO
FR7212005	HAUTE SOULE : FORÊT D'IRATY, ORGAMBIDENKA ET PIC DES ESCALIERS	DO
FR7212007	ETH THURON DES AUREYS	DO
FR7212008	HAUTE SOULE: MASSIF DE LA PIERRE ST MARTIN	DO
FR7212009	PICS DE L'ESTIBET ET DE MONGRAGON	DO
FR7212010	BARRAGE D'ARTIX ET SALGUE DU GAVE DE PAU	DO
FR7212011	COL DE LIZARRIETA	DO
FR7212012	VALLÉE DE LA NIVE DES ALDUES, COL DE LINDUX	DO
FR7212013	ESTUAIRE DE LA BIDASSOA ET BAIE DE FONTARABIE	DO
FR7212015	HAUTE CIZE : PIC D'HERBOZATE ET FORÊT D'ORION	DO

DH : site désigné au titre de la directive « habitats »

DO : site désigné au titre de la directive « oiseaux »



PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

2011.116.0005

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service Développement Rural
Environnement Montagne

ARRETE
FIXANT LA LISTE PREVUE AU 2° du III DE L'ARTICLE L.414-4
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, PROGRAMMES,
PROJETS, MANIFESTATIONS ET INTERVENTIONS SOUMIS
A L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000
DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU la directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU la décision de la Commission du 22 décembre 2009 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une troisième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

VU la décision de la Commission du 22 décembre 2009 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une troisième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

VU le code de l'Environnement, notamment les articles L.414-4 et R.414-19 et suivants ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services dans les régions et départements ;

VU la liste des 51 sites désignés ou transmis à la commission européenne pour faire partie du réseau Natura 2000 (SIC ou pSIC) dans le département des Pyrénées-Atlantiques, liste annexée au présent arrêté ;

VU l'avis de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites, réunie dans sa formation « nature » en date du 11 janvier 2011 ;

VU l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel en date du 31 mars 2011, suite à sa réunion du 2 mars 2011 ;

VU l'accord du général commandant la région terre Sud Ouest en date du 29 mars 2011 ;

CONSIDERANT les débats et avis formulés dans le cadre du Comité départemental de suivi Natura 2000 élargi du 26 novembre 2010 et de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites dans sa formation « nature » du 11 janvier 2011 ;

CONSIDERANT l'état des données issues des documents d'objectifs opérationnels ou en cours d'élaboration ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

A R R E T E :

Article 1er - La liste locale prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 est la suivante :

1. Les travaux et aménagements soumis à permis d'aménager au titre des articles L.421-2 et R.421-19 à R.421-22 du code de l'urbanisme, dès lors que leur réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur du périmètre d'un site Natura 2000 et sur le territoire d'une commune non couverte par un document d'urbanisme ayant fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 ou d'une évaluation environnementale réalisée en application de l'article L.122-4 du code de l'environnement.
2. La réalisation de constructions soumises à permis de construire au titre des articles L.421-1, R.421-1 et R.421-14 à R.421-16 du code de l'urbanisme situées en tout ou partie à l'intérieur du site Natura 2000 interdépartemental, zone de protection spéciale n° FR7210077, dénommé « Barthes de l'Adour », dès lors que :
 - qu'elles sont situées sur le territoire d'une commune dotée d'une carte communale ou soumise au règlement national d'urbanisme (RNU) ;
 - ou qu'elles sont situées sur le territoire d'une commune dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou d'un Plan d'Occupation des Sols (POS), et dans une zone entrant dans l'une des catégories suivantes :
 - ✓ zones à urbaniser (AU pour les PLU et NA ou NB pour les POS)
 - ✓ zones naturelles ou forestières (N pour les pLU et ND pour les POS) et agricoles (A pour les PLU et NC pour les POS).
3. La construction de canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques, soumise à autorisation par l'arrêté du 4 août 2006 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques dès lors que leur réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur du périmètre d'un site Natura 2000.
4. La création de zones de développement éolien autorisées au titre de l'article 10-1 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.
5. L'inscription d'un nouvel itinéraire au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) élaboré dans les conditions fixées par l'article L.361-1 du code de l'environnement et la modification d'un itinéraire déjà inscrit au PDIPR, dès lors que cet itinéraire est inclus pour tout ou partie dans un site Natura 2000.
6. L'inscription d'un espace, site ou itinéraire (ESI) au plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) élaboré dans les conditions fixées par l'article L.311-3 du code du sport ainsi que la modification d'un ESI déjà inscrit au PDESI, dès lors que cet ESI est inclus pour tout ou partie dans un site Natura 2000.

7. La création et la mise en service d'hélistations à terre, soumises à autorisation en application de l'arrêté du 6 mai 1995 relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères.
8. La création de plates-formes d'envol ou d'atterrissage d'aérodynes, soumises à autorisation au titre des articles D.132-8 à D.132-12 du code de l'aviation civile :
 - plates-formes soumises à autorisation au titre de l'article 5 de l'arrêté du 13 mars 1986 fixant les conditions dans lesquelles les aérodynes ultralégers motorisés, ou U.L.M., peuvent atterrir ou décoller ailleurs que sur un aérodrome ;
 - plates-formes soumises à autorisation au titre de l'article 5 de l'arrêté du 20 février 1986 fixant les conditions dans lesquelles les planeurs lancés par treuils peuvent atterrir et décoller ailleurs que sur un aérodrome ;
 - plates-formes soumises à autorisation au titre de l'article 5 de l'arrêté du 20 février 1986 fixant les conditions dans lesquelles les aérostats non dirigeables peuvent atterrir et décoller ;
 - hydrosurfaces soumises à autorisation au titre de l'article 6 de l'arrêté du 13 mars 1986 fixant les conditions dans lesquelles les hydravions peuvent atterrir et décoller sur un plan d'eau autre qu'une hydrobase.
9. Les fouilles archéologiques terrestres soumises à autorisation au titre de l'article L.531-1 du code du patrimoine dès lors qu'elles sont prévues en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.
10. Les dispositions relatives aux stockages et modalités de dépollution des milieux terrestres, comprises dans le volet POLMAR-Terre du Plan ORSEC départemental, encadré par l'instruction du 4 mars 2002 relative à la lutte contre les pollutions marines.

Ce dispositif s'applique aux sites Natura 2000 listés dans l'annexe jointe au présent arrêté et sur tout le territoire départemental, exception faite du paragraphe n°2 qui ne s'applique qu'au site Natura 2000 interdépartemental « Barthes de l'Adour », zone de protection spéciale n° FR7210077.

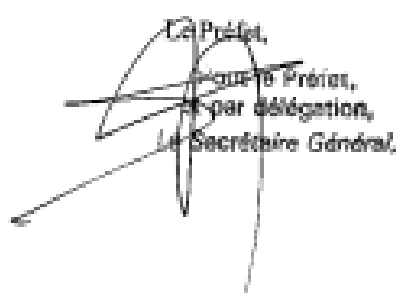
Article 2 - Les dispositions prévues dans le présent arrêté prendront effet à compter du 1er septembre 2011.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, diffusé dans les mairies et fera l'objet d'une insertion dans les rubriques légales d'un journal diffusé dans le département.

Article 4 - Le secrétaire général de la Préfecture, les sous-préfets, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur départemental de la cohésion sociale, le directeur départemental de la protection des populations, le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le 26 AVR. 2011

Le Préfet,
Nicolas Prévot,
par délégation,
Le Secrétaire Général.



Jean-Charles GERAY

Annexe à l'arrêté fixant la liste prévue au 2° du III de l'article L 414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Liste des sites Natura 2000 pour le département des Pyrénées-Atlantiques

Numéro	Intitulé	Type
FR7200724	L'ADOUR	DH
FR7200742	MASSIF DU MOULLE DE JAOUT	DH
FR7200743	MASSIF DU GER DU LURIEN	DH
FR7200744	MASSIF DE SESQUES ET DE L'OSSAU	DH
FR7200745	MASSIF DU MONTAGNON	DH
FR7200746	MASSIF DE L'ANIE ET D'ESPELUNGUERE	DH
FR7200747	MASSIF DU LAYENS	DH
FR7200749	MONTAGNES DU BARETOUS	DH
FR7200750	MONTAGNES DE LA HAUTE SOULE	DH
FR7200751	MONTAGNES DU PIC DES ESCALIERS	DH
FR7200752	MASSIF DES ARBAILLES	DH
FR7200753	FORET D'IRATY	DH
FR7200754	MONTAGNES DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT	DH
FR7200756	MONTAGNES DES ALDUDES	DH
FR7200758	MASSIF DU BAYGOURA	DH
FR7200759	MASSIF DU MONDARRAIN ET DE L'ARTZAMENDI	DH
FR7200760	MASSIF DE LA RHUNE ET DE CHOLDOCOAGNA	DH
FR7200766	VALLON DU CLAMONDE	DH
FR7200770	PARC BOISE DU CHATEAU DE PAU	DH
FR7200774	BAIE DE CHENGOLDY	DH
FR7200775	DOMAINE D'ABBADIA ET CORNICHE BASQUE	DH
FR7200776	FALAISES DE SAINT-JEAN-DE-LUZ A BIARRITZ	DH
FR7200777	LAC DE MOURISCOT	DH
FR7200779	COTEAUX DE CASTETPUGON, DE CADILLON ET DE LEMBEVE	DH
FR7200781	GAVE DE PAU	DH
FR7200782	TOURBIERE DE LOUVIE-JUZON	DH
FR7200784	CHATEAU D'ORTHEZ ET BORDS DU GAVE	DH
FR7200785	LA NIVELLE (ESTURIAIRE, BARTHES ET COURS D'EAU)	DH
FR7200786	LA NIVE	DH
FR7200787	L'ARDANAVY (COURS D'EAU)	DH
FR7200788	LA JOYEUSE (COURS D'EAU)	DH
FR7200789	LA BIDOUZE (COURS D'EAU)	DH
FR7200790	LE SAISON (COURS D'EAU)	DH
FR7200791	LE GAVE D'OLORON (COURS D'EAU) ET MARAIS DE LABASTIDE-VILLEFRANCHE	DH
FR7200792	LE GAVE D'ASPE ET LE LOURDIOS (COURS D'EAU)	DH
FR7200793	LE GAVE D'OSSAU	DH
FR7210077	BARTHES DE L'ADOUR	DO
FR7210087	HAUTES VALLÉES D'ASPE ET D'OSSAU	DO
FR7210089	PÈNES DU MOULLE DE JAOUT	DO
FR7212002	RÔCHERS DE BIARRITZ : LE BOUCCALOT ET LA ROCHE RONDE.	DO
FR7212003	HAUTE SOULE : MASSIF FORESTIER, GORGES D'HOLZARTÉ ET D'OLHADUBI	DO
FR7212004	HAUTE SOULE : FORÊT DES ARBAILLES	DO
FR7212005	HAUTE SOULE : FORÊT D'IRATY, ORGAMBIDENKA ET PIC DES ESCALIERS	DO
FR7212007	ETH THURON DES AUREYS	DO
FR7212008	HAUTE SOULE: MASSIF DE LA PIERRE ST MARTIN	DO
FR7212009	PICS DE L'ESTIBET ET DE MONGRAGON	DO
FR7212010	BARRAGE D'ARTIX ET SALIGUE DU GAVE DE PAU	DO
FR7212011	COL DE LIZARRIETA	DO
FR7212012	VALLÉE DE LA NIVE DES ALDUDES, COL DE LINDUX	DO
FR7212013	ESTUAIRE DE LA BIDASSOA ET BAIE DE FONTARABIE	DO
FR7212015	HAUTE CIZE : PIC D'HERROZATE ET FORÊT D'ORION	DO

DH : site désigné au titre de la directive « habitats »

DO : site désigné au titre de la directive « oiseaux »

Composition du SIVU Mondarrain-Artzamendi

Site Natura 2000 Mondarrain / Artzamendi

(Code FR7200759)

Elaboration du Document d'Objectifs

Présentation de la démarche de travail

(installation du COPIL du 24/11/2010)

1- Contexte de création de l'opérateur pilote.

Suite à la désignation du site en question en tant que Site d'Intérêt Communautaire en décembre 2004, l'ensemble des élus concernés a immédiatement fait preuve d'une importante motivation à l'égard du dossier Natura 2000.

Il faut dire qu'elles ont bénéficié de l'appui technique permanent du C.R.E.N et de E.H.L.G par l'apport de nombreux éléments de connaissance à propos de la démarche Natura 2000 mais aussi par la prise de conscience de l'intérêt de se regrouper pour s'approprier le DOCOB.

Cette précieuse collaboration est liée en ce qui concerne le C.R.E.N, à la convention liant cet organisme aux communes de Bidarray et d'Ixassou signée en 1996 ayant pour objet la préservation du patrimoine naturel du massif du Mondarrain par la mise en place de nombreuses actions de connaissance et de suivi, de préservation et de sensibilisation des tourbières.

C'est ainsi qu'après une réflexion menée quant à la manière de porter ce programme que les 6 communes décidèrent d'adhérer, en août 2007, au projet de création d'une association les réunissant dont l'objectif était de participer à la mise en place d'une gestion durable de la montagne basque dans le cadre du projet européen Natura 2000.

Alors qu'un accord de principe avait été formulé par la Sous-Préfecture de Bayonne, cette option n'a finalement pas été validée et c'est alors que les 6 communes se sont vues proposer la constitution d'un S.I.V.U, structure dont le caractère public de la comptabilité était le meilleur garant de transparence aux yeux des services de l'Etat et dont la création était simple et rapide.

C'est ainsi que le S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme Natura 2000 sur le site du Mondarrain et de l'Artzamendi a été créé par arrêté préfectoral en date du 10 mai 2010.

L'objectif retenu est la mise en oeuvre de toutes études, animations et actions nécessaires à l'élaboration du Documents d'Objectifs du site Natura 2000 ainsi que l'engagement des actions d'animation, de connaissance et de gestion visant à atteindre les objectifs définis dans le DOCOB.

2- Organisation fonctionnelle.

Sous la maîtrise d'ouvrage du S.I.V.U, plusieurs acteurs entreront dans l'élaboration du DOCOB :

- le S.I.V.U assurera les parties administrative et comptable par le biais d'un adjoint administratif employé au sein de la Commune d'ITXASSOU.

Cet agent aura également à charge la coordination entre les différents acteurs (tableau de bord, plan de communication, participation à la rédaction du document final).

Cette mise à disposition représentera un tiers d'un temps complet environ.

- **des coordinateurs techniques et animateurs** : il s'agit là d'experts techniques missionnés pour la réalisation des inventaires, analyse et diagnostic de l'existant selon le respect du cahier des charges d'élaboration du DOCOB.

Ils seront également affectés à la définition d'une part des objectifs de développement durable par le biais du travail par entité mais aussi des mesures de gestion présentées sous la forme de fiches-actions et de l'information auprès des acteurs locaux.

Enfin, ils assureront la mise en oeuvre et le suivi de ces mesures.

Le ou les prestataires seront choisis après une mise en concurrence conformément au code des marchés publics.

3- Programme de travail

Le Comité de Pilotage local est l'instance centrale du processus de concertation dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Il s'assure du bon déroulement de la démarche et valide les étapes intermédiaires.

Au moins 4 réunions lui seront consacrées en sus de la 1ère réunion d'installation convoquée par Monsieur le Préfet :

- 1 Présentation de la démarche
- 2 Présentation de l'état des lieux
- 3 Présentation des enjeux et actions
- 4 Validation des actions

Afin de privilégier au maximum la communication et la concertation, des groupes de travail thématiques et géographiques seront constitués à divers moments du processus d'élaboration.

4- Calendrier prévisionnel

Lors du transfert de la maîtrise d'ouvrage, une convention technique et financière est passée entre l'Etat et le porteur de projet.

La réalisation du DOCOB fera l'objet de 3 phases : (le commencement d'exécution d'une phase n'ayant lieu qu'après acceptation expresse par la D.D.T.M des rapports intermédiaires qui seront remis par l'opérateur local à l'issue de la précédente phase)

- 1ère phase (environ 13 mois) : - établissement de l'état de référence du site Natura 2000 validée par le Comité de Pilotage local

- inventaire, analyse et diagnostic de l'existant (caractérisation des habitats naturels et des habitats d'espèces, inventaires et descriptions biologiques, cartographique, approche des modifications historiques du site, inventaire et description des activités humaines et de l'occupation du sol, analyse écologique et fonctionnelle)
- réunion d'information grand public

- 2ème phase (environ 5 mois) : - définition des objectifs de développement durable validés en comité de pilotage. Travail par entité de concertation (analyse écologique, hiérarchisation des enjeux de conservation, co-établissement des stratégies de gestion, préconisations de gestion du site)

- 3ème phase (environ 6 mois) : - rédaction, présentation et validation du document final en comité de pilotage.

- réunion globale de restitution grand public.

5- Résultats

La réalisation du DOCOB permet aux porteur de projet d'avoir une connaissance du site et des enjeux environnementaux et facilite ainsi la réalisation de travaux et l'émergence de projets respectueux de l'environnement.

A l'issue de sa validation, le programme d'actions doit être mis en oeuvre

Arrêté de composition du Comité de pilotage



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SOUS-PREFECTURE DE BAYONNE

BUREAU DES INSTITUTIONS LOCALES ET
DU CADRE DE VIE

Affaire suivie par : Laurence FERREIRA
Tél. : 05 59 44 59 46
laurence.ferreira@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr
N°

ARRETE PREFECTORAL
n° 2012-319-H
portant composition du comité de pilotage local
du site » « Natura 2000 »
«MASSIF DU MONDARRAIN ET DE L'ARTZAMENDI »
(FR 7200759)

LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code Rural ;

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

VU la décision de la Commission Européenne du 7 décembre 2004 portant désignation du site Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » en tant que site d'intérêt communautaire (SIC) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2010 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le site du Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi ;

VU la lettre en date du 4 octobre 2010 du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le site du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi, souhaitant être opérateur pilote de l'élaboration du document d'objectifs du Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Le comité de pilotage local est l'instance centrale du processus de concertation dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) pour le site «massif du Mondarrain et de l'Artzamendi».

Son rôle est d'examiner et de valider les documents et propositions, soumis par l'opérateur « Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le site du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi », désigné pour la réalisation du document d'objectifs.

Après approbation par le Préfet, le document d'objectifs constitue le document de référence pour la gestion du site.

Article 2 : Le comité de pilotage local est composé comme suit :

1- Collège des administrations et établissements publics de l'Etat

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant
- Monsieur le Chef du Groupe de l'UT 64 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence Départementale de Pau de l'Office National des Forêts ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine ou son représentant
- Monsieur le Chef du Service Départemental des Pyrénées-Atlantiques de l'ONCFS ou son représentant

2- Collège des collectivités territoriales

- Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le site de massif du Mondarrain et de l'Artzamendi ou son représentant.
- Monsieur le Président du COPIL de la Nive et Président du Syndicat Mixte du Contrat de Rivières des Nives ou son représentant.
- Monsieur le Président du COPIL des Aldudes et Président de la Commission Syndicale de Baïgorry ou son représentant
- Mesdames et Messieurs les Maires (ou leurs représentants) des communes

- de : Ainhoa, Bidarray, Espelette, Itxassou, Louhossoa, Souraïde,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Sud Pays-Basque ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Garazi-Baigorri ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Errobi ou son représentant
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Etudes pour l'élaboration et le suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Bayonne et Sud des Landes ou son représentant.

3- Collège des organisations socio-professionnelles, représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux, concessionnaires d'ouvrages publics, gestionnaires d'infrastructures

- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant
- Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays-Basque ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Office de tourisme de Cambo- Les- Bains ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Office de tourisme d'Espelette ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération départementale des syndicats exploitants agricoles (FDSEA) ou son représentant
- Monsieur le Représentant du Centre départemental des jeunes agriculteurs
- Monsieur le Représentant du Centre Départemental de l'élevage ovin
- Monsieur le Directeur d'EDF – Unité de Production Sud-Ouest GEH Adour et Gaves ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional de la Société Réseau Ferré de France ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) ou son représentant

4- Collège des associations et usagers (ou leur représentant):

- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme Béarn- Pays-Basque ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre ou son représentant
- Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Délégation Aquitaine ou son représentant
- Monsieur le Président du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels

d'Aquitaine ou son représentant

- Monsieur le Président du Fond d'Intervention Eco Pastoral ou son représentant
- Monsieur le Président de l'association « SAIK » ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité Départemental de la Fédération Française Montagne et Escalade des Pyrénées Atlantiques ou son représentant
- Monsieur le Président de la SEPANSO Aquitaine ou son représentant
- Monsieur le Président du CPIE Pays Basque ou son représentant

5- Collège des personnes qualifiées :

- Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Aquitaine ou son représentant
- Monsieur le Directeur du CEMAGREF ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Conservatoire Botanique National des Pyrénées ou son représentant
- Monsieur le Président du Groupe Entomologique des Pyrénées Occidentales ou son représentant

Article 3 : Le comité de pilotage local est présidé par un représentant des collectivités territoriales élu lors de la première réunion (ou à défaut par le préfet ou son représentant).

Article 4 : L'opérateur désigné par le comité en assure le secrétariat.

Article 5 : Le comité de pilotage local peut inviter tout organisme ou expert qu'il jugera utile d'associer à ses travaux.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont copie sera adressée au Sous-Préfet de BAYONNE ainsi qu'à chacun des membres du comité.

Fait à PAU,
Le Préfet,
Philippe REY

15 NOV. 2010



Liste des espèces floristiques et faunistiques invasives ou nuisibles

Flore

Jussie (*Ludwigia peploides*, et *Ludwigia grandiflora*)



Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)



Séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)



Érable négundo (*Acer negundo*)



Ailante (*Ailanthus altissima*)



Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)



Lagarosiphon (*Lagarosiphon major*)



Arbre à papillons (*Buddleia davidii*)



Impatiente de l'Himalaya (*Impatiens grandiflora*)



Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)



Paspale dilaté (*Paspalum dilatatum*)



Sporole tenace (*Sporobolus indicus*)



Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)



Robinier (*Robinia pseudoacacia*)



Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)



Noyer du Caucase (*Pterocarya fraxinifolia*)



Cerisier tardif (*Prunus serotina*)



Montbretia (*Crocsmia x crocosmiiflora*)



Faune

Frelon asiatique (*Vespa velutina*)



Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*)



Grenouille taureau (*Rana catesbeiana*)



Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*)



Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)



Ragondin (*Myocastor coypus*)



Vison d'Amérique (*Mustela vison*)



Liste des essences forestières autochtones

Aubépine



Bouleau



Bourdaine

Prunellier



Cornouiller sanguin



Aulne



Chêne pédonculé



Chêne sessile



Chêne tauzin



Frêne



Hêtre



Houx



Poirier sauvage



Pommier sauvage



Sureau noir



Sorbier des oiseleurs



Saule marsault



Saule cendré



Saule blanc



Châtaignier



Merisier



Orme champêtre



Orme des montagnes



Crédits photographiques : sites internet.

ANNEXES DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE



ANNEXE I : METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA TYPOLOGIE DES HABITATS NATURELS DU SITE ET DE LEUR CARTOGRAPHIE

Analyse bibliographique et élaboration d'une pré-typologie

Comme indiqué dans le cahier des charges national, « cette phase a pour objectif de dresser une liste la plus exhaustive possible des types de « communautés végétales » présentes ou potentiellement présentes du site et de recueillir les données permettant de les caractériser ». Elle a donc été élaborée à partir des données bibliographiques disponibles sur les habitats du site et des massifs voisins (massif de Larrun et de Xoldokogaina notamment) ainsi que des référentiels *phytosociologiques** disponibles dans la région (Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP), et Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)).

Sélection des données à recueillir

Pour permettre une analyse écologique détaillée concernant les habitats du site, les prospections de terrain doivent, pour chaque unité élémentaire, permettre à la fois de relever des informations pour caractériser l'état initial et l'intérêt patrimonial, et d'évaluer leur état de conservation. Elles doivent également être intégrables aux bases de données régionales et européennes.

Les critères renseignés pour chaque unité cartographiée, se déclinent dans 5 domaines principaux :

- **des données stationnelles** : notamment la pente du versant et l'hydrographie, qui déterminent en grande partie la composition et la structure des compositions végétales
- **des données de descriptions de l'habitat** : chaque sous-unité (voir ci-dessous) est décrite par son code Corine Biotope, et la proportion de chaque sous-unité au sein de l'unité cartographiée est notée, pour permettre notamment de calculer les surfaces de chaque habitat élémentaire sur la totalité du site Natura 2000
- **des données relatives aux activités humaines** (activités agricoles, touristiques) : les observations de terrain relatives à ces activités pourront en partie étayer l'analyse des liens entre activités humaines et état de conservation des habitats naturels.
- **des données relatives aux facteurs de dégradation** : un certain nombre de facteurs pouvant affecter les habitats naturels sont pris en compte, Ceux-ci pourront alors être mis en relation avec l'état de conservation des habitats naturels (voir annexe IV).

Elaboration d'une pré-cartographie

Préalablement aux inventaires de terrain, une précartographie initiale et sommaire a été élaborée sous SIG. Le support de numérisation retenu est le fond d'orthophotographies numériques de l'IGN (BD Ortho®), conformément au Cahier des charges national (MNHN, 2006).

Cette carte, réalisée sur la base d'une photo-interprétation, permet de localiser les grands ensembles de milieux selon une typologie simplifiée.

Elaboration de la typologie des habitats naturels

La typologie des habitats naturels a été élaborée dans une phase initiale à la cartographie, et complétée au cours de la cartographie. Des relevés phytosociologiques ont été réalisés, en nombre variable selon la répartition de l'habitat sur le site. Comme demandé dans le cahier des charges (DREAL Aquitaine), les habitats d'intérêt communautaire ont fait l'objet de 3 relevés minimum, et les autres habitats naturels un relevé. Pour les habitats les plus fréquents sur le site, un plus grand nombre de relevés phytosociologiques a été réalisé, pour améliorer la caractérisation du type et apprécier sa variabilité. L'ensemble des données récoltées lors de la réalisation des relevés phytosociologiques a été compilé dans une fiche de relevé phytosociologique, présentée dans les annexes.

Après la saisie informatique de ces données, une diagonalisation des relevés phytosociologiques, associée à une analyse des cortèges floristiques, a permis de mieux mettre en évidence les *syntaxons** rencontrés.

A chaque syntaxon a été associé le code Corine Biotope correspondant, et le code Natura 2000 pour les syntaxons correspondants à des habitats d'intérêt communautaire.

Certains habitats naturels ont pu être décrits jusqu'au niveau de l'*association**, tandis que d'autres ne l'ont été qu'au niveau de l'alliance, ou même de l'ordre (cas d'un habitat de zone humide, appartenant à l'ordre des *Nanocyperetalia flavescentis*), par le fait d'un manque d'éléments discriminants (espèces caractéristiques), pour distinguer de manière certaine un syntaxon caractéristique. Néanmoins on peut noter que parmi les 16 habitats d'intérêt communautaire décrits sur le site, 11 ont été décrits au niveau de l'association, et 4 au niveau de l'alliance.

La typologie d'habitats naturels spécifique au site Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » regroupe donc les habitats naturels et semi-naturels répertoriés sur le site, qu'ils soient d'intérêt communautaire ou non. La localisation des relevés phytosociologiques ayant servi de base à l'élaboration de la typologie est présentée dans l'Atlas cartographique.

Tout au long de l'élaboration de la typologie des habitats du site, le CBNPMP a fourni une assistance scientifique notamment pour valider la caractérisation phytosociologique des habitats.

Cartographie des habitats naturels

Pour l'échelle de cartographie, il a été choisi d'adopter deux échelles différentes :

- Pour les habitats hors « zones humides », la surface minimale de 2500m² par polygone représentant un habitat naturel a été retenue, ce qui équivaut à une échelle de terrain de 1/10 000ème. Les habitats élémentaires d'une taille inférieure à 2500 m² ont été englobés dans un polygone homogène. Le polygone est alors caractérisé par une mosaïque d'habitats élémentaires, distincts et identifiables, dont les proportions relatives (en pourcentage de surface) ont été précisées. Dans d'autres cas, certains polygones présentent plusieurs habitats élémentaires, ne pouvant pas être individualisés (par exemple, une pelouse à *Agrostis* et *Festuca* en cours de colonisation par des espèces d'ourlet du *Holco mollis-Pteridion aquilini*). Le polygone est alors décrit par un mélange d'habitats élémentaires.



Exemple de mosaïque d'habitats : pâture mésophile en mosaïque avec une lande à fougères - Source : CEN Aquitaine



Exemple de mélange d'habitats : pelouse à *Agrostis* et *Festuca*, en mélange avec une lande à fougères – Source : CEN Aquitaine

- Pour les habitats de « zones humides » : pour des raisons de visibilité (surfaces souvent inférieure à 1000m²), et aussi pour ne pas les inclure dans des polygones regroupant d'autres habitats leur étant fonctionnellement détachés, il a été choisi de ne pas restreindre l'échelle de cartographie. Ainsi, de petites zones humides très ponctuelles ont pu être prises en compte à part entière sur le site.

Compte tenu de ces différences d'échelle, les deux types d'habitats ont été cartographiés indépendamment.

Niveaux de prospection

Plusieurs unités cartographiques ont fait l'objet d'un relevé phytosociologique ayant servi de base à l'élaboration de la typologie des habitats du site. Pour ces unités cartographiques, le niveau de prospection est défini dans la base de données par : R.

Pour la caractérisation de certains polygones sur le terrain, un relevé phytosociologique simplifié a permis de rattacher ce polygone à un syntaxon décrit dans la typologie. Le niveau de prospection est alors défini par : R1.

Le rattachement nomenclatural à un habitat, caractérisation sur le terrain, sans relevé phytosociologique est signalé par : T.

Enfin, pour quelques zones inaccessibles, pour des habitats pour lesquels une caractérisation à distance pouvait s'avérer correcte, la caractérisation a été faite par observation aux jumelles (intitulé Caractérisation jumelles). Enfin, la caractérisation des habitats par photointerprétation (intitulé J) s'est limitée, et :

- pour une majorité d'habitats anthropisés (habitations, jardins)
- pour des milieux rocheux, qui, de par un échantillonnage de certains d'entre eux, ne présentent pas de végétation caractéristique (exemple des éboulis)
- ou pour des habitats situés à l'extrême proximité d'habitats caractérisés sur le terrain, et présentant les mêmes conditions de pente, exposition etc...

ANNEXE II : TYPOLOGIE DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS DU SITE

Habitat	Cortège floristique	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Code PVF	Intitulé PVF
Landes et fourrés							
Landes mésohygrophiles à xérophiles à Ericacées							
Landes ibéroatlantiques thermophiles [Daboecia cantabricae - Ulicetum europaei]	<i>Erica cinerea, Erica vagans, Calluna vulgaris, Serratula tinctoria, Pteridium aquilinum, Pseudarrhenatherum longifolium, Ulex europaeus, Ulex galli, Agrostis curtisii, Potentilla erecta</i>	31.237	Landes pyrénéo-cantabriques à <i>Erica vagans</i> et <i>Erica cinerea</i>	4030-1	Landes ibéro-atlantiques thermophiles	13.0.1.0.2	Daboecion cantabricae (Dupont ex Rivas Mart. 1979) Rivas Mart., Fern.Gonz. & Loidi 1998
Landes ibéroatlantiques thermophiles à Daboécie et Ajonc de Le Gall [Daboecia cantabricae - Ulicetum gallii]	<i>Erica cinerea, Erica vagans, Erica tetralix, Calluna vulgaris, Daboecia cantabrica, Serratula tinctoria, Pteridium aquilinum, Pseudarrhenatherum longifolium, Ulex europaeus, Ulex galli, Agrostis curtisii, Potentilla erecta</i>	31.237	Landes pyrénéo-cantabriques à <i>Erica vagans</i> et <i>Erica cinerea</i>	4030-1	Landes ibéro-atlantiques thermophiles	13.0.1.0.2	Daboecion cantabricae (Dupont ex Rivas Mart. 1979) Rivas Mart., Fern.Gonz. & Loidi 1998
Landes méso mésohygrophiles à Bruyère à quatre angles [Polygalo serpyllifoliae - Ulicetum minoris]	<i>Erica tetralix, Erica vagans, Pteridium aquilinum, Wahlenbergia hederacea, Sphagnum sp</i>	31.23	Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>	4030-8	Landes atlantiques fraîches méridionales	13.0.1.0.4.1	Ulici minoris-Ericenion ciliaris (Géhu 1975) Géhu & Botineau 2004
Landes à <i>Ulex europaeus</i> [Daboecion cantabricae]	<i>Ulex europaeus, Erica cinerea, Erica vagans, Erica tetralix, Calluna vulgaris, Pteridium aquilinum, Pseudarrhenatherum longifolium, Agrostis curtisii, Potentilla erecta</i>	31.85	Landes à Ajoncs			13.0.1.0.2	Daboecion cantabricae (Dupont ex Rivas Mart. 1979) Rivas Mart., Fern.Gonz. et Loidi 1998
Fourrés caducifoliés							
Fourrés subatlantiques [Rubo-Prunenion spinosae]		31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile			20.0.2.0.11.1	Rubo-Prunenion spinosae Weber in Dierschke 1981

Habitat	Cortège floristique	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Code PVF	Intitulé PVF
Fourrés sur sols pauvres [Frangulo alni-Rubenion]		31.83	Fruticées des sols pauvres atlantiques			20.0.2.0.11.2	Frangulo alni-Rubenion (Rivas Goday 1964) Rameau suball. nov. et stat. nov. hoc loco
Fourrés thermoatlantiques acidiphiles [Frangulo alni-Pyrion cordatae]	<i>Populus nigra, Salix atrocinerea, Frangula alnus, Corylus avellana, Pteridium aquilinum, Erica vagans</i>	31.8T °	Fourrés			20.0.2.0.5	Frangulo alni-Pyrion cordatae M.Herrera, Fern.Prieto & Loidi 1991
Fourrés mésohygrophiles [Salici cinereae-Rhamnion catharticae]	<i>Populus nigra, Salix atrocinerea, Crataegus monogyna, Prunus spinosa, Sorbus aucuparia, Galium palustre, Lysimachia nemorum</i>	31.8H °	Fourrés			20.0.2.0.10	Salici cinereae-Rhamnion catharticae Géhu, B.Foucault & Delelis ex Rameau all. nov. hoc loco
Fourrés ou manteaux forestiers à Noisetiers [Prunetalia spinosae]		31.8C	Fourrés de Noisetiers			20.0.2.0.10	Salici cinereae-Rhamnion catharticae Géhu, B.Foucault & Delelis ex Rameau all. nov. hoc loco
Broussailles forestières		31.8D	Broussailles forestières décidues			Pas de correspondance	Pas de correspondance
Ourlets							
Ourlet eutrophe semi-héliophile [Geo urbani-Alliarion petiolatae]	<i>Arctium lappa, Epilobium hirsutum, Circaea lutetiana, Solanum dulcamara, Urtica dioica</i>	37.72	Franges des bords boisés ombragés	6430-7	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles	29.0.1.0.2	Geo urbani-Alliarion petiolatae W.Lohmeyer et Oberd. ex Görs et Th.Müll. 1969
Landes à fougères [Holco mollis-Pteridion aquilini]	<i>Pteridium aquilinum, Stachys officinalis, Quercus robur, Ulex europaeus, Potentilla erecta, Pseudarrhenatherum longifolium, Deschampsia flexuosa, Erica cinerea, Erica ciliaris, Erica tetralix</i>	31.861	Landes subatlantiques à Fougères			41.0.1.0.2	Holco mollis-Pteridion aquilini (H.Passarge 1994) Rameau all. nov. et stat. nov. hoc loco

Habitat	Cortège floristique	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Code PVF	Intitulé PVF
Pelouses et prairies							
Pelouses oligotrophes à <i>Agrostis curtisii</i> [Agrostion curtisii]	<i>Danthonia decumbens</i> , <i>Galium saxatile</i> , <i>Veronica officinalis</i> , <i>Agrostis curtisii</i> , <i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> , <i>Festuca rubra</i> , <i>Potentilla erecta</i> , <i>Agrostis capillaris</i> , <i>Pteridium aquilinum</i>	35.1	Prairies à <i>Agrostis</i> et <i>Festuca</i>	6230*-5	Pelouses acidiphiles thermo-atlantiques	45.0.1.0.1	Agrostion curtisii B.Foucault 1986
Prairies de fauche [Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis]	<i>Leotodon hispidus</i> , <i>Crepis biennis</i> , <i>Medicago lupulina</i> , <i>Bromus hordeaceus</i> , <i>Centaurea jacea</i> subsp. <i>Nigra</i> , <i>Linum bienne</i> , <i>Malva moschata</i> , <i>Arrhenatherum latius</i> , <i>Leucanthemum vulgare</i> , <i>Brachypodium pinnatum</i>	38.21	Prairies atlantiques à fourrages	6510	Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest / Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques	6.0.1.0.2	Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis Br.-Bl. 1967
Prairies pâturées eutrophes à Ray-grass commun [Cynosurion cristati]	<i>Lolium perenne</i> , <i>Taraxacum</i> sp, <i>Bellis perennis</i> , <i>Trifolium repens</i> , <i>Cynosaurus cristatus</i> , <i>Ranunculus repens</i>	38.1	Pâtures mésophiles			6.0.2.0.1	Cynosurion cristati Tuxen 1947
Prairies à Joncs liées à la pâture [Junco-Cynosuretum]		38.1	Pâtures mésophiles			6.0.2.0.1.4	Cardamino pratensis-Cynosuretion cristati H.Passarge 1969
Cultures avec marges de végétation spontanée		82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée				
Cultures extensives		82.3	Cultures extensives				
Zones rudérales		87	Zones rudérales				
Prairies semées ou amendées		81.1	Prairies mésophiles améliorées				
Jardins potagers		85.3	Jardins				

Habitat	Cortège floristique	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Code PVF	Intitulé PVF
ZONES HUMIDES							
Prairies à Juncus							
Prairies mésohygrophiles à Menthe à feuilles rondes [<i>Mentha suaveolentis</i> - <i>Festucetum arundinaceae</i>]	<i>Juncus effusus</i> , <i>Juncus acutiflorus</i> , <i>Juncus conglomeratus</i> , <i>Lolium perenne</i> , <i>Prunella vulgaris</i> , <i>Trifolium pratense</i> , <i>Bellis perennis</i> , <i>Ranunculus repens</i> , <i>Mentha rotundifolia</i>	37.24	Prairies à Agropyre et Rumex			3.0.1.0.5	<i>Mentha longifolia</i> - <i>Juncion inflexi</i> Muller et Gors ex de Foucault 1984
Prairie hygrophile acidiphile à <i>Juncus acutiflorus</i> et à <i>Molinia caerulea</i> [<i>Juncion acutiflori</i>]	<i>Juncus acutiflorus</i> , <i>Carex echinata</i> , <i>Anagallis tenella</i> , <i>Carum verticillatum</i> , <i>Carex laevigata</i> , <i>Juncus bulbosus</i> , <i>Molinia caerulea</i>	37.312	Prairies acides à Molinie	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	42.0.1.0.2	<i>Juncion acutiflori</i> Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & Tüxen 1952
Bas-marais							
Dépansions tourbeuses à <i>Rhynchospora alba</i> et <i>Drosera intermedia</i> [<i>Drosero intermediae</i> – <i>Rhynchosporietum albae</i>]	<i>Drosera intermedia</i> , <i>Eleocharis multicaulis</i> , <i>Juncus bulbosus</i> , <i>Lycopodiella inundata</i> , <i>Pinguicula lusitanica</i> , <i>Rhynchospora alba</i> , <i>Anagallis tenella</i>	54.6	Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>	7150	Dépansions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	64.0.1.0.1	<i>Rhynchosporion albae</i> W.Koch 1926
Bas-marais acidiphiles [<i>Caricetalia fuscae</i>]	<i>Carex echinata</i> , <i>Drosera rotundifolia</i> , <i>Narthecium ossifragum</i> , <i>Pedicularis sylvatica</i> , <i>Ranunculus flammula</i> , <i>Wahlenbergia hederacea</i> , <i>Eleocharis multicaulis</i> , <i>Sphagnum sp.</i> , <i>Anagallis tenella</i>	54.4	Bas-marais acides			64.0.2	<i>Caricetalia fuscae</i> W.Koch 1926
Végétation amphibie							
Communautés des eaux oligotrophes à Potamot à feuilles de Renouée et Millepertuis des marais [<i>Hyperico elodis</i> - <i>Potametum polygonifolii</i>]	<i>Potamogeton polygonifolius</i> , <i>Hypericum elodes</i> , <i>Anagallis tenella</i> , <i>Ranunculus flammula</i> , <i>Carex demissa</i>	22.11* 22.31	Suintements à Potamot	3110-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	55.0.1.0.3	<i>Potamion polygonifolii</i> Hartog & Segal 1964

Habitat	Cortège floristique	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Code PVF	Intitulé PVF
Communautés des eaux oligotrophes à Potamot à feuilles de Renouée et Eleocharide à feuilles nombreuses [Eleocharitetum multicaulis]	<i>Eleocharis multicaulis</i> , <i>Potamogeton polygonifolius</i> , <i>Hypericum elodes</i> , <i>Juncus bulbosus</i> , <i>Anagallis tenella</i> , <i>Scutellaria minor</i>	22.11* 22.31	Suintements à Potamot	3110-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	38.0.1.0.3	Elodo palustris-Sparganion Braun-Blanq. & Tüxen ex Oberd. 1957
Végétation de sources							
Communautés acidiphiles de sources [Caricion remotae]	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> , <i>Lysimachia nemorum</i> , <i>Cardamine sp</i> , <i>Sibthorpia europaea</i>	54.11	Sources d'eaux douces pauvres en bases			43.0.1.0.4	Caricion remotae Kästner 1941
Tonsures amphibies mésotrophiques [Nanocyperetalia flavescens]	<i>Sibthorpia europaea</i> , <i>Isolepis setacea</i> , <i>Sagina procumbens</i> , <i>Hypericum humifusum</i> , <i>Wahlenbergia hederacea</i>	22.32	Gazons amphibies annuels septentrionaux	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	34.0.3	Nanocyperetalia flavescens Klika 1935
Landes humides							
Landes hygrophiles à Bruyère à quatre angles [Sphagno compacti-Ericetum tetralicis]	<i>Erica tetralix</i> , <i>Erica ciliaris</i> , <i>Molinia caerulea</i> , <i>Juncus acutiflorus</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Wahlenbergia hederacea</i>	31.12	Landes humides méridionales	4020*-1	Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles	13.0.1.0.4.1	Ulici minoris-Ericenion ciliaris (Géhu 1975) Géhu et Botineau <i>suball. nov. et stat. nov. hoc loco</i>

Habitat	Cortège floristique	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Code PVF	Intitulé PVF
Milieux forestiers							
Formations naturelles ou semi-naturelles							
Chênaies et chênaies-châtaigneraies acidiphiles à Blechne en épi [Blechno spicantis-Quercetum petraeae-pyrenaicae]	<i>Quercus robur, Castanea sativa, Ilex aquifolium, Frangula alnus, Teucrium scorodonia, Blechnum spicant</i>	41.56	Chênaies acidiphiles ibero-atlantiques			57.0.2.0.1.1	Quercenion robori-pyrenaicae Rivas Mart. 1975
Chênaies et chênaies-châtaigneraies acidiphiles à Chêne tauzin [Blechno spicantis-Quercetum petraeae-pyrenaicae]	<i>Quercus robur, Quercus pyrenaica, Castanea sativa, Ilex aquifolium, Frangula alnus, Teucrium scorodonia, Blechnum spicant</i>	41.65	Forêts françaises de <i>Quercus pyrenaica</i>	9230-4	Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin aquitain et du Piémont pyrénéen	57.0.2.0.1.1	Quercenion robori-pyrenaicae Rivas Mart. 1975
Formations pionnières à bouleaux [Quercenion robori-pyrenaicae]		41.B	Bois de bouleaux			57.0.2.0.1.1	Quercenion robori-pyrenaicae Rivas Mart. 1975
Bois de trembles [Corylo avellanae-Populion tremulae]		41.D	Bois de trembles			20.0.2.0.9	Corylo avellanae-Populion tremulae (Braun-Blanq. ex Theurillat in Theurillat, Aeschmann, P.Küpfer & Spichiger 1995) Géhu <i>all. nov. et stat. nov. hoc loco</i>
Chênaies- frênaies [Carpinion betuli]	<i>Fagus sylvatica, Fraxinus excelsior, Quercus robur, Ulmus montana, Hypericum androsacemum, Teucrium scorodonia, Tamus communis, Ruscus aculeatus</i>	41.2	Chênaies-charmaies			57.0.3.1.2	Carpinion betuli Issler 1931

Habitat	Cortège floristique	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Code PVF	Intitulé PVF
Chênaies-frênaies à Aulne glutineux [Carpinion betuli]	<i>Alnus glutinosa, Fraxinus excelsior, Quercus robur, Sambucus nigra, Carex remota, Oxalis acetosella, Chrysosplenium oppositifolium, Lysimachia nemorum, Athyrium filix-femina</i>	41.2A	Chênaies-charmaies à faciès hygrophile			57.0.3.1.2	Carpinion betuli Issler 1931
Frênaies-ormaies des ravins [Hyperico androsaemi - Ulmetum glabrae]	<i>Taxus baccata, Fraxinus excelsior, Ulmus montana, Asplenium scolopendrium, Saxifraga hirsuta, Lamium galeobdolon, Circaea lutetiana, Polystichum setiferum</i>	41.44	Forêts mixtes pyrénéo-cantabrique de Chênes et d'Ormes	9180*	Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	57.0.3.1.3	Polysticho setiferi-Fraxinion excelsioris (O. Bolòs 1973) Rameau 1996
Hêtraies acidiphiles à Luzule des bois et Saxifrage hirsute [Illici aquifoliae - Fagetum sylvaticae]	<i>Fagus sylvatica, Ilex aquifolium, Luzula sylvatica, Saxifraga hirsuta, Deschampsia flexuosa</i>	41.12	Hêtraies atlantiques acidiphiles	9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	57.0.3.3.3.2	Illici aquifolii-Fagenion sylvaticae (Braun-Blanq. 1967) Rivas Mart. 1973
Formations anthropogènes							
Vergers de pommiers ou de cerisiers		83.15	Vergers				
Plantations de résineux		83.31	Plantations de résineux				
Plantations de chênes rouges		83.323	Plantations de chênes exotiques				
Autres plantions d'arbres feuillus (Tulipier de Virginie)		83.325	Autres plantions d'arbres feuillus				
Formations spontanées de Robinia pseudoacacia		83.324	Plantations de Robiniers				

Habitat	Cortège floristique	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Code PVF	Intitulé PVF
Milieus rocheux							
Dalles rocheuses		62	Dalles rocheuses				
Eboulis		61	Eboulis				
Végétation des falaises siliceuses [Asplenienalia lanceolato-obovati]		62.2	Végétation des falaises continentales siliceuses	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8.0.4.1	Asplenienalia lanceolato-obovati Loisel 1970 Meier et Braun-Blanq. 1934.
Grottes naturelles		65.4	Grottes	8310	Grottes non exploitées par le tourisme		
Tunnels de mines		88	Mines et passages souterrains				

ANNEXE III : RELEVES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Auteurs :

ALP	Audrey Le Pogam
ECH	Emilie Chammard
FPR	François Prud'homme
PLH	Priscille L'Hernault
TLM	Tangi Le Moal
VDO	Vincent Dosnon

Coefficient d'abondance-dominance

5	recouvrement de l'espèce > 75%
4	50 % < recouvrement de l'espèce < 75%
3	25 % < recouvrement de l'espèce < 50%
2	5% < recouvrement de l'espèce < 25%
1	recouvrement de l'espèce < 5%
+	individus en petit nombre - recouvrement très faible
i	individus rares - recouvrement négligeable
x	espèce observée dans l'habitat considéré, en dehors du relevé

Intitulé Corine Biotopes	Pâtures mésophiles						
Code Corine Biotopes	38.1						
Code EUR 27	-						
Syntaxon	<i>Cynosurion cristati</i>						
N° relevé	ECH4	ECH6	P11	P12	ECH67	ECH990	ECH2
Auteur	ECH	ECH	PLH	PLH	ECH	ECH	ECH
Date	15/05/2008	15/05/2008	01/06/2011	01/06/2011	21/05/2008	24/06/2008	15/05/2008
Surface	40	50	30	-	80	60	40
<i>Trifolium repens</i>	2		2	4	3	3	3
<i>Lolium perenne</i>	2		2	2	2	1	2
<i>Taraxacum sp.</i>	2				2	1	1
<i>Cynosurus cristatus</i>			1		2	1	+
<i>Ranunculus repens</i>	1	1		2	2		1
<i>Bellis perennis</i>	+	+	2		2		
<i>Centaurea jacea subsp. Nigra</i>					+	1	
<i>Malva moschata</i>					+	+	
<i>Leucanthemum vulgare</i>						i	+
<i>Daucus carota</i>						1	
<i>Leontodon hispidus</i>	2	2	3		2	1	2
<i>Crepis biennis</i>	1	1					1
<i>Medicago lupulina</i>		2	1		1	1	
<i>Bromus hordeaceus</i>			2	2			
<i>Brachypodium pinnatum</i>						+	1
<i>Poa annua</i>	1	1					1
<i>Rumex acetosella</i>	1				1		
<i>Rumex conglomeratus</i>		1					
<i>Plantago lanceolata</i>	2	2	3	2	2	2	2
<i>Trifolium pratensis</i>	3	3	2	3	2	2	3
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	1	2	1		2	2	2
<i>Holcus lanatus</i>	1	1		3	1	3	3
<i>Cerastium fontanum</i>	i	+			+		i
<i>Ranunculus acris</i>	1	1		2	2	1	
<i>Stellaria graminea</i>		1		2	1	1	
<i>Vicia sativa</i>	1	1			1	+	1
<i>Poa pratensis</i>	2	3	2		2		2
<i>Veronica chamaedrys</i>		1			1	1	
<i>Dactylis glomerata</i>	2	2		2			1
<i>Geranium dissectum</i>	+	+		3			+
<i>Rumex acetosa</i>						+	2
<i>Poa trivialis</i>	1				2	2	
<i>Sherardia arvensis</i>	1	+					
<i>Lotus corniculatus</i>	1		+			1	2
<i>Sonchus asper</i>	2	+		1			
<i>Hypochoeris radicata</i>		1				1	
<i>Pteridium aquilinum</i>		1			2	+	
<i>Mentha rotundifolia</i>							
<i>Festuca rubra</i>	2				1		2
<i>Prunella vulgaris</i>						1	
<i>Agrostis capillaris</i>						2	
<i>Crepis capillaris</i>						1	
<i>Conyza canadensis</i>	1						
<i>Geranium molle</i>			1	1			
<i>Veronica arvensis</i>			1	1			

Intitulé Corine Biotopes	Prairies atlantiques de fauche										
Code Corine Biotopes	38.21										
Code EUR 27	6510										
Syntaxon	<i>Brachypodium rupestris-Centaureion nemoralis</i>										
N° relevé	ECH493	ECH431	P3	ECH1	ECH172	ECH74	P5	ECH908	ECH105	ECH802	ECH939
Auteur	ECH	ECH	PLH TLM ALP	ECH	ECH	ECH	PLH ALP	ECH	ECH	ECH	ECH
Date	04/06/2 008	02/05/2 008	12/05/2 011	07/05/2 008	29/05/2 008	22/05/2 008	20/05/2 011	19/06/2 008	26/05/2 008	11/06/2 008	20/06/2 008
Surface	50	80	24	25	17	18	20	50	80	70	70
<i>Trifolium repens</i>	3	1	3	3	3	1	1	2	2	2	2
<i>Lolium perenne</i>	2	1	2	1	2	1		1	2	1	1
<i>Taraxacum sp.</i>	+			+	+			+	1	1	
<i>Cynosurus cristatus</i>		2			1			+	2	+	+
<i>Ranunculus repens</i>	1		2				1		1	1	
<i>Bellis perennis</i>	1		1				2	+	1		
<i>Linum bienne</i>	+	+	2	+	2	1	2				
<i>Arrhenatherum elatius</i>						1	2	1	1	2	
<i>Gaudinia fragilis</i>					1	2					
<i>Trisetum flavescens</i>						2				1	1
<i>Centaurea jacea subsp. Nigra</i>	2			1	1	+	1		1	+	2
<i>Malva moschata</i>	+				1				+	+	
<i>Leucanthemum vulgare</i>									+	+	1
<i>Daucus carota</i>	1			2						1	1
<i>Achillea millefolium</i>					3	+					
<i>Leontodon hispidus</i>	2		1	1	1	1	1	1	2	2	2
<i>Crepis biennis</i>	+	1	+		2	2	1	2	1		
<i>Medicago lupulina</i>	+				1	1			1	1	
<i>Bromus hordeaceus</i>	1	2	3		2			2			1
<i>Brachypodium pinnatum</i>				1							+
<i>Rumex acetosella</i>				+					+		
<i>Rumex crispus</i>		1	1								
<i>Rumex conglomeratus</i>	+							+			
<i>Festuca pratensis</i>	+		3		2		+				
<i>Plantago lanceolata</i>	1	+	3	2	2	1	3	1	2	1	2
<i>Trifolium pratensis</i>	2	2	3	3	2	2	3	1	2	2	2
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	2	1	2	3		3	3	1	2	2	2
<i>Holcus lanatus</i>	1	4	2	2	3			2	2	2	3
<i>Cerastium fontanum</i>	+	+	1	+		+	1	+	1	+	+
<i>Ranunculus acris</i>		1		1	1	1	3	1	1	1	1
<i>Stellaria graminea</i>	+	1	2			1	2	+	1	2	+
<i>Vicia sativa</i>	+	1	2	i	1	1			1		+
<i>Poa pratensis</i>	2	2	2		1	1		1		1	1
<i>Veronica chamaedrys</i>	2	+	1	2			2	1	+	2	+
<i>Dactylis glomerata</i>		+			1	+		1	1	+	1
<i>Geranium dissectum</i>	+	2	1		2	+		+	1		
<i>Rumex acetosa</i>	+	+	2		+	1	2			+	+
<i>Poa trivialis</i>		1		1		1		1	2	1	1
<i>Sherardia arvensis</i>	1	+	2	1				+	1		
<i>Lotus corniculatus</i>								1	1		1
<i>Sonchus asper</i>			+		+			i			
<i>Hypochoeris radicata</i>	+									2	2
<i>Pteridium aquilinum</i>					+						+
<i>Mentha rotundifolia</i>	2				+	1			1	1	
<i>Festuca rubra</i>											+
<i>Prunella vulgaris</i>	2								+	+	
<i>Agrostis capillaris</i>		2				1		2			
<i>Galium mollugo</i>						1		+		2	1
<i>Crepis capillaris</i>								1		1	
<i>Vicia sepium</i>			2						1		+
<i>Conyza canadensis</i>	1										
<i>Lotus pedunculatus</i>				+						+	
<i>Orobanche minor</i>				i					+		

Intitulé Corine Biotopes	Prairies à Agrostis et Festuca				
Code Corine Biotopes	35.1				
Code EUR 27	6230*-5				
Syntaxon	<i>Agrostion curtisii</i>				
N° relevé	ECH899	ECH1263	ECH1487	ECH944	ECH1378
Auteur	ECH	ECH	ECH	ECH	ECH
Date	18/06/2008	30/06/2008	17/07/2008	20/06/2008	07/07/2008
Surface	60	60	80	80	60
Recouvrement de la strate herbacée (%)	90	90	100	85	95
Recouvrement de la strate arbustive (%)	20	15	0	5	10
Recouvrement de la strate arborescente (%)	0	0	0	0	0

<i>Danthonia decumbens</i>	1	3	3	1	2
<i>Galium saxatile</i>	1	1	2	1	3
<i>Potentilla erecta</i>	1	2	2	+	2
<i>Hieracium pilosella</i>			1		+
<i>Agrostis curtisii</i>	2	3	2		
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	1	1			
<i>Veronica officinalis</i>	1			1	2
<i>Wahlenbergia hederacea</i>			2		
<i>Ulex europaeus</i>	2	1		+	1
<i>Ulex gallii</i>		1			
<i>Erica vagans</i>	1	+	+		
<i>Erica tetralix</i>		1	1		
<i>Erica cinerea</i>	2				
<i>Calluna vulgaris</i>	1		+		
<i>Daboecia cantabrica</i>			+		
<i>Deschampsia flexuosa</i>	1		3		
<i>Festuca rubra</i>	1	2	3	2	3
<i>Agrostis capillaris</i>	2	1	1		2
<i>Poa trivialis</i>		1	2	+	2
<i>Pteridium aquilinum</i>	2	1	3	+	
<i>Juncus effusus</i>		+	1		+
<i>Leontodon hispidus</i>	2			1	2
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	2		3	1	
<i>Carex sp.</i>		2	2		
<i>Bellis perennis</i>	1			3	1
<i>Bryophytes</i>		1	2		
<i>Festuca ovina</i>		1	3		3
<i>Rubus fruticosus</i>	1			+	
<i>Avenula pubescens subsp. pubescens</i>	2				
<i>Conopodium majus</i>	+	1			
<i>Brachypodium pinnatum</i>	1			1	
<i>Anthemis arvensis</i>				+	2
<i>Cerastium fontanum</i>		+			1
<i>Achillea millefolium</i>	1			1	
<i>Plantago lanceolata</i>				+	1
<i>Poa annua</i>				2	1
<i>Luzula sp.</i>			1	1	
<i>Ranunculus bulbosus</i>				1	1
<i>Sphagnum sp.</i>					1
<i>Trifolium repens</i>				2	1

Intitulé Corine Biotopes	Landes pyrénéo-cantabriques à <i>Erica vagans</i> et <i>Erica cinerea</i>					
Code Corine Biotopes	31.237					
Code EUR 27	4030-1					
Syntaxon	<i>Daboecia - Ulicetum europaei</i>					
N° relevé	ECH14	ECH138	ECH1359	ECH1299	ECH1355	ECH58
Auteur	ECH	ECH	ECH	ECH	ECH	ECH
Date	15/05/2008	27/05/2008	07/07/2008	01/07/2008	04/07/2008	21/05/008
Surface	70	80	60	60	60	x
Recouvrement de la strate herbacée (%)	100	100	90	90	100	95
Recouvrement de la strate arbustive (%)	0	0	20	30	5	5
Recouvrement de la strate arborescente (%)	0	0	0	0	0	0
<i>Erica cinerea</i>	3		2	3	2	2
<i>Erica vagans</i>	3	1	3	2	3	1
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	2		3	4	2	3
<i>Calluna vulgaris</i>	2	3	1	+	1	2
<i>Pteridium aquilinum</i>	4	4	2	2	3	3
<i>Ulex europaeus</i>	1	1	2	2		3
<i>Erica ciliaris</i>	1	2	2			
<i>Wahlenbergia hederacea</i>		1	+		1	
<i>Deschampsia flexuosa</i>		2				
<i>Erica tetralix</i>			2	1		
<i>Serratula tinctoria</i>				+		
<i>Agrostis curtisii</i>			2	2	1	
<i>Agrostis capillaris</i>			1	1	1	
<i>Brachypodium pinnatum</i>			2	2	+	1
<i>Hypericum pulchrum</i>	+					
<i>Asphodelus albus</i>				2		
<i>Eupatorium cannabinum</i>						+
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>				2		1
<i>Conopodium majus</i>			+			
<i>Danthonia decumbens</i>			1	1	1	
<i>Galium saxatile</i>			2	1		
<i>Polygala serpyllifolia</i>		+				
<i>Carex pilulifera</i>		2				
<i>Luzula campestris</i>		1				
<i>Potentilla erecta</i>	3	2	2	1	3	1
<i>Hieracium pilosella</i>	1	1	1	1	+	2
<i>Festuca rubra</i>	2	2	1		2	1
<i>Leontodon hispidus</i>	+		1	1	1	1
<i>Viola sp.</i>	+		+	1	+	+
<i>Bryophytes</i>	2	3			1	
<i>Carex sp.</i>	2		1	1	2	
<i>Rubus fruticosus</i>	i			1	1	2
<i>Castanea sativa (plantule)</i>		+			+	
<i>Euphorbia dulcis</i>		+			+	
<i>Quercus robur (plantule)</i>		1				
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	1	i				
<i>Betula pendula (plantule)</i>		1				
<i>Crataegus monogyna (plantule)</i>				+	i	
<i>Festuca ovina</i>			2	2		
<i>Plantago lanceolata</i>	i	i				
<i>Poa trivialis</i>			1			
<i>Ranunculus tuberosus</i>					+	
<i>Solidago virgoaurea</i>		+				
<i>Veronica officinalis</i>		+				
<i>Blechnum spicant</i>		+				
<i>Cerastium fontanum</i>		1				
<i>Cirsium sp.</i>			+			
<i>Erythronium dens-canis</i>	+					
<i>Poa annua</i>	1					
<i>Prunella vulgaris</i>				+		
<i>Prunus spinosa</i>				1		
<i>Sorbus aucuparia (plantule)</i>		+				

Intitulé Corine Biotopes	Landes pyrénéo-cantabriques à <i>Erica vagans</i> et <i>Erica cinerea</i>	
Code Corine Biotopes	31.237	
Code EUR 27	4030-1	
Syntaxon	<i>Daboecia cantabricae</i> - <i>Ulicetum gallii</i>	
N° relevé	ECH1258	P44
Auteur	ECH	PLH
Date	30/06/2008	10/09/2012
Surface	50	-
Recouvrement de la strate herbacée (%)	90	90
Recouvrement de la strate arbustive (%)	25	25
Recouvrement de la strate arborescente (%)	0	0
<i>Erica cinerea</i>	1	2
<i>Erica vagans</i>	2	
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	2	4
<i>Calluna vulgaris</i>	1	2
<i>Pteridium aquilinum</i>	3	
<i>Ulex europaeus</i>	1	
<i>Wahlenbergia hederacea</i>	+	
<i>Erica tetralix</i>	3	3
<i>Serratula tinctoria</i>		+
<i>Daboecia cantabrica</i>	1	3
<i>Ulex galli</i>	2	3
<i>Agrostis curtisii</i>	3	2
<i>Agrostis capillaris</i>	1	
<i>Brachypodium pinnatum</i>	2	
<i>Danthonia decumbens</i>	2	
<i>Galium saxatile</i>	2	
<i>Potentilla erecta</i>	2	1
<i>Festuca rubra</i>	1	
<i>Leontodon hispidus</i>	1	
<i>Rubus fruticosus</i>	+	
<i>Poa trivialis</i>	1	
<i>Veronica officinalis</i>	1	
<i>Sphagnum sp</i>	1	
<i>Avenula pubescens</i> subsp. <i>Pubescens</i>	1	

Intitulé Corine Biotopes	Landes atlantiques fraîches méridionales	
Code Corine Biotopes	31.23	
Code EUR 27	4030-8	
Syntaxon	<i>Polygalo-Ulicetum minoris</i>	
N° relevé	ZH82-5	
Auteur	ALP	
Date	x	
Surface	5	
<i>Erica vagans</i>	2	
<i>Pteridium aquilinum</i>	2	
<i>Wahlenbergia hederacea</i>	3	
<i>Erica tetralix</i>	4	
<i>Ulex minor</i>	1	
<i>Shpagnum sp</i>	3	
<i>Danthonia decumbens</i>	2	

Intitulé Corine Biotopes	Fourrés thermoatlantiques acidiphiles	
Code Corine Biotopes	31.8T	
Code EUR 27	-	
Syntaxon	<i>Frangulo alni-Pyrion cordatae</i>	
N° relevé	P33	P21
Auteur	PLH	PLH
Date	29/07/2011	04/06/2011
Surface	-	200
Recouvrement de la strate herbacée (%)	80	100
Recouvrement de la strate arbustive (%)	80	80
Recouvrement de la strate arborescente (%)	50	60
Pente	6-27 °	-

Populus nigra		3
Quercus pyrenaica		1
Salix atrocinerea	3	3
Frangula alnus	1	3
Crataegus monogyna	2	
Prunus spinosa	1	
Corylus avellana	4	
Molinia caerulea		3
Blechnum spicant	1	1
Hypericum androsaemum	+	
Oxalis acetosella	2	
Lysimachia nemorum	1	
Eupatorium cannabinum		+
Ranunculus nemorosus	2	
Ilex aquifolium	2	
Viola sp.	1	
Potentilla erecta	2	
Teucrium scorodonia	1	
Pteridium aquilinum	1	2
Rubus sp	2	1
Cruciata glabra	1	
Ulex europaeus		1
Erica vagans	1	1
Calluna vulgaris		2
Hypericum pulchrum		1
Prunella vulgaris	1	
Stachys officinalis	1	

Intitulé Corine Biotopes	Fourrés mésohygrophiles	
Code Corine Biotopes	31.8H	
Code EUR 27	-	
Syntaxon	<i>Salici cinereae-Rhamnion catharticae</i>	
N° relevé	P9	P36
Auteur	PLH	PLH
Date	26/05/2011	01/07/2011
Recouvrement de la strate herbacée (%)	80	80
Recouvrement de la strate arbustive (%)	50	20
Recouvrement de la strate arborescente (%)	70	70

<i>Alnus glutinosa</i>	1	
<i>Populus nigra</i>	2	1
<i>Salix atrocinerea</i>	3	3
<i>Crataegus monogyna</i>	1	
<i>Prunus spinosa</i>	2	
<i>Corylus avellana</i>	+	
<i>Sorbus aucuparia</i>		3
<i>Cardamine sp</i>		1
<i>Osmunda regalis</i>		2
<i>Galium palustre</i>	2	1
<i>Myosotis palustris</i>	2	
<i>Walhenbergia hederacea</i>		1
<i>Deschampsia flexuosa</i>		+
<i>Blechnum spicant</i>		1
<i>Hypericum androsaemum</i>	+	1
<i>Oxalis acetosella</i>	2	2
<i>Dryopteris affinis</i>		2
<i>Lysimachia nemorum</i>		2
<i>Athyrium filix-femina</i>		1
<i>Ranunculus repens</i>	2	1
<i>Ranunculus nemerosus</i>		3
<i>Geranium robertianum</i>	2	
<i>Hedera helix</i>	1	
<i>Ilex aquifolium</i>	1	1
<i>Viola sp.</i>		1
<i>Potentilla erecta</i>		1
<i>Bellis perennis</i>	1	2
<i>Pteridium aquilinum</i>		1
<i>Rubus sp</i>	2	
<i>Digitalis purpurea</i>	1	
<i>Senecio bayonnensis</i>		1
<i>Hieracium sabaudum</i>		+
<i>Hypericum perforatum</i>		1
<i>Holcus lanatus</i>	2	
<i>Sibthorpia europaea</i>		2
<i>Luzula sylvatica</i>		2
<i>Trifolium pratense</i>	1	

Intitulé Corine Biotopes	Chênaies galicio-portugaises à Chêne tauzin
Code Corine Biotopes	41.65
Code EUR 27	9230-4 (présence <i>Quercus pyrenaica</i>)
Syntaxon	<i>Blechno spicantis</i> - <i>Quercetum pyrenaica</i>
N° relevé	P20
Auteur	PLH
Date	17/05/2011
Surface	200
Recouvrement de la strate herbacée (%)	90
Recouvrement de la strate arbustive (%)	50
Recouvrement de la strate arborescente (%)	80
Pente	6-27°
Altitude	150

<i>Quercus pyrenaica</i>	2
<i>Quercus robur</i>	3
<i>Castanea sativa</i>	1
<i>Frangula alnus</i>	1
<i>Corylus avellana</i>	3
<i>Hypericum androsaemum</i>	+
<i>Athyrium filix-femina</i>	1
<i>Pteridium aquilinum</i>	1
<i>Blechnum spicant</i>	2
<i>Stachys sylvatica</i>	+
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	1
<i>Ranunculus repens</i>	1
<i>Rubus sp</i>	3
<i>Hedera helix</i>	4
<i>Ilex aquifolium</i>	+
<i>Potentilla erecta</i>	+
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	1

Intitulé Corine Biotopes	Chênaies acidiphiles ibéro-atlantiques pyrénéennes								
Code Corine Biotopes	41.56								
Code EUR 27	-								
Syntaxon	<i>Blechno spicantis - Quercetum roboris</i>								
N° relevé	V4	P37	P23	ECH116	P24	P26	V757	P4	V203
Auteur	VDO	PLH	PLH	ECH	PLH	PLH	VDO	PLH	VDO
Date	25/04/2008	28/09/2011	15/06/2012	27/05/2008	27/05/2008	17/06/2011	13/08/2008	17/05/2011	22/05/2008
Surface	-	-	-	-	-	-	-	200	120
Recouvrement de la strate herbacée (%)	50	60	70	100	80	90	100	-	80
Recouvrement de la strate arbustive (%)	15	70	60	40	50	60	20	-	70
Recouvrement de la strate arborescente (%)	80	40	90	40	75	80	100	-	100
Pente	27-45°	6-27°	6-27°	6-27°	6-27°	6-27°	45-75°	6-27°	6-27°
Altitude	120	310	120	140	90	300	290	170	110
<i>Fagus sylvatica</i>				+					
<i>Quercus robur</i>	5	2	4	3	4	4	5	2	2
<i>Castanea sativa</i>	2		2	+	2		4	4	5
<i>Fraxinus excelsior</i>	+				1		2		
<i>Ulmus montana</i>					+				
<i>Sorbus aucuparia</i>	+								
<i>Frangula alnus</i>	1	2	1					2	+
<i>Salix atrocinerea</i>		1			1				
<i>Corylus avellana</i>	1		+				+		
<i>Crataegus monogyna</i>	1	2		+		2	+	+	
<i>Pyrus pyraster (cordata)</i>						+			
<i>Rosa sp</i>					2				
<i>Hypericum androsaemum</i>	2	1	1	1		1			+
<i>Oxalis acetosella</i>		1				2			
<i>Dryopteris affinis</i>					1				
<i>Athyrium filix-femina</i>						1			
<i>Hypericum pulchrum</i>		+		1					
<i>Teucrium scorodonia</i>	+	+	2					+	
<i>Deschampsia flexuosa</i>	+	1		1	+	2			
<i>Digitalis purpurea</i>		+			2	+			
<i>Erica ciliaris</i>					2				
<i>Pteridium aquilinum</i>			2	3		2	5	3	1
<i>Blechnum spicant</i>	1	+		+			1		+
<i>Calluna vulgaris</i>	3		+	1					
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>			1	3					
<i>Daboecia cantabrica</i>	1								
<i>Erica vagans</i>	3			+					+
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>		1							
<i>Calystegia sepium</i>					1				
<i>Stachys sylvatica</i>				2				2	
<i>Asplenium scolopendrium</i>					1				
<i>Saxifraga hirsuta</i>		+							
<i>Lysimachia nemorum</i>		+							
<i>Cruciata glabra</i>					1	1			
<i>Hepatica nobilis</i>					1	1			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>					1	+			
<i>Pulmonaria longifolia</i>			1		2				
<i>Cardamine sp</i>		+			1	3			
<i>Hypericum perforatum</i>		+			+	1			
<i>Dryopteris filix-mas</i>		1							
<i>Bellis perennis</i>					1				
<i>Linum bienne</i>					1				
<i>Lychnis flos-coculi</i>					+				

<i>Ranunculus repens</i>						2			
<i>Rubus sp</i>	2	2	2			3	1	2	2
<i>Hedera helix</i>	1	1	2			2	1	2	2
<i>Ilex aquifolium</i>	+	2				3	1		4
<i>Potentilla erecta</i>	+	+		2		2	1		
<i>Carex pilulifera</i>				1					
<i>Ulex europaeus</i>	1		1	3				1	
<i>Viola sp.</i>		+		+		2		1	
<i>Geranium robertianum</i>		+				1	1		
<i>Festuca ovina</i>							4		
<i>Tamus communis</i>			1	+			1		
<i>Polypodium vulgare</i>	1								+
<i>Ranunculus nemorosus</i>		1						2	
<i>Ruscus aculeatus</i>						1	+		1
<i>Lonicera periclymenum</i>	1			+		+			2
<i>Dryopteris sp</i>	2								
<i>Sambucus nigra</i>		+							
<i>Hieracium sabaudum</i>						+			
<i>Lamium galeobdolon</i>		+							
<i>Potentilla sterilis</i>						1			
<i>Quercus rubra</i>									1
<i>Betula pubescens</i>	+						+	2	
<i>Carex sp</i>	1								
<i>Cornus sanguinea</i>					+				
<i>Epilobium sp</i>								1	
<i>Eupatorium cannabinum</i>		+		+					
<i>Prunella vulgaris</i>		1				1			
<i>Arctium lappa</i>					+				
<i>Asphodela albus</i>						1			
<i>Brachypodium pinnatum</i>			2	+					
<i>Campanula patula</i>		+				1			
<i>Festuca cf heterophylla</i>	1			2					
<i>Holcus lanatus</i>					1				
<i>Prunella laciniata</i>						+			
<i>Solidago virgaurea</i>				+					
<i>Stellaria holostea</i>								1	
<i>Taraxacum sp</i>						+			
<i>Ajuga reptans</i>						+			
<i>Bryophytes/Hépatiques</i>				1					
<i>Cornus mas</i>				+					
<i>Cytisus scoparius</i>	+								
<i>Dactylis glomerata</i>			+						
<i>Danthonia decumbens</i>				1					
<i>Euphorbia dulcis</i>				i					
<i>Helleborus viridis</i>									
<i>Pimpinella saxifraga</i>				+					
<i>Primula sp</i>			+						
<i>Ranunculus tuberosus</i>				1					
<i>Rubus fruticosus</i>				+					
<i>Rumex acetosa</i>					+				
<i>Scilla verna</i>								1	
<i>Sonchus asper</i>					1				
<i>Trifolium repens</i>						1			
<i>Vicia cf laxiflora</i>				+					
<i>Walhenbergia hederacea</i>					1	+			

Intitulé Corine Biotopes	Forêts mixtes pyrénéo-cantabrique de Chênes et d'Ormes
Code Corine Biotopes	41.4
Code EUR 27	9180*-3
Syntaxon	<i>Hyperico androsaemi - Ulmetum glabrae</i>
N° relevé	P42
Auteur	PLH
Date	13/07/2012
Surface	150
Pente	27-45°
Altitude	300

<i>Fraxinus excelsior</i>	1
<i>Fagus sylvatica</i>	2
<i>Taxus baccata</i>	+
<i>Ulmus montana</i>	2
<i>Corylus avellana</i>	2
<i>Hedera helix</i>	+
<i>Hypericum androsaemum</i>	+
<i>Luzula sylvatica</i>	1
<i>Saxifraga hirsuta</i>	1
<i>Rubus fruticosus</i>	1
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>	+
<i>Cardamine flexuosa</i>	1
<i>Asplenium scolopendrium</i>	2
<i>Polystichum setiferum</i>	3
<i>Athyrium filix-femina</i>	2
<i>Geranium robertianum</i>	1
<i>Lamium galeobdolon</i>	3
<i>Circaea lutetiana</i>	2

Code Corine Biotopes	41.2			
Intitulé Corine Biotopes	Hêtraies-chênaies			
Code EUR 27	-			
Syntaxon	<i>Carpinion betuli</i>			
N° relevé	P30	P34	V302	V5
Auteur	PLH	PLH	VDO	VDO
Date	15/05/2008	01/08/2011	05/06/2008	25/04/2008
Surface	-	-	170	-
Recouvrement de la strate herbacée (%)	70	10	25	70
Recouvrement de la strate arbustive (%)	30	30	20	40
Recouvrement de la strate arborescente (%)	70	70	60	80
Pente	27-45°	27-45°	27-45°	27-45°
Altitude	410	410	220	190
<i>Fraxinus excelsior</i>		+	2	5
<i>Fagus sylvatica</i>	3	2		
<i>Quercus robur</i>		1	1	
<i>Alnus glutinosa</i>	1			
<i>Acer campestre</i>			1	
<i>Ulmus montana</i>			1	1
<i>Castanea sativa</i>		1		1
<i>Pyrus pyraeaster (cordata)</i>		+		
<i>Quercus rubra</i>		1		
<i>Robinia pseudoacacia</i>				+
<i>Salix atrocinerea</i>	1			
<i>Sambucus nigra</i>				2
<i>Corylus avellana</i>		1	1	2
<i>Crataegus monogyna</i>		1		
<i>Ilex aquifolium</i>	1		2	
<i>Oxalis acetosella</i>	1	+		
<i>Deschampsia flexuosa</i>	+			
<i>Hedera helix</i>	+	1	2	2
<i>Saxifraga hirsuta</i>				+
<i>Platanus acerifolia</i>	2			
<i>Rubus sp</i>		+	2	2
<i>Polypodium vulgare</i>			2	
<i>Luzula sylvatica</i>		1		
<i>Teucrium scorodonia</i>		+		
<i>Hypericum androsaemum</i>	1	+		1
<i>Pteridium aquilinum</i>	2			
<i>Arum italicum</i>				1
<i>Lonicera periclymenum</i>				+
<i>Ruscus aculeatus</i>			2	3
<i>Tamus communis</i>			1	+
<i>Cardamine flexuosa</i>				1
<i>Senecio bayonnensis</i>		1		
<i>Dryopteris affinis</i>		1		
<i>Erica vagans</i>		+		
<i>Arum maculatum</i>			1	
<i>Blechnum spicant</i>				+
<i>Athyrium filix-femina</i>	2			
<i>Geranium robertianum</i>	2		2	
<i>Cardamine sp</i>	1			
<i>Potentilla erecta</i>	2			
<i>Viola sp.</i>	2			
<i>Galium palustre</i>	1			
<i>Cruciata glabra</i>	2			
<i>Myosotis palustris</i>	2			2
<i>Potentilla sterilis</i>	+			
<i>Cirsium palustre</i>	+			
<i>Taraxacum sp</i>	+			
<i>Trifolium pratense</i>	+			
<i>Walhenbergia hederacea</i>	+			
<i>Digitalis purpurea</i>	+			
<i>Ranunculus nemerosus</i>			1	+
<i>Dryopteris sp</i>				2
<i>Laserpitium siler</i>				2
<i>Solidago virgaurea</i>				1

Code Corine Biotopes	41.2A												
Intitulé Corine Biotopes	Hêtraies-chênaie à faciès hygrophile												
Code EUR 27	-												
Syntaxon	<i>Carpinion betuli</i>												
N° relevé	V694	P39	P31	V645	V290	P38	P25	V618	V390	P22	P16	V709	P32
Auteur	VDO	PLH	PLH	VDO	VDO	PLH	PLH	VDO	VDO	PLH	PLH	VDO	PLH
Date	15/07/2008	22/07/2011	24/06/2011	26/06/2008	04/06/2008	22/07/2012	15/06/2011	23/06/2008	18/06/2008	04/06/2011	02/06/2011	22/07/2008	24/06/2011
Surface	120	-	-	-	110	-	-	170	200	-	-	150	-
Recouvrement de la strate herbacée (%)	70	90	-	100	100	90	80	60	80	-	80	90	60
Recouvrement de la strate arbustive (%)	30	50	-	60	40	50	30	20	20	-	80	90	60
Recouvrement de la strate arborescente (%)	95	75	-	80	60	90	60	100	100	-	75	70	80
Pente	27-45°	6-27°	27-45°	1-6°	6-27°	6-27°	6-27°	6-27°	6-27°	6-27°	27-45°	27-45°	-
Altitude	170	220	390	150	140	230	140	150	320	120	170	270	-

<i>Alnus glutinosa</i>	4	4	3	5	3	2	3	5	5	2	2	5	2
<i>Carex remota</i>	1	1	3	2	1		1						2
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>	+	2	3	1	2	1		1					3
<i>Athyrium filix-femina</i>		2		1		2	2		2	1			2
<i>Asplenium scolopendrium</i>		+	+		2			+			2		
<i>Angelica sylvestris</i>	2												
<i>Scrophularia nodosa</i>		+	1										2
<i>Circaea lutetiana</i>						1							
<i>Carex sp</i>							1						
<i>Urtica dioica</i>			2										2
<i>Lamium maculatum</i>			2		1								
<i>Geum urbanum</i>											2		
<i>Lamium galeobdolon</i>						2		2					
<i>Hypericum androsaemum</i>		2	2	2	1	+	1	2		+	2	+	1
<i>Hedera helix</i>	2	2		2	+	2	2	1	2	2	1	4	
<i>Blechnum spicant</i>	1	1		1		1	1	1	1	2	2	2	
<i>Rubus sp</i>	1		3	3	2	3	3	1	2	3	3		2
<i>Oxalis acetosella</i>	+	1		3	+	+		1	2		2	1	2
<i>Castanea sativa</i>				1	+		+	i	i	2	2		
<i>Saxifraga hirsuta</i>	2	2	2	1	1	+		1	2		1	1	
<i>Crataegus monogyna</i>		1	2	2	2	+		1	1		2	+	
<i>Frangula alnus</i>	1	2		2			2		1	2	+		
<i>Sambucus nigra</i>	+	2						1	1		1	+	
<i>Robinia pseudoacacia</i>							+		+	1	2		2
<i>Dryopteris affinis</i>	2	2	1	2		2	1		2			1	2
<i>Corylus avellana</i>	2			2	1	1		+		1		3	
<i>Geranium robertianum</i>		2	3		1	1	1	+	+		1		1
<i>Ilex aquifolium</i>	1	1		1	2						3	i	3
<i>Fraxinus excelsior</i>	4			1	4						3	4	4
<i>Tamus communis</i>		1			2			1			1	+	
<i>Ranunculus repens</i>				1	1		+		1		1		2
<i>Lonicera periclymenum</i>					1		2		1	1			
<i>Dryopteris sp</i>								2	+			4	
<i>Lysimachia nemorum</i>			2	2	1		+		1				1
<i>Arum italicum</i>		+						+			1		
<i>Ruscus aculeatus</i>	+				3			2			2		
<i>Mysosotis sylvatica</i>			3	1	3				3				
<i>Quercus robur</i>				1							2		2
<i>Dryopteris filix-mas</i>			2				2				1		2
<i>Cardamine sp</i>			3					i			1		2
<i>Ulmus montana</i>								3			2		1

Intitulé Corine Biotopes	Végétation des lisières forestières nitrophiles
Code Corine Biotopes	37.72
Code EUR 27	6030-7
Syntaxon	<i>Geo urbani - Alliarion petiolatae</i>
N° relevé	P43
Auteur	PLH
Date	13/07/2012
Surface	10
Recouvrement de la strate herbacée (%)	90
Recouvrement de la strate arbustive (%)	10
Recouvrement de la strate arborescente (%)	0
<i>Urtica dioica</i>	4
<i>Rubus sp</i>	3
<i>Circaea lutetiana</i>	2
<i>Arctium lappa</i>	2
<i>Mentha suaveolens</i>	2
<i>Lamium maculatum</i>	1
<i>Geum urbanum</i>	1
<i>Geranium robertianum</i>	1
<i>Solanum dulcamara</i>	1
<i>Epilobium hirsutum</i>	1
<i>Rumex obtusifolius</i>	1
<i>Scrophularia nodosa</i>	+

Intitulé Corine Biotopes	Landes subatlantiques à fougères	
Code Corine Biotopes	31.861	
Code EUR 27	-	
Syntaxon	<i>Holco mollis- Pteridion aquilini</i>	
N° relevé	ECH455	ECH879
Auteur	ECH	ECH
Date	03/06/2008	18/06/2008
Surface	120	100
Recouvrement de la strate herbacée (%)	100	100
Recouvrement de la strate arbustive (%)	0	0
Recouvrement de la strate arborescente (%)	0	0
Pente	6-27°	6-27°
Altitude	350	330

<i>Pteridium aquilinum</i>	4	4
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	1	
<i>Stachys cf officinalis</i>	2	2
<i>Teucrium scorodonia</i>	+	
<i>Veronica officinalis</i>	1	
<i>Quercus robur (plantule)</i>	+	+
<i>Polygala serpyllifolia</i>	+	
<i>Ulex europaeus</i>	1	i
<i>Luzula campestris</i>	1	
<i>Serratula tinctoria</i>		1
<i>Wahlenbergia hederacea</i>	+	
Bryophytes	3	1
<i>Potentilla erecta</i>	2	2
<i>Festuca rubra</i>	2	2
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	2	1
<i>Deschampsia flexuosa</i>	2	1
<i>Conopodium majus</i>	1	1
<i>Erica cinerea</i>	1	1
<i>Carex pilulifera</i>	1	
<i>Calluna vulgaris</i>		1
<i>Galium saxatile</i>		
<i>Erica ciliaris</i>	2	+
<i>Hieracium pilosella</i>	1	1
<i>Erica tetralix</i>	1	1
<i>Danthonia decumbens</i>		+
<i>Euphorbia dulcis</i>		1
<i>Solidago virgoaurea</i>		1
<i>Holcus lanatus</i>	i	x
<i>Leontodon hispidus</i>	i	
<i>Ornithopus perpusillus</i>	i	
<i>Trifolium pratense</i>	i	
<i>Hypericum pulchrum</i>	+	+
<i>Ranunculus tuberosus</i>	+	

<i>Castanea sativa (plantule)</i>	+	
<i>Betula pendula (plantule)</i>	+	
<i>Medicago lupulina</i>	+	
<i>Quercus pyrenaica (plantule)</i>	+	
<i>Erica vagans</i>	1	1
<i>Anemone nemorosa</i>	1	1
<i>Cytisus scoparius (plantule)</i>	1	
<i>Daboecia cantabrica</i>	1	
<i>Lotus pedunculatus</i>	1	
<i>Rubus fruticosus</i>		i
<i>Cornus mas (plantule)</i>		+
<i>Eupatorium cannabinum</i>		+
<i>Euphrasia sp.</i>		+
<i>Lathyrus sp.</i>		+
<i>Poa trivialis</i>		+
<i>Carex sp.</i>		2
<i>Cirsium dissectum</i>		2
<i>Viola sp.</i>		1
<i>Agrostis setacea</i>		1
<i>Tragopogon pratense</i>		1

Intitulé Corine Biotopes	Tonsures amphibies mésotrophiques
Code Corine Biotopes	22.11 x 22.31
Code EUR 27	3130
Syntaxon	<i>Nanocyperetalia flavescentis</i>
N° relevé	P45
Auteur	PLH, FPR
Date	01/08/2012
Surface	4
<i>Sibthorpia eurapaea</i>	
<i>Isolepis setacea</i>	
<i>Sagina procumbens</i>	
<i>Hypericum humifusum</i>	
<i>Wahlenbergia hederacea</i>	

Intitulé Corine Biotopes	Prairie à Jonc acutiflore				
Code Corine Biotopes	37.22				
Code EUR 27	-				
Syntaxon	<i>Mentho - Festucetum</i>				
N° relevé	ZH439	ZH60-1	ZH403	ZH246	ZH818
Auteur	ECH	ALP	ECH	ECH	ECH
Date	03/06/ 2008	24/06/ 2011	31/05/ 2011	28/05/ 2008	12/06/ 2008
Surface	40	30	80	50	100
<i>Juncus articulatus</i>		3			
<i>Juncus acutiflorus</i>	3		2	3	2
<i>Juncus conglomeratus</i>			2	1	1
<i>Anagallis tenella</i>		3	1	2	2
<i>Carum verticillatum</i>				1	1
<i>Potentilla erecta</i>	i				1
<i>Wahlenbergia hederacea</i>				1	2
<i>Mentha rotundifolia</i>	1	3		1	
<i>Carex echinata</i>	2			3	1
<i>Carex laevigata</i>	2	+		2	2
<i>Carex panicea</i>					1
<i>Juncus effusus</i>	2		1		3
<i>Epilobium tetragonum</i>	2		2	2	+
<i>Hypericum maculatum</i>		1	1	1	1
<i>Juncus bulbosus</i>	1	2	3		2
<i>Lotus pedunculatus</i>	2	3			1
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	1	1	1	1	+
<i>Holcus lanatus</i>	3	2	3	3	
<i>Ranunculus repens</i>	2	2	3	1	
<i>Plantago lanceolata</i>	+	+	1	+	
<i>Bellis perennis</i>		1	1		
<i>Leontodon hispidus</i>		1			i
<i>Trifolium repens</i>			2	+	2
<i>Trifolium pratense</i>	+		1	1	
<i>Rubus fruticosus</i>				2	
<i>Bryophytes sp.</i>	1		1	3	
<i>Cirsium sp.</i>	1			1	
<i>Lolium perenne</i>			1	+	+
<i>Poa pratense</i>	+		2		+
<i>Salix cinerea (plantule)</i>	3	+	+	2	
<i>Trifolium dubium</i>	+		2	1	+
<i>Hypericum elodes</i>	2				1
<i>Lotus corniculatus</i>				+	
<i>Mentha aquatica</i>	1	3			+
<i>Epilobium hirsutum</i>	i	2	i		
<i>Prunella laciniata</i>		2			
<i>Polygonum aviculare</i>	i	3			
<i>Prunella vulgaris</i>		3			+
<i>Cirsium palustre</i>		1			
<i>Juncus sp. (nombreux non fleuris)</i>		2	1		
<i>Rumex acetosella</i>		1		1	
<i>Ranunculus acris</i>			2	1	
<i>Poa trivialis</i>	+		1		
<i>Stellaria alsine</i>	1			2	+
<i>Myosotis palustris</i>	+			1	1
<i>Cerastium fontanum</i>			1	1	
<i>Arrhenatherum elatius</i>			1	+	
<i>Alnus glutinosa (plantule)</i>				+	1
<i>Isolepis setacea</i>				1	1
<i>Ulex europaeus</i>			i		i
<i>Callitriche sp.</i>	+				
<i>Cynosurus cristatus</i>			2	1	

<i>Veronica chamaedrys</i>			+	1	
<i>Hypericum humifusum</i>			i		+
<i>Cirsium dissectum</i>			+		1
<i>Dactylis glomerata</i>	+				+
<i>Festuca pratensis</i>					+
<i>Fraxinus excelsior</i>	2			1	
<i>Briza media</i>	+			+	
<i>Lysimachia nemorum</i>	+				+
<i>Juncus subnodulosus</i>	1				1
<i>Silene flos-cuculi</i>				2	
<i>Cardamine cf pratensis</i>				1	
<i>Carex sp. (non fleuri)</i>					+
<i>Cirsium vulgare</i>					+
<i>Quercus robur (plantules)</i>				+	
<i>Sphagnum sp.</i>					1
<i>Galium mollugo</i>	3				
<i>Digitalis purpurea</i>					+
<i>Rumex conglomeratus</i>	+				
<i>Angelica sylvestris</i>	+				
<i>Brachypodium pinnatum</i>	+				
<i>Galium aparine</i>				2	
<i>Betula pendula</i>				+	
<i>Daucus carota</i>				1	
<i>Leucanthemum vulgare</i>				+	
<i>Cardamine amara</i>				1	
<i>Carex pulicaris</i>				1	
<i>Lysimachia vulgaris</i>				2	
<i>Festuca rubra</i>					+
<i>Carex demissa</i>					1
<i>Carex pendula</i>					+
<i>Carex remota</i>					1
<i>Hypericum pulchrum</i>					+
<i>Illicebrum verticillatum</i>					+
<i>Pedicularis sylvatica</i>					1
<i>Lolium multiflorum</i>					+
<i>Pinguicula sp.</i>					+
<i>Ranunculus tuberosus</i>					+
<i>Luzula campestris</i>					1
<i>Taraxacum sp.</i>					i
<i>Danthonia decumbens</i>					+
<i>Solanum dulcamara</i>			i		
<i>Veronica serpyllifolia</i>			+		
<i>Vicia sepium</i>			+		
<i>Carex pallescens</i>			1		

Intitulé Corine Biotopes	Landes humides méridionales					
Code Corine Biotopes	31.12					
Code EUR 27	4020*-1					
Syntaxon	<i>Sphagno-Ericetum tetralicis</i>					
N° relevé	ZH53-1	ZH53-4	ZH53-3	ZH53-2	ZH116-1	ZH77-1
Auteur	ALP	ALP	ALP	ALP	ALP, TLM	ALP
Date	22/05/2011	22/05/2011	22/05/2011	22/05/2011	01/08/2011	01/07/2011
Surface	60	25	10	4	10	6
<i>Sphagnum sp.</i>	4	5	3	5	2	4
<i>Ptéridium aquilinum</i>	2	+	+		1	
<i>Erica tetralix</i>	5	5	1	2	2	
<i>Molinia caerulea</i>	2	1	5	2	3	
<i>Erica ciliaris</i>	4	2	1	2		
<i>Juncus acutiflorus</i>	2	2		1		3
<i>Calluna vulgaris</i>	+					
<i>Erica vagans</i>					+	
<i>Wahlenbergia hederacea</i>						1
<i>Carex demissa</i>					2	
<i>Agrostis curtisii</i>					1	
<i>Ulex europaeus</i>	+				2	
<i>Eriophorum polystachion</i>				3		
<i>Juncus articulatus</i>						3
<i>Juncus bulbosus</i>					+	3
<i>Carum verticillatum</i>					+	2
<i>Dorosea rotundifolia</i>					1	3
<i>Salix sp. (plantule)</i>	+	+				1
<i>Scutellaria minor</i>		+				2
<i>Anagallis tenella</i>						2
<i>Anthoxanthum odoratum</i>						1
<i>Pedicularia sylvatica</i>						1
<i>Bryophytes sp.</i>	1					

Intitulé Corine Biotopes	Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>		
Code Corine Biotopes	54.6		
Code EUR 27	7150-1		
Syntaxon	<i>Drosero intermediae</i> - <i>Rhynchosporetum albae</i>		
N° relevé	ZH058-1	ZH82-2	ZH109-2
Auteur	ALP	ALP	ALP, TLM
Date	15/06/ 2011	05/07/ 2011	01/08/ 2011
Surface	7	5	12
<i>Anagallis tenella</i>	3	3	1
<i>Rhynchospora alba</i>	1	1	3
<i>Sphagnum</i> sp.	2	3	+
<i>Erica tetralix</i>	2	1	1
<i>Pinguicula lusitanica</i>	3	+	
<i>Drosera rotundifolia</i>	3	1	
<i>Juncus bulbosus</i>		2	
<i>Drosera intermedia</i>		1	1
<i>Eleocharis multicaulis</i>			1
<i>Wahlenbergia hederacea</i>	2		
<i>Carex echinata</i>		1	
<i>Narthecium ossifragum</i>		1	+
<i>Ranunculus flammula</i>			
<i>Juncus acutiflorus</i>		1	1
<i>Scutellaria minor</i>	2	2	
<i>Carum verticillatum</i>	2		
<i>Juncus articulatus</i>		1	
<i>Hypericum elodes</i>	+		
<i>Eleocharis</i> sp.	3		
<i>Prunella laciniata</i>	+		
<i>Carex</i> sp.	2		
<i>Calluna vulgaris</i>	1		
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	1		
<i>Sibthorpia europaea</i>	2		
<i>Viola reichenbachiana</i>	1		
<i>Cruciata glabra</i>	1		
<i>Eleocharis quinqueflora</i>			2
<i>Molinia caerulea</i>			1
<i>Carex panicea</i>			2
<i>Parnassia palustris</i>			+

Intitulé Corine Biotopes	Bas-marais acides					
Code Corine Biotopes	54.4					
Code EUR 27	-					
Syntaxon	<i>Caricion fuscae</i>					
N° relevé	ZH82-3	ZH046-2	ZH77-5	ZH31-1	ZH82-1	ZH048-2
Auteur	ALP	ALP, PLH	ALP	PLH	ALP	ALP
Date	05/07/2011	29/07/2011	01/07/2011	08/07/2011	05/07/2011	01/06/2011
Surface	15	20	20	30	6	6
<i>Anagallis tenella</i>	1	2	2	2	2	3
<i>Sphagnum sp.</i>	3	4	4	3	2	4
<i>Juncus bulbosus</i>		2	3	2	1	
<i>Drosera intermedia</i>	1				1	
<i>Eleocharis multicaulis</i>	2	2		3	2	
<i>Drosera rotundifolia</i>	2		3	2	1	+
<i>Wahlenbergia hederacea</i>		1	1	1	1	2
<i>Carex echinata</i>		+		2	+	3
<i>Pedicularis sylvatica</i>			1	2		2
<i>Narthecium ossifragum</i>	2			1		
<i>Ranunculus flammula</i>				1		
<i>Juncus acutiflorus</i>		1	3	2	1	
<i>Scutellaria minor</i>	1	2		1	1	3
<i>Carum verticillatum</i>			2	2	1	2
<i>Juncus articulatus</i>			3	2	2	
<i>Hypericum elodes</i>		1		3	2	4
<i>Molinia caerulea</i>		2		3		
<i>Erica tetralix</i>		2	2	1	1	1
<i>Carex demissa</i>		1		2	2	
<i>Potentilla erecta</i>	2	1		1		2
<i>Anthoxanthum odoratum</i>			1	+		1
<i>Lotus pedunculatus</i>		1		1	1	
<i>Lotus corniculatus</i>						2
Bryophytes	2	1				
<i>Carex sp.</i>		1				
<i>Danthonia decumbens</i>		1		2	1	
<i>Erica vagans</i>	1					
<i>Juncus effusus</i>			3	+		
<i>Plantago lanceolata</i>				x		
<i>Prunella vulgaris</i>		+		x		
<i>Cirsium palustre</i>		2				
<i>Holcus lanatus</i>		+		x		
<i>Agrostis canina</i>		3		2		
<i>Erica ciliaris</i>		1		1		
<i>Pteridium aquilinum</i>		+				
<i>Ulex europaeus</i>				1		
<i>Agrostis capillaris</i>				1		
<i>Carex distans</i>		+	2			
<i>Salix sp. (plantule)</i>			1		+	
<i>Galium saxatile</i>						1
<i>Glyceria fluitans</i>		1				
<i>Quercus robur (plantule)</i>				i		
<i>Lycopodiella inundata</i>				+		

Intitulé Corine Biotopes	Sources d'eaux douces pauvres en bases		
Code Corine Biotopes	54.11		
Code EUR 27	-		
Syntaxon	<i>Caricion remotae</i>		
N° relevé	ZH63-1	ZH55-1	ZH51-1
Auteur	ALP	ALP	ALP
Date	24/06/2011	14/06/2011	25/05/2011
Surface	10	20	10
<i>Cardamine sp.</i>	2	2	1
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>	3	4	
<i>Lysimachia nemorum</i>	1	1	2
<i>Bryophytes sp.</i>	3	2	4
<i>Sibthorpia europaea</i>	3	3	3
<i>Ranunculus repens</i>	1	1	2
<i>Oxalis acetosella</i>		3	2
<i>Digitalis purpurea</i>		2	1
<i>Potentilla erecta</i>			2
<i>Viola sp.</i>			+
<i>Hedera helix</i>			1
<i>Blechnum spicant</i>			2
<i>Myosotis sp.</i>	1		2
<i>Prunella laciniata</i>		2	
<i>Pteridium aquilinum</i>		1	
<i>Angelica sylvestris</i>		+	
<i>Senecio bayonnensis</i>		+	
<i>Wahlenbergia hederacea</i>			3
<i>Erica vagans</i>			1
<i>Veronica officinalis</i>			+
<i>Sphagnum sp.</i>			1
<i>Deschampsia flexuosa</i>			1
<i>Saxifraga hirsuta</i>			+
<i>Euphorbia sp.</i>			1
<i>Galium palustre</i>	2		+
<i>Hypericum androseamum</i>		1	+
<i>Urtica dioica</i>	1	1	
<i>Galium sp.</i>	1	2	
<i>Salix sp.</i>		1	
<i>Rubus sp.</i>		+	1
<i>Juncus sp.</i>	1		
<i>Anagallis tenella</i>	1		
<i>Arum sp.</i>	+		
<i>Cerastium sp.</i>	1		
<i>Geranium robertianum</i>	+		
<i>Stellaria sp.</i>	+		

Intitulé Corine Biotopes	Suintements à Potamot		
Code Corine Biotopes	22.11 x 22.31		
Code EUR 27	3110-1		
Syntaxon	<i>Hyperico elodis-Potametum polygonifolii</i>		<i>Eleocharitetum multicaulis</i>
N° relevé	ZH122-1	ZH133-1	ZH58-11
Auteur	ALP	ALP	ALP
Date	04/08/2011	22/07/2011	15/06/2011
Surface	5	6	8
<i>Hypericum elodes</i>	1	1	
<i>Potamogeton polygonifolius</i>	2	1	3
<i>Eleocharis multicaulis</i>		+	1
<i>Anagallis tenella</i>	1		3
<i>Juncus bulbosus</i>			3
<i>Scutellaria minor</i>	+		2
<i>Ranunculus flammula</i>	+	1	
<i>Wahlenbergia hederacea</i>			2
<i>Carex demissa</i>	1	+	
<i>Carex sp.</i>		3	3
<i>Carum verticillatum</i>	+		2
<i>Danthonia decumbens</i>		1	1
<i>Agrostis sp.</i>	2		
<i>Caltha palustris</i>	+		
<i>Juncus acutiflorus</i>	2		
<i>Mentha aquatica</i>	2		
<i>Pinguicula vulgaris</i>	+		
<i>Prunella vulgaris</i>		+	
<i>Scirpus setaceus</i>		+	
<i>Juncus articulatus</i>			2
<i>Carex echinata</i>			2
<i>Deschampsia flexuosa</i>			+
<i>Erica tetralix</i>			2
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>			4
<i>Sphagnum sp.</i>			3

Intitulé Corine Biotopes	Tonsures amphibies mésotrophiques
Code Corine Biotopes	22.11 x 22.31
Code EUR 27	3130
Syntaxon	<i>Nanocyperetalia flavescentis</i>
N° relevé	P45
Auteur	PLH, FPR
Date	01/08/2012
Surface	4
<i>Sibthorpia eurapaea</i>	
<i>Isolepis setacea</i>	
<i>Sagina procumbens</i>	
<i>Hypericum humifusum</i>	
<i>Wahlenbergia hederacea</i>	

ANNEXE IV : NOTIONS D'ÉTAT DE CONSERVATION ET DE SENS D'ÉVOLUTION DES HABITATS ET METHODOLOGIE EMPLOYEE

Pour un diagnostic complet des habitats naturels, il est nécessaire d'en évaluer l'état de conservation à un moment donné, tout en intégrant une approche prospective, d'autant plus que les habitats naturels sont inscrits dans des processus évolutifs.

Pour la prise en compte de ces éléments sur le site « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi », chaque individu d'habitat cartographié a donc fait l'objet d'une caractérisation :

- de son état de conservation
- de son sens d'évolution

L'état de conservation a été défini selon 3 modalités : Bon, Moyen, Mauvais. Quand l'état de conservation n'a pas pu être caractérisé de manière précise (caractérisation de l'habitat par observation à la jumelle, ou difficulté d'appréciation de l'état de conservation sur le terrain), celui-ci est qualifié d'Inconnu. Le niveau de conservation a été attribué au vu des facteurs de dégradations ainsi que la typicité de l'habitat naturel (typicité floristique de la communauté végétale par comparaison avec son état optimal (défini dans la littérature phytosociologique, notamment les référentiels typologiques du CBNPMP et du CBNSA).

Les facteurs considérés couvrent plusieurs types de phénomènes :

- dégradation physique de l'habitat : elle peut être liée à des phénomènes naturels ou d'origine anthropique. Ses impacts sont directement observables (ex. : mise à nu du sol par le bétail, érosion hydrique) ;
- dégradation ou destruction d'espèces constitutives de l'habitat : on qualifie la présence ou l'absence de dépérissement, de parasitisme, ...
- dégradation chimique : elle correspond à des « pollutions », à des modifications ou à des dysfonctionnements dans les apports en éléments minéraux ou organiques. Elle peut par exemple se traduire par une modification du cortège végétal (au profit d'espèces nitrophiles par exemple, dans le cas d'une *eutrophisation**) ;
- dynamique végétale : on identifie alors la présence d'espèces appartenant à d'autres stades de la série évolutive dans laquelle se situe l'habitat (cf. fiches « habitats »), par exemple, la colonisation par des ligneux au sein d'une pelouse ;
- modification du cortège végétal : elle peut correspondre à la substitution d'habitats, ou à l'envahissement par des espèces n'appartenant pas à la série dynamique.

Plusieurs types d'indicateurs ont pu être utilisés pour cerner un même type de phénomène.

Pour chaque individu d'habitat cartographié, l'intensité pour chaque facteur a été caractérisée selon son niveau « fort », « moyen », « faible » ou nul. C'est à la lumière de l'ensemble des indicateurs « thématiques » que l'on détermine l'attribution d'un niveau d'état de conservation « bon », « moyen » ou « mauvais » à l'individu d'habitat. En l'absence de facteurs de dégradations constatés, un habitat naturel a été qualifié comme étant en bon état de conservation.

Les résultats obtenus permettent de définir un état de conservation général par type d'habitat sur le site.

Au-delà de l'évaluation de l'intégrité des habitats naturels au moment où ceux-ci ont été cartographiés, une analyse prospective a été réalisée, préalable indispensable pour éclairer les enjeux de conservation sur le site, et pour définir les objectifs de conservation à moyen ou long terme.

Cette approche « expert », fondée sur les critères d'évaluation de l'état de conservation a pour objectif d'estimer l'évolution à moyen terme (une dizaine d'années) de l'ensemble des conditions liées à l'habitat qui est visée. Ainsi, on évalue la probabilité d'intensification ou de maintien des facteurs favorables ou défavorables à un habitat. Aussi, au-delà de l'appréhension des phénomènes de dynamique de végétation, cette appréciation vise à quantifier le risque d'aggravation de facteurs de dégradation naturels, subnaturels ou anthropiques.

Le sens d'évolution de l'habitat naturel est évalué à partir des facteurs d'évolution (favorables ou défavorables) observés, selon leur probabilité de maintien dans le temps (par exemple, l'assèchement observé sur une zone de bas-marais ; si celle-ci peut être à l'heure actuelle en bon état de conservation, il est probable que l'habitat puisse régresser à moyen ou long terme).

Le sens d'évolution est attribué selon 5 modalités :

- Inconnu : si aucun facteur ne permet d'évaluer si l'habitat va évoluer
- Négatif : si l'habitat est estimé être amené à régresser, du fait de facteurs de dégradations
- +/- : si l'habitat semble en régression sur une partie de l'unité cartographiée, mais en expansion sur une autre zone. La surface de l'habitat reste constante, mais il existe une dynamique végétale
- Stable : si l'habitat présente une forte probabilité de se maintenir en l'état
- Positif : si des facteurs favorables sont observés pour que l'habitat soit en expansion.

Méthodologie de hiérarchisation des enjeux de conservation liés aux habitats naturels du site

Afin d'obtenir une hiérarchisation la plus objective possible, des critères quantitatifs ont été choisis, que l'on peut regrouper en deux catégories : la valeur patrimoniale de l'habitat, qui décrit le statut de l'habitat en tant que tel, et une série d'indicateurs de la situation de l'habitat sur le site Natura 2000, qui détermine l'urgence des mesures à prendre pour la conservation de cet habitat.

Valeur patrimoniale de l'habitat

Le statut européen et la contribution du site pour la conservation de l'habitat sont des données inscrites au Formulaire Standard de Données du site.

Le rôle de l'habitat pour la préservation d'espèces patrimoniales est défini à partir des espèces patrimoniales recensées sur le site. La valeur d'usage est définie par les services qui peuvent être rendus localement par l'habitat : ressource fourragère, production de bois de chauffage, attrait paysager, participation à la ressource en eau (cas des zones humides).

Urgence des mesures à prendre pour conserver l'habitat

Le degré de vulnérabilité identifie le niveau de menaces réelles ou potentielles pouvant affecter l'habitat.

Le niveau général de l'état de conservation est défini, en calculant, pour l'habitat considéré, le pourcentage moyen de surface en bon état de conservation.

Le niveau général du sens d'évolution est défini par le pourcentage moyen de surface de l'habitat présentant une stabilité, en termes de dynamique végétale.

Le pourcentage de surface de l'habitat par rapport à la surface du site n'a pas été pris en compte pour les habitats ponctuels (habitats de zones humides).

La fréquence de l'habitat est reliée au pourcentage d'unités cartographiques incluant cet habitat par rapport au nombre total de polygones sur le site.

La dispersion de l'habitat est un critère permettant de prendre en compte la fragmentation de l'habitat sur le site (déterminée par analyse cartographique), qui est un élément important dans la conservation d'un habitat.

Méthode de calcul pour les différents critères

Pour chaque critère, plusieurs niveaux ont été définis, avec une note correspondante. Voir tableau 1 et tableau 2

Afin de donner plus d'importance aux critères les plus déterminants pour la hiérarchisation des habitats, qui sont les critères les plus objectifs, il a été affecté à chaque critère un coefficient.

La note finale associée à un habitat est la moyenne des notes pour les différents critères, pondérés par ce coefficient. Voir figure 1.

Pour une lecture simplifiée, plusieurs classes d'enjeux ont été définies :

- Enjeu modéré : notes de 6 à 9
- Enjeu fort : notes de 9 à 10
- Enjeu très fort : notes de 10 à 13

Tableau 1. Hiérarchisation selon la valeur patrimoniale

Critère	Note attribuée	6	4	2	1	Coefficient affecté au critère
Statut au niveau européen	Habitat prioritaire	Habitat remarquable (15 à 100%)	Habitat d'intérêt communautaire	Site important (< 2%)	Habitat non cité dans le Formulaire Standard de Données	4
Contribution du site pour la conservation de l'habitat	Site remarquable (15 à 100%)	Site très important (2 à 15%)	Site très important (2 à 15%)	Site important (< 2%)	Habitat non cité dans le Formulaire Standard de Données	4
Rôle de l'habitat pour la préservation d'espèces patrimoniales	Habitat clé pour la conservation d'au moins une espèce de l'annexe II DH	Habitat clé pour la conservation d'au moins une espèce de l'annexe IV DH	Habitat clé pour la conservation d'au moins une espèce protégée au niveau national/régional, ou citée au tome I du livre rouge de la flore/faune menacée de France	Habitat clé pour la conservation d'au moins une espèce protégée au niveau national/régional, ou citée au tome I du livre rouge de la flore/faune menacée de France	Autres	3
Valeur d'usages	Forte	Moyenne	Moyenne	Faible	Nulle	2

Tableau 2. Hiérarchisation selon l'urgence des mesures à prendre

Critère	Note attribuée	6	4	2	1	Coefficient affecté au critère
Degré de vulnérabilité			Habitat très vulnérable, nombreuses menaces potentielles ou réelles	Habitat vulnérable	Habitat peu vulnérable, peu menacé – ou degré de menace inconnu	3
Niveau général de l'état de conservation	Habitat en très mauvais état ; < 25% en bon état de conservation	Habitat en mauvais état ; entre 25 et 70% en bon état de conservation	Habitat en mauvais état ; entre 25 et 70% en bon état de conservation	Habitat en moyen état ; entre 70 et 90% en bon état de conservation	Habitat en bon état ; > 90% en bon état de conservation	4
Niveau général du sens d'évolution	Très forte régression de l'habitat ; <30% stable	Très forte régression de l'habitat ; entre 30 et 60% stable	Fort régression de l'habitat ; entre 30 et 60% stable	Relative stabilité de l'habitat ; entre 60 et 85% de l'habitat	Inconnu, ou stabilité de l'habitat, voire extension ; >85% stable ou positif	4
Surface	Très peu représenté-<2%	Moyennement représenté - de 2 à 15%	Moyennement représenté - de 2 à 15%	Relativement représenté - >15%	x	1
Fréquence	Très peu fréquent-<2%	Moyennement fréquent - de 2 à 15%	Moyennement fréquent - de 2 à 15%	Relativement fréquent - >15%	x	1
Dispersion	Très dispersé-fragmenté	Moyennement fragmenté	Moyennement fragmenté	Peu fragmenté	x	1

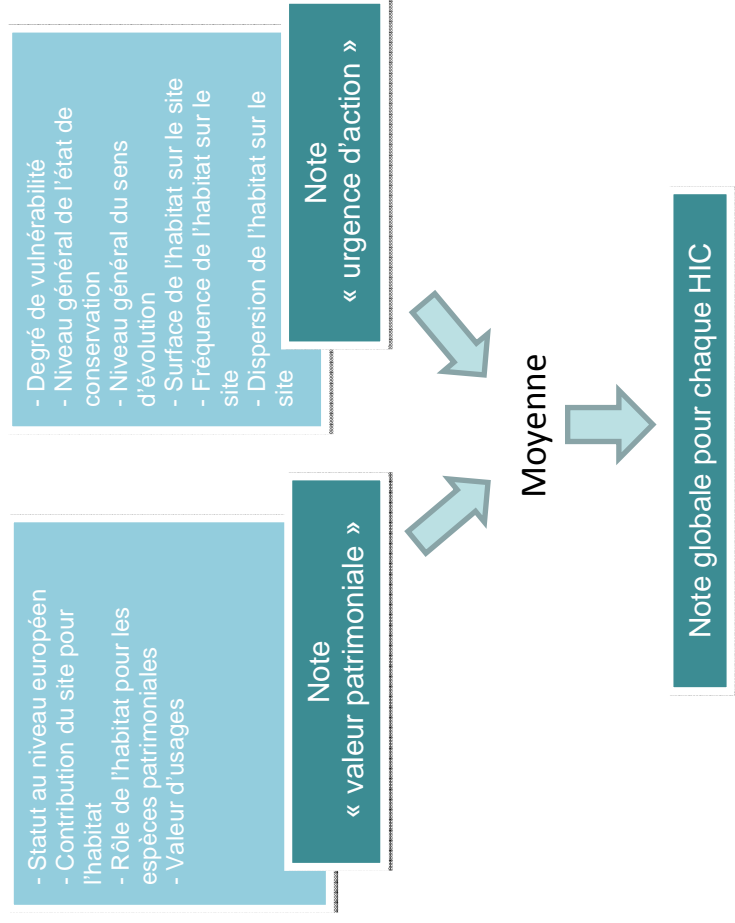


Figure 1. Calcul de la note globale pour les habitats d'intérêt communautaire.

Tableau 3. Résultats de la hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire sur le site

Intitulé Natura 2000 de l'habitat	Code Natura 2000	Note globale	Niveau d'enjeu
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150	12.6	Enjeu très fort
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	4020*-1	11.8	Enjeu très fort
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410	11.5	Enjeu très fort
Landes atlantiques fraîches méridionales	4030-8	11.1	Enjeu très fort
Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Illici-Fagenion)	9120	10.7	Enjeu très fort
Landes ibéro-atlantiques thermophiles	4030-1	10.6	Enjeu très fort
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	9180*	9.8	Enjeu fort
Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	6230*-5	9.8	Enjeu fort
Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des Isoeto-Juncetea	3130	9.5	Enjeu fort
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae	3110-1	9.5	Enjeu fort
Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin aquitain et du Piémont pyrénéen	9230-4	8.7	Enjeu modéré
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	8.3	Enjeu modéré
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	7.2	Enjeu modéré
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	6430-7	6.9	Enjeu modéré
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	6.2	Enjeu modéré

Méthodologie de hiérarchisation des enjeux de conservation liés aux espèces d'intérêt communautaire du site

Afin d'obtenir une hiérarchisation la plus objective possible, plusieurs critères quantitatifs ont été choisis :

Taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (désigné par Population dans le tableau 4)

Degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce (désigné par Isolement dans le tableau 4)

Ces critères sont renseignés dans le Formulaire Standard de Données du site Natura 2000.

Liste Rouge Mondiale

Il s'agit ici de l'évaluation de l'espèce au niveau mondiale : selon le niveau (VU, NT et LC), une note est attribuée à l'espèce.

Niveau de menaces

3 niveaux de menaces sont définis, selon leur intensité. Ce critère regroupe les menaces directes (destruction des stations d'espèces végétales) et indirectes (liées à l'habitat de l'espèce : disparition du couvert forestier pour le Trichomanès, destruction d'arbre gîte pour la Barbastelle etc...).

Méthode de calcul pour les différents critères

Les modalités pour chaque critère, ainsi que la note correspondante sont détaillées dans le tableau 4.

Afin de donner plus d'importance aux critères les plus déterminants pour la hiérarchisation des espèces, un coefficient a été attribué à chacun de ces critères.

La note finale associée à une espèce est la moyenne des notes pour les différents critères, pondérés par ce coefficient.

De la même manière que pour les habitats naturels, il a été défini des classes d'enjeux pour les espèces, en fonction de leur note :

- Enjeu modéré : notes de 7 à 9
- Enjeu fort : notes de 9 à 11
- Enjeu très fort : notes de 11 à 20

Tableau 4. Hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire

Critère	Note attribuée	6	4	2	1	Coefficient affecté au critère
Population	Site remarquable (15 à 100%)	Site très important (2 à 15%)	Site important (<2%)	Espèce non inscrite au FDS du site		4
Isolement	Oui	Non	x		x	2
Liste Rouge Mondiale	VU	NT	LC		x	4
Niveau de menaces	Fort	Moyen	Faible		x	4

Tableau 5. Résultats bruts de la hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire du site

Nom de l'espèce	Code Natura 2000	Note globale
Soldanelle velue	1625	20.0
Rosalie des Alpes	1087	15.2
Trichomanès remarquable	1421	11.4
Scarabée Pique-Prune	1084	11.4
Rhinolophe euryale	1305	11.4
Grand capricorne	1308	11.4
Escargot de Quimper	1007	10.5
Barbastelle d'Europe	1308	10.5
Murin de Bechstein	1323	10.5
Grand rhinolophe	1304	9.5
Murin oreilles échancrées	1321	8.6
Petit rhinolophe	1303	8.6
Lucane cerf-volant	1083	7.6

La note globale pour le Grand Capricorne est élevée, du fait qu'il est inscrit en Vulnérable à la liste rouge mondiale de l'UICN.

Or cette espèce n'est pas particulièrement menacée en France et particulièrement dans la région, cette note a donc été revue « à dire d'expert ».

Tableau 6. Résultats révisés de la hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire du site

Nom de l'espèce	Code Natura 2000	Note globale
Soldanelle velue	1625	20.0
Rosalie des Alpes	1087	15.2
Trichomanès remarquable	1421	11.4
Scarabée Pique-Prune	1084	11.4
Rhinolophe euryale	1305	11.4
Escargot de Quimper	1007	10.5
Barbastelle d'Europe	1308	10.5
Murin de Bechstein	1323	10.5
Grand rhinolophe	1304	9.5
Murin oreilles échancrées	1321	8.6
Petit rhinolophe	1303	8.6
Grand capricorne	1308	7.6
Lucane cerf-volant	1083	7.6

ANNEXE VI : MODELE DES FICHES DE PROSPECTION

Fiche de prospection espèces

Observateur(s) :
Date de l'observation (j/m/a) : .../.../...
Lieu-dit :

Nom latin de l'espèce :
Habitat(s) de l'espèce :

Géomorphologie (échelle kilométrique) :

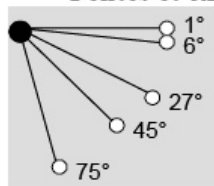
- | | | | | |
|-------------------------------------|---|--|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Lit majeur | <input type="checkbox"/> Ile lacustre ou fluviale | <input type="checkbox"/> Colline | <input type="checkbox"/> Cuesta | <input type="checkbox"/> Eboulis |
| <input type="checkbox"/> Lit mineur | <input type="checkbox"/> Vallon | <input type="checkbox"/> Butte témoin, butte | <input type="checkbox"/> Crête | <input type="checkbox"/> Combe |
| <input type="checkbox"/> Bras mort | <input type="checkbox"/> Vallée | <input type="checkbox"/> Plaine, bassin | <input type="checkbox"/> Falaise continentale | <input type="checkbox"/> Gorge, ravin |
| <input type="checkbox"/> Confluence | <input type="checkbox"/> Terrasse alluviale | <input type="checkbox"/> Plateau | <input type="checkbox"/> Affleurements rocheux | |

Roche mère (cartes géologiques) :

- | | | | | | |
|-----------------------------------|---|--|-----------------------------------|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Argiles | <input type="checkbox"/> Calcaires | <input type="checkbox"/> Gneiss | <input type="checkbox"/> Granites | <input type="checkbox"/> Sables calcaires | <input type="checkbox"/> Alluvions |
| <input type="checkbox"/> Grès | <input type="checkbox"/> Limons | <input type="checkbox"/> Marnes | <input type="checkbox"/> Schistes | <input type="checkbox"/> Sables non calcaires | <input type="checkbox"/> Colluvions |
| <input type="checkbox"/> Remblais | <input type="checkbox"/> Roches magmatiques | <input type="checkbox"/> Roches métamorphiques | | | |

Altitude moyenne (lecture carte topographique)

Pentes et exposition :



Pente du versant

- Inférieure à 1 degré
- 1 à 6 degrés
- 6 à 27 degrés
- 27 à 45 degrés
- 45 à 75 degrés
- Plus de 75 degrés

Coordonnée(s) GPS :

Remarque(s) :

Taille de la population (comptage ou classes d'abondance^a) :

Surface de la population (par étendue spatiale) :m²

Structure de la population : agrégative régulière aléatoire inconnue

Activités :

-Zone pastorale

-Activité(s) touristique(s)

-Activité forestière

-Autre(s) activité(s) :

Remarque(s)

Etat de la station / menaces et dynamique :

Eutrophisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comblement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assèchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Colonisation /ligneux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Colonisation /herbacées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sur-utilisation pastorale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Surfréquentation touristique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dégradation par l'érosion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Etat de conservation : Bon Moyen Mauvais

Remarque(s) sur les menaces réelles :

Remarque(s) sur les menaces potentielles :

^a : Comptage exact de 1 à 25 unités ; classes d'abondance : 1 :26-100 ; 2 :101-1000 ; 3 : 1001-10000 ; 4 :>10000.

Observateur(s) :

Niveau de prospection

Date de l'observation (j/m/a) : / / R Relevé(s), Nombre

N° polygone carto : T Prospection sans relevé

J Rattachement sans passage

Géomorphologie (échelle kilométrique) :

- Lit majeur Ile lacustre ou fluviale Colline Cuesta Eboulis
 Lit mineur Vallon Butte témoin, butte Crête Combe
 Bras mort Vallée Plaine, bassin Falaise continentale Gorge, ravin
 Confluence Terrasse alluviale Plateau Affleurements rocheux

Roche mère (cartes géologiques) :

- Argiles Calcaires Gneiss Granites Sables calcaires Alluvions
 Grès Limons Marnes Schistes Sables non calcaires Colluvions
 Remblais Roches magmatiques Roches métamorphiques

Type d'humus

Mull Moder Mor

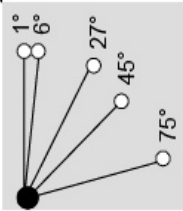
Altitude moyenne (lecture carte topographique)

Coordonnée(s) GPS :

Pentes et exposition :

Pente du versant

- Inférieure à 1 degré
 1 à 6 degrés
 6 à 27 degrés
 27 à 45 degrés
 45 à 75 degrés
 Plus de 75 degrés



Remarque(s) :

Zones humides/ruisseaux :

Hydrographie de surface : cours d'eau rapide cours d'eau lent cascades bras morts
 suintements ruisselets ruisseaux sources mares

Alimentation en eau : T L S F O pH :

Rattachement de l'habitat à un code Corine Biotope :

Code : ss-unité1 ss-unité2 ss-unité3 ss-unité4
Inventaire : N N N N N

Remarque(s) sur l'attribution du code (préciser le n° de sous-unité) :

Remarque(s) générales (croquis, données faunistiques et/ ou floristiques, ...)

Caractérisation de la structure de l'habitat ou de la mosaïque :

Nombre de sous-unités dans la mosaïque :

% d'occupation de l'unité ss-unité1 ss-unité2 ss-unité3 ss-unité4

% de recouvrement /strate

- roches affleurantes/pierres
-sol nu
-strate muscinale
-strate herbacée
-strate arbustive (<4m)
-strate arborée (>4m)

Activités :

-Zone pastorale N N

Présence de nitrophiles C C C

Présence d'excréments A A A

Abrouissement B B B

Présence de bétail N C A

Type de bêtes B B C

Intensité de l'activité E C

-Activité(s) touristique(s) O N

-Remarque(s)

Facteurs d'influence :

Altération du sol par le bétail C C C C C C

Elargissement des sentes /bétail B B B B B B

Abrouissement sélectif A A A A A A

Feux pastoraux O O O O O O

Soutrage O O O O O O

Herbacées colonisatrices C C C C C C

Développement de ligneux B B B B B B

Elargissement des sentiers C C C
Feux touristiques B B B
Bivouac A A A

Remarque(s) :

Etat de la station / menaces et dynamique :

Eutrophisation A A A A A A

Comblement Mv Mv Mv Mv Mv Mv

Assèchement B B B B B B

Colonisation /ligneux ss2 B B B B B

Colonisation /herbacées ss4 Mv Mv Mv Mv Mv

Sur-utilisation pastorale P N N N N N

Surfréquentation touristique ? ? ? ? ? ?

Dégradation par l'érosion ss1 +/- +/- +/- +/- +/-

Remarque(s) sur les menaces réelles : ss1 ss2 ss4

Remarque(s) sur les menaces potentielles :

**Inventaire et étude des espèces de Coléoptères de la
Directive Habitat sur le site Natura 2000
« massif du Mondarrain et de l'Artzamendi »
dans le cadre du DOCOB Natura 2000**



Clément Grancher
3 rue de Lurien 64000 Pau
06 11 51 23 11
grancle@hotmail.fr

Auto-entreprise
Identifiant SIRET : 518 595 103 00012

"Il n'est pas d'un homme raisonnable de blâmer par caprice l'étude des insectes, ni de s'en dégoûter par la considération des peines qu'elle donne. La nature ne renferme rien de bas. Tout y est sublime, tout y est digne d'admiration."

Aristote

Remerciements

à Tangi Le Moal pour les deux jours de prospection terrain passés en sa compagnie sous 35 degrés
à Emilie Fumey pour la réalisation des cartographies de résultats.

Etude réalisée à la demande du Cren Aquitaine – Septembre 2011

Prospections terrain, rédaction du rapport et analyses : Clément GRANCHER

Sommaire

Introduction.....	4
Partie I. <i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763)	5
A. Présentation de l'espèce	5
B. Méthode de prospection mise en place.....	7
C. Résultats des prospections terrain.....	7
D. Réflexions sur la répartition et l'avenir de l'Osmoderme sur le site.....	10
1. La station 1	10
2. La station 2	12
3. Les zones favorable et le reste du site	12
Partie II . <i>Cerambyx cerdo</i> (Linnaeus, 1758).....	13
A. Présentation de l'espèce	13
B. Méthode de prospection mise en place.....	14
C. Résultats des prospections terrain.....	14
D. Réflexions sur la répartition et l'avenir du Grand Capricorne sur le site.....	16
Partie III. <i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	17
A. Présentation de l'espèce	17
B. Méthode de prospection mise en place.....	17
C. Résultat des prospections terrain	18
D. Réflexions sur la répartition et l'avenir de la Rosalie sur le site.....	20
Conclusion et perspectives pour l'entomofaune du site Natura 2000	22
Liste des espèces ZNIEFF contactées sur le site	22
Planche de photographies des espèces déterminantes ZNIEFF Aquitaine contactées pendant cette étude	23
Bibliographie.....	25

Introduction

Le site Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » a été désigné Site d'Intérêt Communautaire en décembre 2004 en raison de la présence de :

- 12 habitats d'intérêt communautaire constitués de complexes de zones humides tourbeuses, de landes sèches et humides, de boisements, d'habitats rocheux et d'un habitat souterrain.
- 8 espèces d'intérêt communautaire : 1 mollusque, 3 coléoptères, 2 chiroptères et 2 plantes.

A la suite d'un appel d'offre, le groupement d'associations Cren Aquitaine et EHLG (Eusxal Herriko Laborantza Ganbara) a été retenu en tant qu'opérateur technique pour assurer - à terme, la réalisation du DOCOB de ce site Natura 2000- (*Itxassou.fr*). Ce groupement a choisi de s'entourer, par voie de sous-traitance, de trois prestataires pour assurer les missions d'expertises faunistiques.

Mon étude, objet de ce rapport, s'intéresse ainsi aux trois espèces de coléoptères d'Intérêt Communautaire présentes sur le site ; c'est à dire *Osmoderma eremita* (Scopoli, 1763), *Rosalia alpina* (Linnaeus, 1758) et *Cerambyx cerdo* (Linnaeus, 1758).

Les objectifs de cette étude étaient donc :

- ⇒ De confirmer la présence sur le site Natura 2000 de trois espèces de la Directive Habitat données du site : *Cerambyx cerdo* (Linnaeus, 1758), *Rosalia alpina* (Linnaeus, 1758) et *Lucanus cervus* (Linnaeus, 1758) et de rechercher si *Osmoderma eremita* (Scopoli, 1763) est présente ;
- ⇒ De cartographier les zones du site où ces espèces sont présentes ;
- ⇒ De relever également les zones jugées favorables à chacune des espèces même si elles n'y ont pas été observées ;
- ⇒ De noter la potentialité d'accueil du site pour ces espèces et cela aussi bien pour aujourd'hui que dans l'avenir ;
- ⇒ De proposer des mesures de gestion pour préserver les habitats des ces espèces.

Partie I. *Osmoderma eremita* (Scopoli, 1763)

A. Présentation de l'espèce

Osmoderma eremita (Scopoli, 1763) au nom commun de « Pique-prune » est un insecte saproxylique¹ de la famille des Cetoniidae. Ce nom vernaculaire lui vient de l'odeur de prune caractéristique qu'elle dégage² [TAUZIN, 2005]. Cette cétoine mesure, à l'état adulte, jusqu'à 35 mm, ce qui en fait la plus grande cétoine française [NATURA 2000a]. Elle est d'aspect trapu, de couleur brun noir [Prunier, 1999], occupe toute l'Europe septentrionale et centrale et



Figure 1 : *Osmoderma eremita* (Scopoli, 1763)

s'étend au sud jusqu'au Péloponnèse [PAULIAN ET BARAUD, 1982]. Son cycle de développement se réalise sur deux ans mais peut atteindre trois ans voire plus selon les conditions de température et d'humidité du milieu [NATURA 2000a ET TAUZIN, 2005]. Les œufs sont blancs, de 4 à 5 mm de diamètre et déposés en profondeur dans la cavité d'arbres creux qui constituent l'habitat du Pique-prune. Ils sont protégés individuellement par un enduit de terreau très souple [NATURA 2000a]. Les larves éclosent après une période d'incubation de 14 à 21 jours [TAUZIN, 2005] et commencent à s'alimenter. En fonction de la date de ponte des œufs les larves vont hiverner aux stades L1 ou L2³ [NATURA 2000a]. Pour cela elles entrent en diapause hivernale de façon à pouvoir résister à la congélation⁴ [VERNON ET AL, 1997] et reprennent ensuite leurs activités au printemps. A la fin du deuxième été, la larve, en stade L3, va se construire une coque nymphale⁵ pour y passer l'hiver et s'y nymphoser au printemps. Les adultes vont ensuite apparaître entre fin mai et début septembre en

¹ Insecte qui dépend pendant au moins une partie de son cycle biologique du bois mort ou dépérissant ainsi que des organismes associés [VIGNON, 2006].

² Cette odeur est due à une phéromone (le γ -decalactone), produite par les mâles pour attirer les femelles [LARSON, HEDIN, SVENSSON, TOLASCH ET FANCKE, 2002]

³ L1 et L2 signifient premier ou deuxième stade larvaire. On peut préciser ici que toutes les cétoïnes présentent des larves de type mélonthoïde qui passent par trois stades larvaires séparés par des mues.

⁴ Avant d'entrer en diapause hivernale, les larves deviennent tolérantes à la congélation et acceptent la formation de glace dans leurs tissus et leur hémocèle, alors que leur point de surfusion moyen est stabilisé autour de -5 °C. Cependant des tests montrent que les larves congelées ne supportent pas une température de refroidissement au-delà de -12 °C.

⁵ Cette coque est formée par une agglomération de bois et d'humus liée par des sécrétions larvaires correspondant à un mélange de matières fécales et de sécrétions buccales.

fonction des régions mais ils sont le plus souvent observés au mois de juillet [NATURA 2000a]. *Osmoderma eremita* reste la plus grande partie de sa vie imaginaire dans la cavité où a eu lieu son développement larvaire. Les résultats d'études indiquent qu'une faible proportion d'individus quitte la cavité natale pour en trouver une nouvelle favorable au développement de leurs larves [HEDIN ET RANIUS, 2002]. Elle présente une activité crépusculaire et nocturne principalement mais peut parfois être aperçue lors de chaudes journées d'été [NATURA 2000a], comme par exemple en Aout 2009 sur le site des zones humides du Lac d'Uzein (*Grancher com. pers.*). Les adultes ont une durée de vie courte⁶ [LUCÉ, 1995] et les mâles recherchent dès leur émergence les femelles les plus proches pour s'accoupler.

Osmoderma eremita fréquente les vieux arbres creux [PRUNIER, 1999] et est spécialiste des cavités à terreau des arbres d'essences feuillues [VIGNON, 2004]. Elle va apparemment, selon les découvertes effectuées jusqu'à présent, préférer les arbres encore vivants aux arbres morts [RANIUS ET AL, 2005]. Ce milieu spécifique ne cesse de se restreindre du fait des politiques de gestion du territoire appliquées en Europe. Sa niche écologique si particulière en fait ainsi l'une des espèces de



Figure 2: Cavité à *Osmoderma*

coléoptères les plus menacées en Europe [NATURA 2000a]. Elle possède selon l'IUCN⁷ un statut d'espèce vulnérable dans le monde et d'espèce en danger en France [NATURA 2000a]. Elle bénéficie ainsi pour sa sauvegarde de différents statuts de protection. Elle est inscrite aux annexes II et IV⁸ de la directive habitat⁹, à l'annexe II de la convention de Berne et jouit également d'une protection nationale depuis 1993 (arrêté du 22.07.1993, JORF¹⁰ du 24.09.1993), renforcée en 2007 par l'arrêté du 23 avril publié au JORF du 6 mai 2007. Son statut d'espèce prioritaire tient en partie du fait de ses

⁶ Des élevages en captivité montrent que les mâles ont une durée de vie de 10 à 20 jours et que celle des femelles est d'en moyenne 102 jours [TAUZIN, 2005]

⁷ Union Internationale pour la Conservation de la Nature ; actuelle Union Mondiale pour la nature

⁸ L'annexe II signifie que la conservation de l'espèce passe par la désignation de zones spéciales de conservation et l'annexe IV lui donne un statut d'espèce strictement protégée.

⁹ La directive habitat a pour objet d'assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

¹⁰ Journal Officiel de la République Française.

caractéristiques morphologiques (plus grande cétoine française) mais surtout de sa « caractéristique [écologique] d'être un bio-indicateur de la qualité des milieux naturels. On estime en effet, que de 700 à 1 000 espèces sont associées à l'habitat du Pique-prune. On voit donc tout l'intérêt de sa conservation qui conduit à préserver un cortège biologique aussi important [PRUNIER, 2000]. »

B. Méthode de prospection mise en place

La méthode de recherche de cette espèce mise en place sur le site a été conditionnée par sa biologie. En effet, cette espèce fréquentant les cavités de feuillus présentant un gros volume de terreau, c'est cet habitat qui a été recherché sur le site pendant les phases de terrain. Ainsi les vieux boisements de chênes ont été recherchés, puis explorés pour repérer les individus présentant des cavités. Ensuite les cavités explorables ont été fouillées.

Pour l'Osmoderme, il est recherché soit la présence de l'individu adulte dans la cavité soit des restes caractéristiques d'imago (pronotum, élytre...) dans la cavité ou dans la couche superficielle (5 à 10 cm) du terreau.

C. Résultats des prospections terrain

Les résultats sont synthétisés sur la carte page suivante.

CARTE 1

Comme première constatation, on peut assurer que l'espèce est présente sur le site Natura 2000. Deux foyers de populations ont, en effet, été révélés par les prospections terrain. Pour les deux stations ce sont des restes d'imago qui attestent la présence de l'espèce. Un pronotum pour la station à l'ouest du site (Station 1) et un pronotum et un élytre pour la station à l'est (Station 2). La station 2 a aussi permis la découverte du grand Bupreste du chêne : ***Eurythyrea quercus* (Herbst, 1784)**. Cette espèce très rare en France qui se développe dans les gros troncs des chênes est bioindicatrice de niveau 5 sur la liste Brustel et déterminante ZNIEFF pour l'Aquitaine.

Ajouté à cela sept zones favorables à l'Osmoderme ont été relevées puis cartographiées sur le site (Zones 1 à 7 d'ouest en est) :

- ⇒ **Zone 1** : présence de quelques gros arbres à cavités. La prospection de celles-ci n'a pas permis de révéler la présence d'Osmoderme mais le milieu reste favorable.
- ⇒ **Zone 2** : Nombreux chênes à cavités, la plupart inaccessibles. *Osmoderma* n'a pas été contactée mais elle est très certainement présente sur cette zone.
- ⇒ **Zone 3** : Quelques chênes à cavités isolés présents dans cette zone. Les cavités explorées n'ont pas révélé la présence de l'espèce. A noter cependant, la capture de ***Triphyllus bicolor* (Fabricius ,1777)** (Coleoptera Mycetophagidae) sur un vieux champignon lignicole. Cette espèce assez courante en 64 dans les vieilles chênaies et même en montagne, est quasi systématique sur les fistulines hépatiques (*Van Meer com. pers.*). Elle reste pourtant une espèce bioindicatrice de la qualité des forêts (niveau 5 de la liste Brustel) et déterminante ZNIEFF pour l'Aquitaine. C'est donc une donnée intéressante pour le site.
- ⇒ **Zone 4** : Présence d'un alignement de gros chênes à cavité en bord de route. Les cavités explorées n'ont pas permis de découvrir l'espèce recherchée mais le milieu semble très favorable. Présence sur cette zone de *Velleius dilatatus* (Fabricius 1787) un coléoptère Staphylinidae commensal de *Vespa crabro* (Linnaeus, 1758) et bioindicateur des forêts âgées. De même, sur cette zone ***Lucanus cervus* (Linnaeus, 1758)** est présent. Cela constitue ainsi une nouvelle espèce Brustel (niveau 3) et une troisième espèce déterminante ZNIEFF Aquitaine pour le site Natura 2000.

- ⇒ **Zone 5.** Cette zone située à coté de l'un des deux foyers d'*Osmoderme* du site présente un bon potentiel en habitats pour cette espèce. Cependant les cavités explorées n'ont pas montré de signes d'*Osmoderma*. L'exploration d'un tronc carié de bouleau a tout de même permis de contacter une quatrième espèce ZNIEFF pour le site : ***Prostomis mandibularis* (Fabricius, 1801)** (Coleoptera Prostomidae). Cette espèce est aussi bioindicatrice de niveau 6 sur la liste Brustel donc déterminante stricte, c'est-à-dire une espèce qui mériterait une protection de son habitat.
- ⇒ **Zone 6 :** Quelques chênes à cavité dont l'exploration s'est révélée infructueuse pour l'*Osmoderme*.
- ⇒ **Zone 7 :** Nombreux chênes à cavités difficilement explorables. Cette zone présente sans-doute la troisième population d'*Osmoderme* du site mais les prospections réalisées n'ont pas révélé sa présence. Espèces associées : ***Lucanus cervus* (Linnaeus, 1758)**, ***Ampedus (Ampedus) nigerrimus*** (Lacordaire in Boisduval & Lacordaire, 1835) (Niveau 4 de la liste Brustel).

Enfin, une zone est marquée « favorable localement », cela signifie que le milieu dans son ensemble est peu favorable pour l'*Osmoderme* à l'exception de quelques arbres de gros diamètres qui ne semblent pas abriter *Osmoderma* au vu de la technique de prospection mise en place pour l'étude.

D. Réflexions sur la répartition et l'avenir de l'*Osmoderme* sur le site

Osmoderma eremita (Scopoli, 1763) présente actuellement au vue des prospections terrain au moins deux populations sur le site. Ces populations et le cortège saproxylique qu'elles soutiennent mériteraient maintenant d'être étudiés de façon plus approfondie afin de voir si ces populations sont viables à long terme et quels sont réellement leurs besoins et l'offre d'habitats potentiels pour les générations futures d'*Osmoderme*.

1. La station 1

Cette station présente de nombreux arbres « têtards » dont beaucoup sont dans un stade mature et donc hôtes possibles pour l'*Osmoderme*. La population de cette station, ne semble ainsi pas menacée à court terme. Cependant, le principal problème est, pour les espèces occupant comme *Osmoderma* le dernier stade du milieu forestier, la continuité temporelle et spatiale de l'habitat. Or,

cette continuité de l'habitat semble à terme compromise sur cette station en raison d'un problème d'hétérogénéité des classes d'âge ; la zone présente, en effet, beaucoup d'arbres matures, mais peu d'individus des classes d'âge précédentes. Pour préserver cette population à long terme, il faudrait, maintenant, comme cela est préconisé pour cette espèce, procéder à une étude locale complémentaire qui consisterait à :

- Réaliser une cartographie locale de la zone qui indiquerait les arbres propices au développement de cette espèce, les arbres présentant l'espèce dans leurs cavités et l'état général de ces arbres ;
- Evaluer la proportion des différentes classes d'âge de chênes présentes en mesurant les diamètres des troncs

Tout cela nous permettrait d'avoir une idée de l'état de la population mais aussi du point prioritaire dans la préservation de l'Osmoderme : la continuité spatio-temporelle de son habitat.

Ensuite, en fonction de ces résultats, différentes actions seront à prévoir :

- ⇒ Plantation de sujets jeunes de chênes ;
- ⇒ Taille en têtard de certains arbres pour favoriser la formation de cavités ;
- ⇒ Soutien et consolidation de certaines cavités existantes ;
- ⇒ Taille sur certains arbres matures présentant des cavités si pour ceux-ci, un spécialiste juge que le houppier est trop développé et présente le risque d'éventration du fût.
- ⇒ Aménagement d'habitats artificiels si les mesures précédentes ne suffisent pas à restaurer la continuité temporelle ; c'est-à-dire développement de cavités favorables avant que les cavités actuelles ne disparaissent.

La formation des arbres têtards résulte de tailles successives et régulières pratiquées sur les arbres [Vignon, 2006]. La taille d'un arbre en "têtard" s'effectue plusieurs années après la plantation, quand le diamètre atteint environ 5 cm. L'étêtage est réalisé à la hauteur voulue. La coupe doit être bien nette pour que la reprise se fasse bien en couronne autour de la section. Il est également nécessaire d'élaguer complètement le sujet pour éviter qu'il ne parte en "buisson". Cette opération pourra se répéter les premières années si une repousse de gourmands se fait sur le corps de l'arbre. Les autres étêtages pourront se faire tous les 3 à 4 ans dans les premières rotations pour bien former la "tête". Après la formation de la "tête", l'entretien d'un arbre têtard est réalisé tous les 8 à 12 ans. Comme pour toute taille sévère d'un arbre, l'exploitation du têtard devra se faire entre la mi-novembre et la mi-mars, quand la sève et les réserves sont descendues dans les racines sinon, il y a un risque de compromettre la reprise des branches. Il est important de couper les branches au-dessus du bourrelet cicatriciel pour éviter toute fragilisation de l'arbre et l'apparition de maladies liées à la colonisation par les parasites. Il est aussi nécessaire de laisser un petit "chicot" à la base des tiges pour faciliter la reprise des "bourgeons dormants" [PNRBSN, 2005].

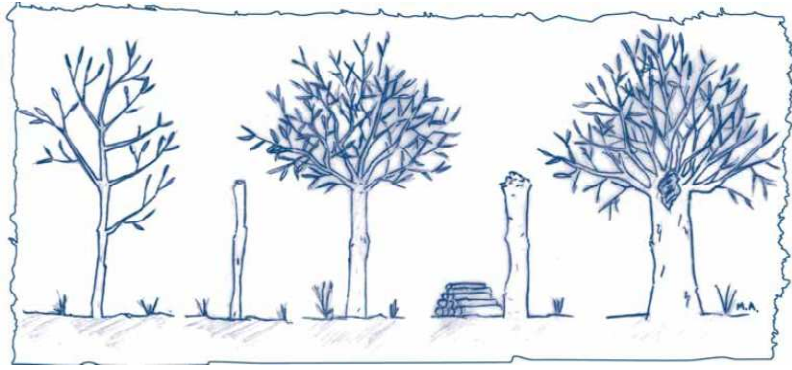


Figure 3 : Schéma représentant la formation et l'entretien d'un arbre têtard (PNRBSN, 2005)

2. La station 2

Cette station présente peu d'arbres favorables mais elle est située près de la zone 5 qui présente de nombreux sujets de chênes matures. Un suivi de la population d'Osmoderme ne semble pas nécessaire sur cette zone. La

préservation de l'arbre hôte est des chênes environnants s'impose toutefois.

3. Les zones favorable et le reste du site

Pour le reste du site la priorité pour cette espèce est la préservation de ses habitats potentiels. Ainsi il faudrait essayer de maintenir la plus grande diversité possible des types de bois et des niveaux de dégradation pouvant exister. Par ailleurs, l'accent doit être mis sur l'augmentation de la quantité d'habitats colonisables. Pour cela on peut préconiser :

- Le maintien en place des vieux chênes ;
- La mise en place de taille en têtards de certains arbres ;
- Une sensibilisation des propriétaires privés ;
- Un travail sur l'étude des connexions existantes entre les différentes zones.

Partie II .*Cerambyx cerdo* (Linnaeus, 1758)

A. Présentation de l'espèce

Cerambyx cerdo (Linnaeus, 1758) nommé communément le Grand Capricorne est un coléoptère de la famille des Cerambycidae. Il est largement répandu en Europe centrale et méridionale, en Afrique du Nord, dans le Caucase, en Asie mineure et jusqu'à l'Iran septentrional. Pour la France c'est une espèce considérée comme assez commune dans le centre et le sud, voire très commune dans certains départements du sud, et dont l'abondance diminue progressivement en remontant vers le nord du pays [Villiers, 1978]. Sa taille de 24 à 53 millimètres en fait l'une des plus grandes espèces de Cerambycidae Français. Son cycle de développement se réalise sur 3 ans. Les œufs sont déposés isolément dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres pendant la période de ponte qui va de juin à début septembre en fonction des régions. Les larves éclosent rapidement et vont vivre 31 mois avant la nymphose. La première année les larves restent dans la zone corticale puis s'enfoncent dans le bois où elles creusent des galeries sinueuses les deux autres années de leur développement. A la fin du dernier stade larvaire, la larve construit une galerie ouverte vers l'extérieur pour permettre sa sortie quand elle sera dans sa vie imaginale. La loge nymphale rattachée à cette galerie est obturée avec une calotte calcaire. La nymphose se déroule à la fin de l'été ou en automne et dure cinq à six semaines. Les adultes restent ensuite à l'abri dans leurs loges nymphales pour émerger à partir du mois de mai suivant, en fonction des conditions climatiques [NATURA 2000b]. La larve, xylophage, se développe surtout sur *Quercus ssp* mais également sur *Betula*, *Castanea*, *Carpinus*, *Crataegus*, *Fraxinus*, *Juglans*, *Prunus*..... Les adultes sont arboricoles, xylophages et lignicoles, xylophages et polliniphages [ALLEMANT & AL, 2009]. Au niveau du département des Pyrénées-Atlantiques cette espèce est bien présente et, se rencontre surtout à partir de fin juin et pendant le mois de juillet. Elle possède cependant, selon l'IUCN un statut d'espèce vulnérable dans le monde [NATURA 2000b], et elle bénéficie ainsi pour sa sauvegarde de différents statuts de protection. Elle est inscrite aux annexes II et IV de la directive habitat à l'annexe II de la convention de Berne et jouit également d'une protection nationale depuis 1993 (arrêté du 22.07.1993, JORF du 24.09.1993), renforcée en 2007 par l'arrêté du 23 avril publié au JORF du 6 mai 2007.

B. Méthode de prospection mise en place

Les méthodes de prospections mise en place pour cette espèce au cours de l'étude sont les suivantes :

- Recherche d'individus ou restes d'individus sur les chênes de diamètre supérieur à 30 centimètres ;
- Recherche des trous de sortie caractéristiques sur les chênes.

C. Résultats des prospections terrain

Les résultats présentés sur la cartographie page suivante montrent que l'espèce est bien présente sur le site. On la retrouve au niveau de toutes les zones basses présentant des peuplements denses de chênes et même sur des chênes isolés. La recherche de cette espèce à également permis de découvrir, au niveau de la zone de présence de l'espèce dans la petite zone Natura 2000, deux exemplaires de *Teredus cylindricus* (Olivier, 1790) considéré comme une espèce relique rare et sporadique [DAJOZ, 1977]. Cette espèce, prédatrice de petits saproxyliques est un bioindicateur de niveau 6 sur la liste Brustel et déterminante ZNIEFF pour l'Aquitaine.

CARTE 2

D. Réflexions sur la répartition et l'avenir du Grand Capricorne sur le site

Cerambyx cerdo (Linnaeus, 1758) est bien présent sur le site, avec des populations qui semblent bien préservées. A ce jour, l'habitat de cette espèce sur le site est en bon état avec la présence d'une hétérogénéité de classes d'âge du peuplement de chênes suffisante pour permettre le maintien du Cerdo sur le long terme. Cette espèce ne constitue donc pas l'une des priorités en termes de coléoptères pour le site Natura 2000. Cependant, afin de renforcer ces populations, l'on peut proposer les mesures de gestion suivantes :

- ⇒ Maintient des vieux chênes sénescents sur l'ensemble du site Natura 2000. Cette mesure est nécessaire pour préserver cette espèce mais également bénéfique pour tout le cortège saproxylique associé à cet habitat.

- ⇒ Sensibiliser les propriétaires fonciers car la présence du Grand Capricorne a été souvent révélée sur des arbres isolés sur des propriétés privées du site. Hors, les arbres abritant cette espèce peuvent paraître malades pour ces personnes et abattus ou bien les imagos de *Cerambyx cerdo* peuvent être détruits.

Partie III. *Rosalia alpina* (Linnaeus, 1758)

A. Présentation de l'espèce

Rosalia alpina (Linnaeus, 1758) : notre Rosalie des alpes est sans doute l'un des plus beaux Cerambycidae français. Cette espèce a une répartition géographique assez large ; elle est présente en Europe centrale et méridionale, en Crimée, au Caucase, en Transcaucasie. En France, la Rosalie est relativement commune dans les massifs montagneux dans la zone altitudinale du hêtre. Présente dans les Alpes, le Massif Central et sur tout le massif Pyrénéen, on l'a rencontré aussi en plaine [Villiers, 1978]. Relativement monophage en montagne, où elle se développe essentiellement sur *Fagus* elle va, en plaine, se développer également sur *Salix* et *Fraxinus* mais aussi sur *Alnus*, *Acer*, *Castanea*, *Carpinus* et *Tilia* [Allemand & al, 2009]. La Rosalie au stade larvaire est xylophage et va se nourrir du bois mort des essences citées précédemment. La durée du cycle de développement est de deux à trois ans. Les œufs sont déposés dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres. La biologie de la larve est peu connue, on sait cependant qu'au dernier stade larvaire elle va construire une loge nymphale de forme incurvée, située près de la surface du tronc [NATURA 2000c]. Les adultes émergent vers la fin juin dans notre département et sont actifs au moins jusqu'à la fin du mois de juillet. Ils sont diurnes, arboricoles, xyloétricoles et lignicoles ; xylophages et parfois polliniphages [ALLEMAND & AL, 2009]. Enfin, sans doute en raison de sa taille, de sa couleur et de son ornementation qui font d'elle un emblème, cette espèce bénéficie de différents statuts de protection : selon l'IUCN elle possède un statut d'espèce vulnérable dans le monde et en France [NATURA 2000c]. Elle est inscrite aux annexes II et IV de la directive habitat, à l'annexe II de la convention de Berne et jouit également d'une protection nationale depuis 1993 (arrêté du 22.07.1993, JORF du 24.09.1993), renforcée en 2007 par l'arrêté du 23 avril publié au JORF du 6 mai 2007. Sur le site Natura 2000 du Mondarrain et de l'Artzamendi cette espèce sera donc à rechercher dans les hêtraies présentes.

B. Méthode de prospection mise en place

L'observation de cette espèce sur le terrain est souvent aléatoire et il est actuellement difficile de mettre en place un suivi quantitatif des populations. Les données que l'on peut recueillir sur cette espèce sont exclusivement des données de types présence / absence par l'examen de bois fraîchement coupé [NATURA 2000c]. Les adultes de cette espèce étant diurnes la recherche de ***Rosalia alpina* (Linnaeus, 1758)** s'est donc axée sur l'observation des bois morts dans les hêtraies du site Natura 2000 pendant la période de sortie des imagos, c'est-à-dire de mi-juin à fin-juillet.

Nous aurions bien évidemment, pu mettre en place des systèmes de piégeages par pièges d'interception dans les hêtraies du site mais cette option n'a pas été retenue dans le but de ne pas causer de pertes dans la population et cela au risque de passer à côté de quelques zones de présence de l'espèce.

C. Résultat des prospections terrain

La carte page suivante présente les résultats des prospections terrain. *Rosalia alpina* (Linnaeus, 178) a donc bien été retrouvée sur le site Natura 2000. Ce sont trois foyers de population qui ont été mis en évidence avec la méthode de prospection mise en place.

- ⇒ Le premier autour du sommet du Mondarrain où l'espèce a été révélée par la présence de deux individus le 2 juillet 2011 ;
- ⇒ Le deuxième foyer au sud-ouest où une femelle et deux individus *in copula* ont pu être observés le 2 juillet 2011 ;
- ⇒ Le troisième au sud-est où un individu mâle a été découvert début août.

Les trois zones marquées comme favorables sur la carte sont des zones de hêtraies qui devraient permettre la découverte de l'espèce car elles présentent des hêtres morts sur pied et certains couchés au sol, l'habitat typique de la Rosalie, qui a d'ailleurs permis l'observation des individus sur les trois autres zones. Au vu des résultats des prospections terrains, on ne peut considérer l'espèce présente sur ces zones, mais il paraît à l'inverse difficile de dire que l'espèce y est obligatoirement absente. L'absence constatée tient sans doute plus au côté aléatoire de contact de l'espèce que d'une réalité. C'est pourquoi ces zones devraient, au même titre que les autres, être prises en compte dans les actions futures qu'il faudra mettre en place pour la préservation de la Rosalie sur le site Natura 2000.

A noter par ailleurs que les prospections terrain sur les hêtraies ont permis la découverte de trois espèces déterminantes ZNIEFF :

- ⇒ ***Thymalus limbatus* (Fabricius, 1787)** (Coleoptera Trogositidae) qui se nourrit de polypores poussant sur les arbres
- ⇒ ***Neomida haemorrhoidalis* (Fabricius, 1787)** et ***Bolitophagus reticulatus* (Linnaeus, 1767)** (Coleoptera Tenebrionidae) qui se nourrissent sur les amadouiers poussant sur les hêtres morts.

CARTE 3

D. Réflexions sur la répartition et l'avenir de la Rosalie sur le site

Rosalia alpina (Linnaeus, 1758), si l'on considère les zones de présence et les zones favorables est potentiellement actuellement présente sur l'ensemble des hêtraies du site Natura 2000. De même, le nombre d'exemplaires observés peut laisser penser que les populations réelles sont assez importantes sur le site. Cela constitue donc un résultat intéressant et encourageant pour le peuplement du site Natura 2000.

Les mesures de gestion de l'habitat de cette espèce citées dans la littérature sont :

- ⇒ Essayer de maintenir une bonne répartition des différentes classes d'âge dans les peuplements afin d'assurer le renouvellement du bois mort dans le temps et dans l'espace [NOBLECOURT, 1997] ;
- ⇒ Favoriser la plantation de hêtres et non de résineux qui compromet gravement le maintien de *Rosalia alpina* (Linnaeus, 1758) ;
- ⇒ Eviter les coupes de grandes zones de hêtraies.

Pour la problématique de conservation de l'habitat à l'échelle du site Natura 2000 du Mondarrain et de l'Artzamendi les problèmes de plantation de résineux et de bûcheronnage ne sont pas d'actualité car ces secteurs sont actuellement inexploités. Le principal problème pour l'avenir de la Rosalie sur le site et son maintien à long terme est la désorganisation des classes d'âges du peuplement de hêtres. En effet, la majorité des individus actuellement présents sur le site sont âgés et une partie d'entre eux en sont même au stade de sénescence. Cela est bien pour le développement de populations actuelles de Rosalie car les habitats potentiels sont nombreux mais cela risque de poser un problème à moyen terme pour le maintien de l'espèce.

Ce problème de mauvaise répartition des classes d'âge et d'absence de sujets jeunes et d'âges moyens est sans doute dû à un changement dans les activités sylvo-pastorales il y a quelques décennies. Les populations importantes de Pottocks sur le site et les pressions de pâturage qu'ils font supporter aux jeunes sujets de hêtres empêchent le renouvellement de cette essence et donc à terme le maintien des boisements et donc de la Rosalie sur le site.

Les solutions à envisager sur le site sont donc :

- ⇒ De mettre en défens des espaces de hêtraie pour permettre un renouvellement naturel des hêtres et donc la remise en place des différentes classes d'âges ;

- ⇒ De replanter des sujets de quelques années dans ces zones pour gagner du temps sur la repousse naturelle ;
- ⇒ De créer des zones de mise en défends dans lesquelles seront plantés des hêtres de façon à reconnecter à terme les différentes zones entre elles, notamment la zone autour du pic du Mondarrain qui reste actuellement isolée des autres zones.

Il est important de pouvoir retrouver une bonne distribution des différentes classes d'âges de hêtres sur le site aussi bien dans le temps que sur l'espace du site afin de conserver la population de Rosalie. A terme il pourra aussi être envisagé, si les actions mises en place ne suffisaient pas, d'apporter des habitats de substitution sur les différentes zones du site qui le nécessiteraient, autrement dit des troncs de hêtres morts couchés au sol.

Conclusion et perspectives pour l'entomofaune du site Natura 2000

L'inventaire et l'étude des espèces de Coléoptères de la Directive Habitat sur le site Natura 2000 « massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » dans le cadre du DOCOB Natura 2000 a permis de contacter les deux espèces citées du site et de confirmer la présence de l'Osmoderme.

La distribution de ces trois espèces, sur le site, a également pu être cartographiée et les enjeux de leur préservation évoqués. La population de Grand Capricorne du site se porte bien et se distribue sur l'ensemble du site au niveau des peuplements de chênes. En ce qui concerne l'Osmoderme deux zones de présence de l'espèce ont été mises à jour et les mesures de gestion à mettre en place pour sa préservation ont été listées. Enfin la Rosalie, actuellement présente sur le site semble menacée à terme si les actions évoquées pour sa préservation ne sont pas mises en place.

A noter également que durant cette étude ce sont huit espèces déterminantes ZNIEFF pour l'Aquitaine qui ont été recensées en plus des trois recherchées (Cf. Planche). C'est donc un peuplement saproxylique d'une grande richesse qui est sans doute présent sur le site. Des études complémentaires de certaines zones à l'aide de dispositifs de piégeages spécifiques révéleraient très certainement une entomofaune saproxylique diversifiée et riche de renseignements sur la patrimonialité du site et l'état de ses peuplements arborés.

Liste des espèces ZNIEFF contactées sur le site

1. *Eurythyrea quercus* (Herbst, 1784)
2. *Triphyllus bicolor* (Fabricius, 1777)
3. *Lucanus cervus* (Linnaeus, 1758)
4. *Prostomis mandibularis* (Fabricius, 1801)
5. *Teredus cylindricus* (Olivier, 1790)
6. *Thymalus limbatus* (Fabricius, 1787)
7. *Neomida haemorrhoidalis* (Fabricius, 1787)
8. *Bolitophagus reticulatus* (Linnaeus, 1767)

Planche de photographies des espèces déterminantes ZNIEFF Aquitaine contactées pendant cette étude.

Eurythyrea quercus (Herbst, 1784)

Triphyllus bicolor (Fabricius, 1777)

Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)

Prostomis mandibularis (Fabricius, 1801)

Teredus cylindricus (Olivier, 1790)

Thymalus limbatus (Fabricius, 1787)

Neomida haemorrhoidalis (Fabricius, 1787)

Bolitophagus reticulatus (Linnaeus, 1767)



Eurythyrea quercus



Prostomis mandibularis



Neomida haemorrhoidalis



Triphyllus bicolor



Teredus cylindricus



Bolitophagus reticulatus



Lucanus cervus



Thymalus limbatus

Bibliographie

ALLEMAND R., DALMON J., PUIPIER R., ROZIER Y., MARENGO V., 2009. – *Coléoptères de Rhône-Alpes, Cérambycides*. Musée des Confluences, Lyon : 352 p.

DAJOZ, R. 1977. - *Coléoptères Colydiidae et Anomatidae paléarctiques*. Faunes de l'Europe et du Bassin Méditerranéen. Paris : Masson, 280p.

HEDIN, J., RANIUS, T. 2002. - *Using radio telemetry to study dispersal of the beetle *Osmoderma eremita*, an inhabitant of tree hollows*. Computers and Electronics in Agriculture, N°35 (2002) p. 171-180

LARSSON, M., HEDI N, J., SVENSSON, G., TOLASCH, T. AND FANCKE, W. 2002. Characteristic odour of *Osmoderma eremita* identified as a male-released pheromone. Journal of chemical Ecology, vol. 29,32. p. 575-587

LUCE, J.M. 1995. - *Ecologie des cétoines microcarvernicoles de la forêt de Fontainebleau : niches écologiques, relations interspécifiques et condition de conservation des populations*. Thèse MNHN Paris, 166p

NATURA 2000a. Cahier habitats Tome 7. *Osmoderma eremita* (Scopoli, 1763) ; Le Pique-prune, le Bardot. Fiche habitat n°1084. 3p.

Natura 2000b. Cahier habitats Tome 7. *Cerambyx cerdo* (Linnaeus, 1758) ; Le Grand Capricorne. Fiche habitat n°1088. 3p.

Natura 2000c. Cahier habitats Tome 7. *Rosalia alpina* (Linnaeus, 1758) ; la Rosalie des alpes. Fiche habitat n°1087*. 2p.

NOBLECOURT, T. 1997. - Recommandations sylvicoles pour la conservation de *Rosalia alpina* (Insecta, Coleoptera Cerambycidae) dans le parc national des Cévennes. ONF Languedoc-Roussillon, service départemental de l'Aude, division de Quillan.

PAULIAN, R ET BARAUD, J. 1982. – *Faune des coléoptères de France. Lucanoidea et Scarabaeoidea*. Ed Lechevalier. Paris. 477p

PNRBSN, 2005. Entretien et réhabiliter les arbres taillés en têtards. Collection : Les fiches techniques du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

PRUNIER, D. 1999. *Pour qui se prend « Pique-prune »*. article publié par Les amis du bois de Verrières – le 8 septembre 1999

PRUNIER, D. 2000. *Le Pique-prune recycleur de la forêt*. Combat-Nature, Vol N° 129 Mai 2000, p. 18

RANIUS, T et al. 2005. *Osmoderma eremita* (Coleoptera, Scarabaeidae, Cetoniinae) in Europe. Animal Biodiversity and Conservation, 28 (1) p. 1-44

TAUZIN, P. 2005. - *Ethology and distribution of the "Hermit beetle" in France (Coleoptera, Cetoniidae, Trichiinae, Osmodermatini)*. CETONIIMANIA, Vol N°4 Décembre 2005. p. 131-153

VERNON, P., VANNIER, G. ET LUCE, J.M. 1997. - *Diminution de la capacité de surfusion au cours de l'embryogénèse et du développement larvaire chez un coléoptère*. Elsevier : Paris. 8p

VIGNON, V. 2004. - *Le rôle des habitats de substitution (bocage, parcs, arbres d'alignement) pour la survie des espèces cavicoles et saproxiliques – Implications et synergie avec la conservation en milieu forestier*. Dans, Bois mort et à cavités : Une clé pour des forêts vivantes. Ed Tec & Doc. Paris. p. 293-300

VIGNON, V. 2006. *Les trognes : un habitat de substitution remarquable pour les coléoptères saproxiliques*. Premier colloque européen sur les trognes. Vendôme, 26, 27 et 28 octobre 2006. 5p

VILLIERS A., 1978 – *Cerambycidae, Faune des Coléoptères de France, I. – Encyclopédie entomologique XLII*. Paris, Lechevalier, 611 p

**NOTES SUR LES MOLLUSQUES DU SITE NATURA 2000 FR7200759
MASSIF DU MONDARRAIN ET DE L'ARTZAMENDI
(PYRENEES-ATLANTIQUES)**



Alain Bertrand, Etude et Conservation des Mollusques continentaux, Abéla, 09320 Bousсенac - février 2012

Cette note synthétise les observations réalisées sur les mollusques du site Natura 2000 du Mondarrain.

La consultation de la bibliographie n'a pas permis de noter d'information sur la malacofaune du site Natura 2000 ; de même les quelques observations inédites personnelles ne concernent que la basse vallée du Laxia et les abords de la Nive dans le secteur du Pas de Roland notamment.

Les recherches ont été menées au cours de quatre journées en 2011 (juin et décembre) et une journée en janvier 2012. Elles ont été menées à vue et par prélèvement d'échantillons de sol et litière pour les petites espèces.

Les prospections ont portées en priorité sur *Elona quimperiana* (Férussac, 1821), espèce figurant dans l'annexe II de la Directive Habitats faune flore. Les espèces protégées (Arrêté ministériel de 2007) ; au moins 5 espèces protégées au niveau français sont susceptibles d'être présentes sur le site : *Alzoniella elliptica*, *Cryptazeca monodonta* (Folin et Bérillon, 1877), *Cryptazeca subcylindrica* (Folin et Bérillon, 1877), *Laminifera paulii* (Mabille, 1865) et *Trissexodon constrictus* (Boubée, 1836).

Les prospections ont été menées en priorité sur les milieux boisés, les berges de cours d'eau, les ravins humides auxquels sont souvent associées les espèces d'intérêt patrimonial. Des sondages ont été menés sur d'autres habitats comme les landes et les zones humides.

Quarante espèces au moins ont été notées. La liste est reprise ci-dessous. Des recherches complémentaires sont susceptibles de montrer la présence d'autres espèces.

Une espèce, *Elona quimperiana* figure dans l'annexe II de la Directive habitats. Trois, *Elona quimperiana*, *Laminifera paulii* et *Trissexodon constrictus* sont protégées au niveau national (Arrêté ministériel du 23 avril 2007).

Le genre *Alzoniella* compte plusieurs espèces au Pays-Basque dont *Alzoniella elliptica* (Paladilhe, 1874) ; toutes sont endémiques ou micro endémiques dans l'état actuel des connaissances. Ce sont des espèces aquatiques liées aux sources. Une espèce a été observée mais n'a pas été étudiée en détail. *Alzoniella elliptica* figure dans la liste des espèces protégées sous le nom de *Litthabitella elliptica* (Paladilhe, 1874).



Alzoniella sp.

Elona quimperiana est une espèce qui fréquente de nombreux types milieux y compris des milieux d'origine anthropique parfois même très perturbés comme des dépôt d'ordure. Elle possède une aire de répartition en deux aires disjointes, la première nord Ibérique (de la Galice au Pays-Basque) la seconde en Bretagne.

Sur le site elle est présente dans de petits espaces boisés en bordure de cours d'eau qui ne sont pas menacés.

En l'état actuel des connaissances, elle ne semble pas nécessiter de mesure de gestion conservation de ses habitats. Pour cette espèce, on peut considérer que l'état de conservation de ses habitats est bon.

Laminifera paulii est une espèce qui peuple les zones ± boisées fraîches et humides où elle vit sur les troncs d'arbres morts ou vivants ; elle est présente indifféremment sur substrat alcalin ou acide.

Trissexodon constrictus est également une espèce des milieux plus ou moins boisés, frais et humides. Elle marque une très nette préférence pour les substrat alcalins.

Aucune de ces deux espèces de semble nécessiter de mesures de gestion conservation de leurs habitats.

Pour ces trois espèces, en l'absence de données antérieures il n'existe aucun éléments pour retracer l'évolution des populations et les moyens mis en œuvre dans le cadre de cette étude ne permettent de disposer d'éléments sur l'importance des populations présentent.

En terme de gestion des habitats et des populations le maintien des boisements et des linéaires arborés sera susceptible de maintenir de contribuer à leur conservation.

Les *Alzoniella* sont associées aux sources permanentes où elles sont présentes essentiellement à l'extérieur mais également dans la partie aquatique souterraine. On ne connaît que très peu de chose sur la biologie et l'écologie des espèces de ce genre. On ignore tout de leur sensibilité aux polluants.

Les captages d'eau des sources sont susceptibles d'entraîner la disparition de populations lorsque n'est pas prévu un débit réservé minimum. Ce type de mesure n'est pas prévu par la loi, contrairement aux prélèvement d'eau dans les cours d'eau.

Ce type de mesure pourrait être envisagé dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

Un inventaire complémentaire permettant de déterminer la ou les espèces présentes sur le site ainsi que l'importance des populations pourrait être mené avec en préalable un inventaire des sources.

Dans l'état actuel des connaissances, les landes et les zones humides ne semblent pas présenter d'enjeux réels pour les mollusques. Toutefois, des recherches complémentaires restent indispensables pour évaluer ces enjeux.

Liste des espèces notées sur le site

1. *Cochlostoma obscurum laburdense* (DE FOLIN et BÉRILLON 1877)
2. *Platyla cryptomena* (DE FOLIN et BÉRILLON 1877)
3. *Alzoniella* sp
4. *Galba truncatula* (O.F. MÜLLER 1774)
5. *Carychium tridentatum* (RISSO 1826)
6. *Cochlicopa cf. lubrica* (O.F. MÜLLER 1774)
7. *Azece goodalli* (A. FÉRUSSAC 1821)
8. *Lauria cylindracea* (DA COSTA 1778)
9. *Vallonia costata* (O.F. MÜLLER 1774)
10. *Acanthinula aculeata* (O.F. MÜLLER 1774)
11. *Vertigo pygmaea* (DRAPARNAUD 1801)
12. *Merdigera obscura* (O.F. MÜLLER 1774)
13. *Neniatlanta pauli* (J. MABILLE 1865)
14. *Cochlodina laminata* (MONTAGU 1803)
15. *Macrogastra rolphii* (TURTON 1826)
16. *Clausilia bidentata* (STRÖM 1765)
17. *Testacella haliotidea* DRAPARNAUD 1801
18. *Punctum pygmaeum* (DRAPARNAUD 1801)
19. *Vitrea contracta* (WESTERLUND 1871)
20. *Euconulus* sp.
21. *Oxychilus cellarius* (O.F. MÜLLER 1774)
22. *Oxychilus draparnaudi* (H. BECK 1837)
23. *Oxychilus navarricus* (BOURGUIGNAT 1870)
24. *Aegopinella pura* (ALDER 1830)
25. *Retinella incerta* (DRAPARNAUD 1805)
26. *Nesovitrea hammonis* (STRÖM 1765)
27. *Vitrina pellucida* (O.F. MÜLLER 1774)
28. *Limax maximus* LINNAEUS 1758
29. *Lehmannia marginata* (O.F. MÜLLER 1774)
30. *Deroceras reticulatum* (O.F. MÜLLER 1774)
31. *Arion lusitanicus* J. MABILLE 1868
32. *Arion cf. subfuscus* (DRAPARNAUD 1805)
33. *Arion cf. hortensis* A. FÉRUSSAC 1819
34. *Arion intermedius* (NORMAND 1852)
35. *Elona quimperiana* (BLAINVILLE 1821)
36. *Trissexodon constrictus* (BOUBÉE 1836)
37. *Trichia hispida* (LINNAEUS 1758)
38. *Hygromia limbata* (DRAPARNAUD 1805)
39. *Cepaea nemoralis* (LINNAEUS 1758)
40. *Cornu aspersum* (O.F. MÜLLER 1774)

Espèces protégées du site

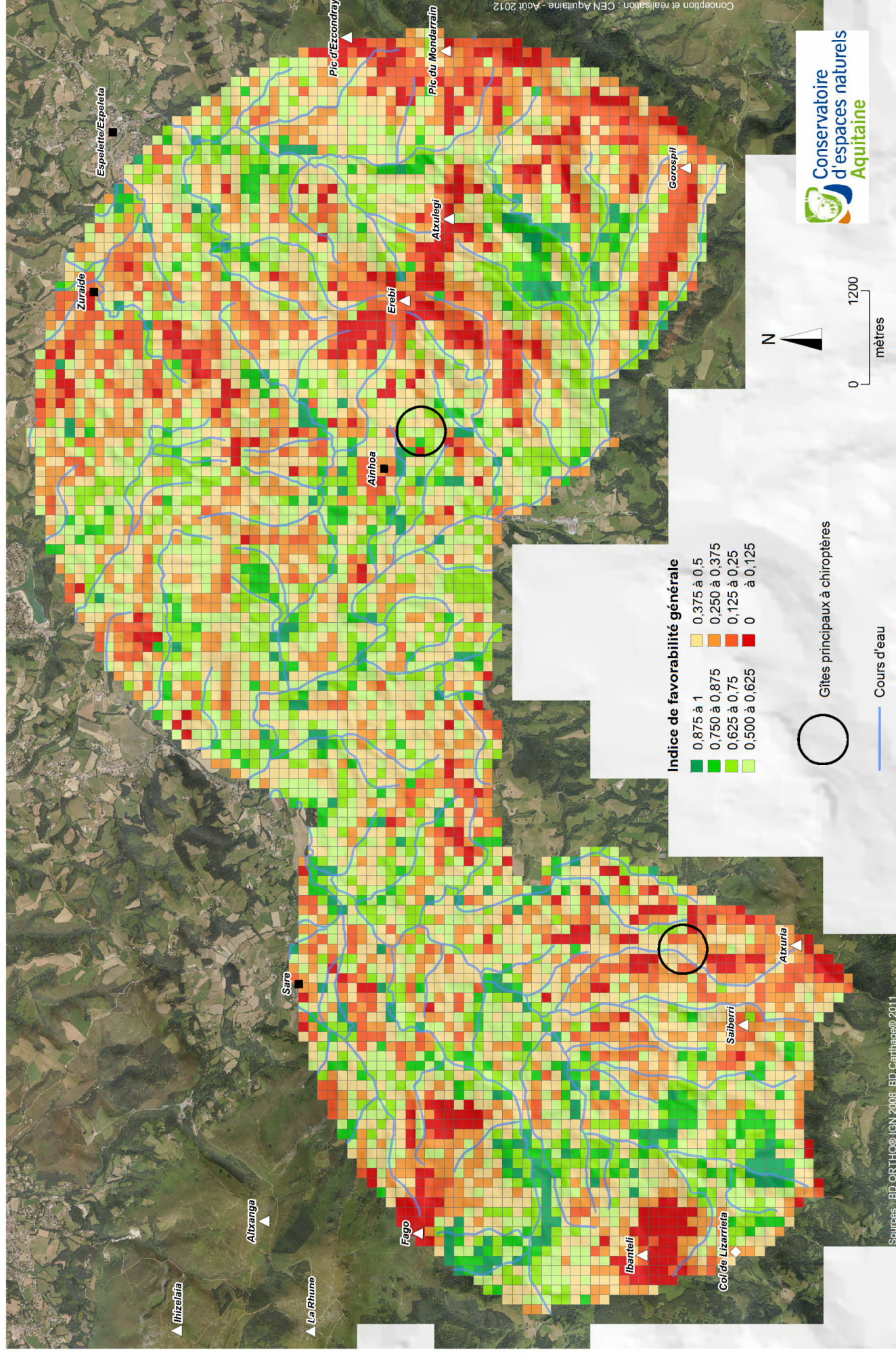


Laminifera paulii juin 2010 environs de la grotte de Sare



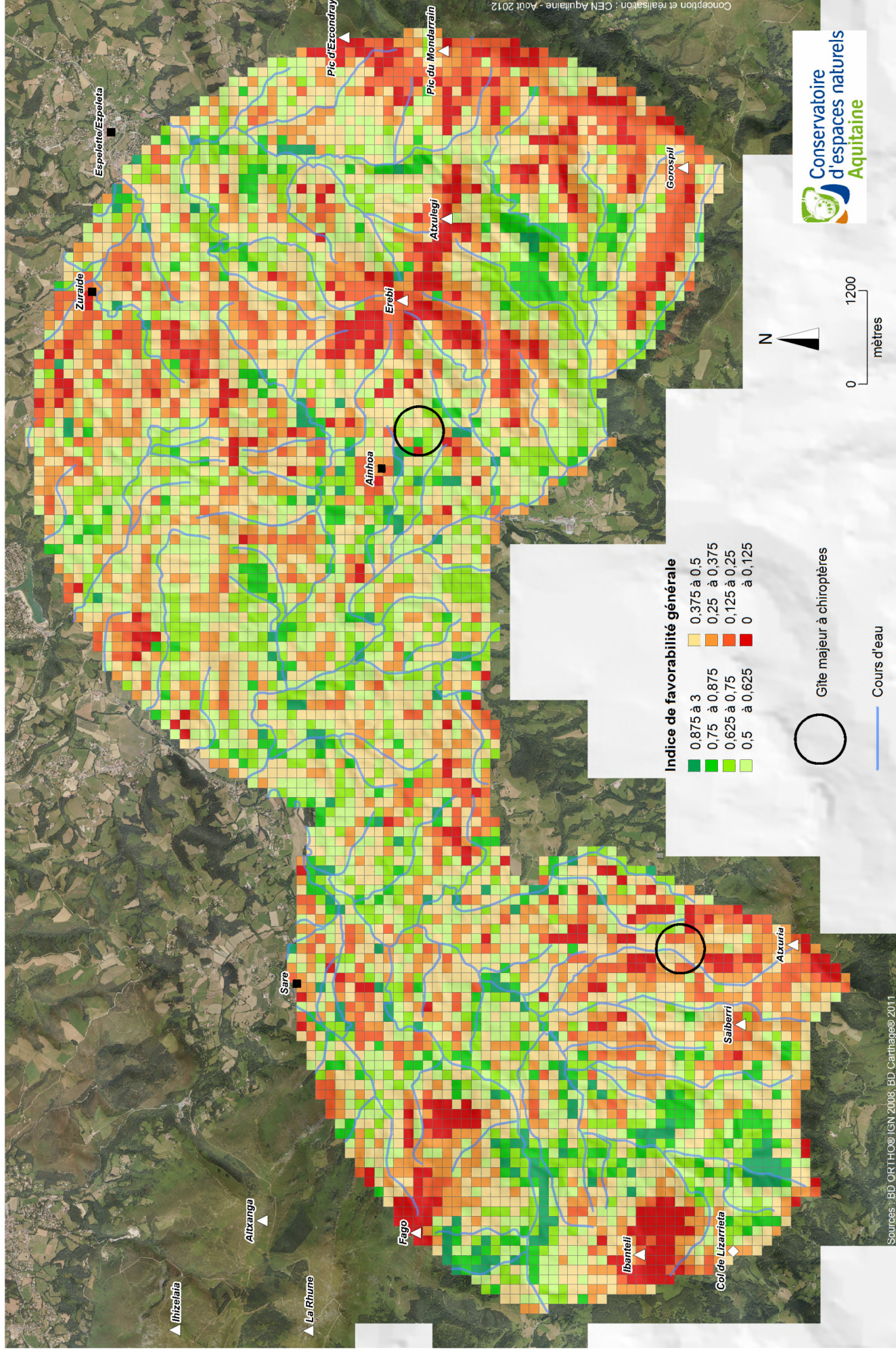
Trissexodon constrictus juin 2010 environs de la grotte de Sare

"Favorabilité" du territoire pour le Rhinolophe euryale



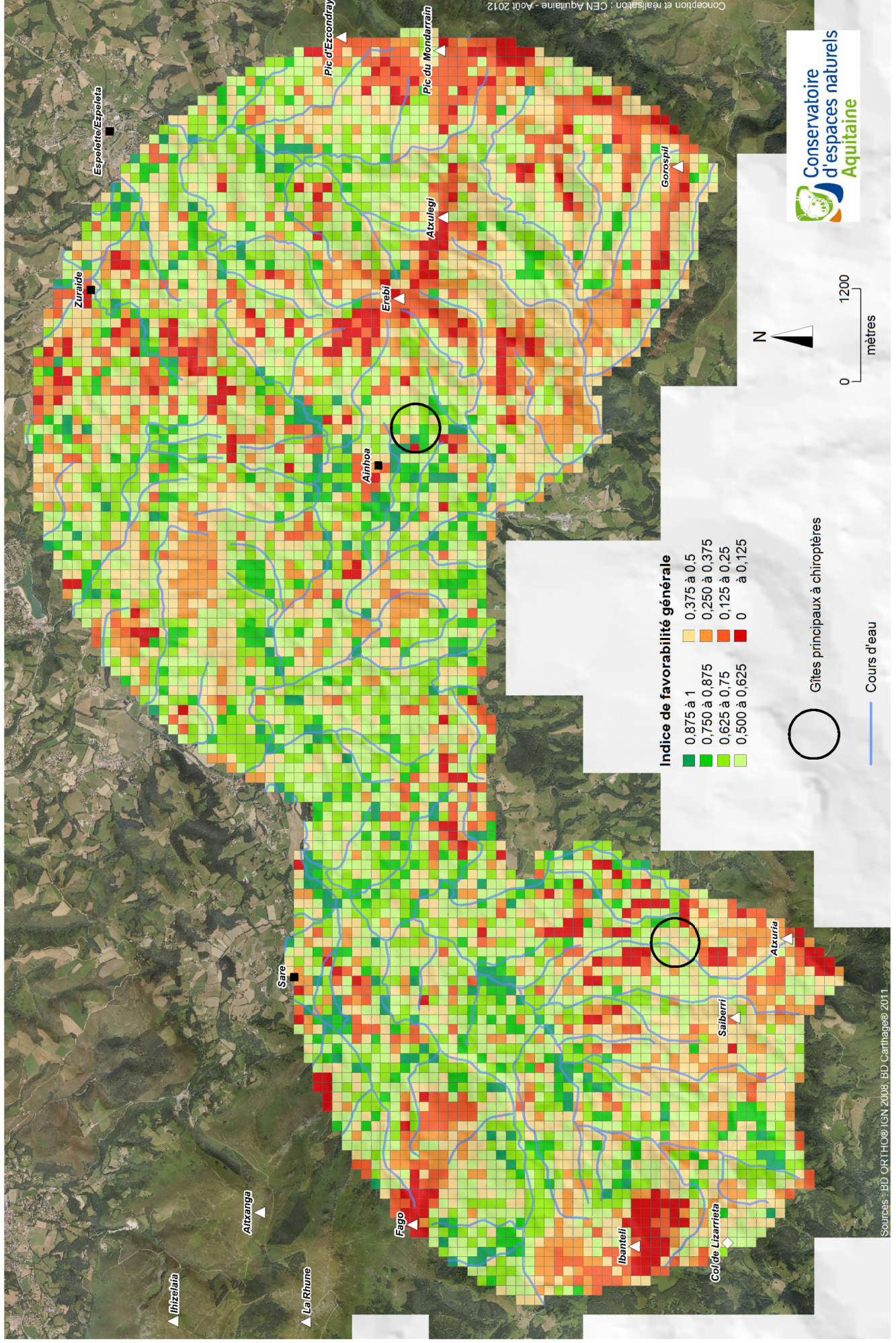
Carte D

"Favorabilité" du territoire pour le Petit rhinolophe

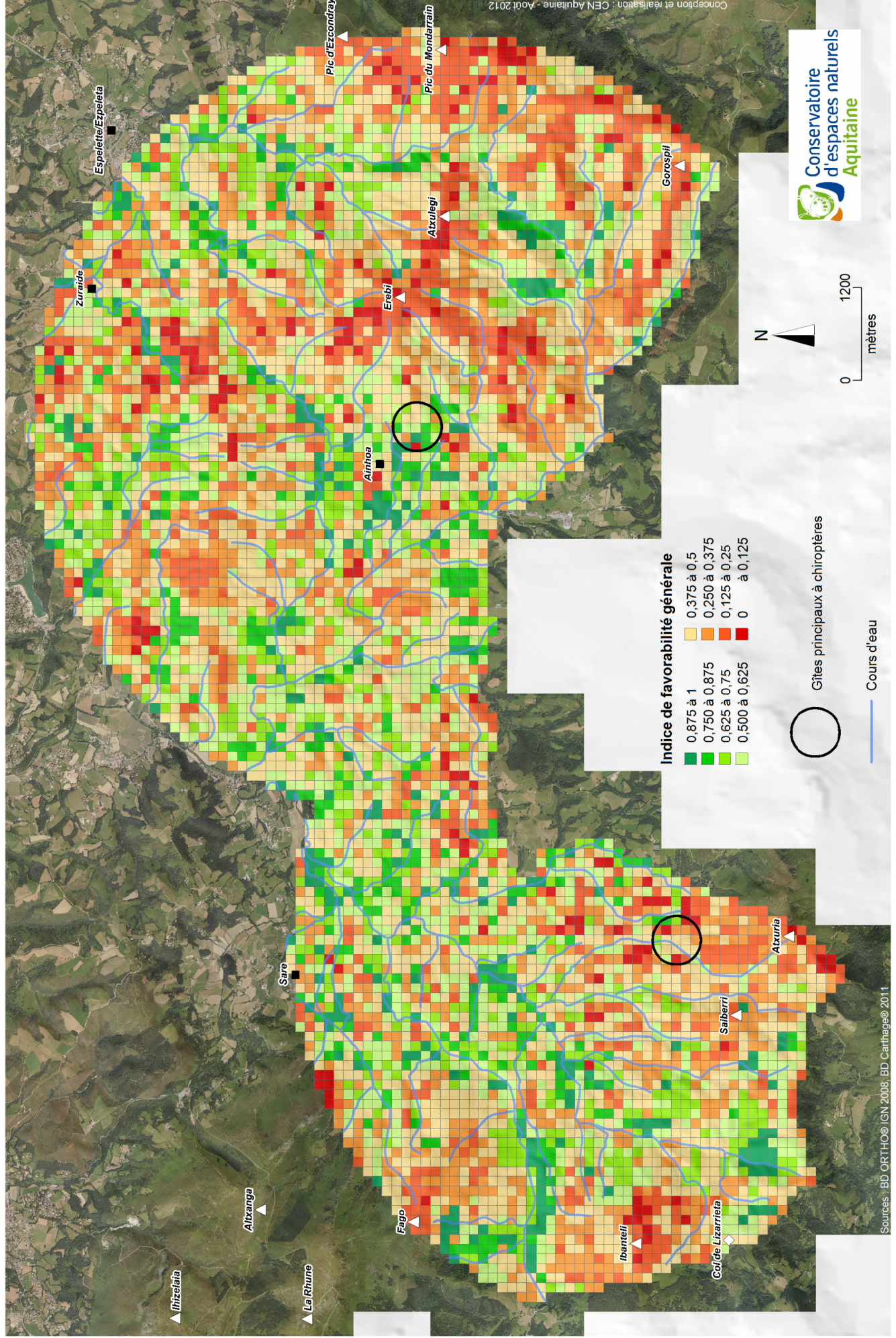


Carte E

"Favorabilité" du territoire pour le Grand rhinolophe



Carte I "Favorabilité" du territoire pour le Murin à oreilles échancrées



ANNEXE X : Liste des espèces d'oiseaux présents sur le site Natura 2000 "Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi"

Nom		PN	DO	LRN	LRM	Statut
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	x	I	LC	LC	Nicheur
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	x	I	LC	LC	Nicheur
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	x	I	LC	NT	Nicheur
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	x	I	LC	LC	Nicheur
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	x	I	LC	LC	Nicheur
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	x	I	LC	LC	Nicheur
Circàete Jean le Blanc	<i>Circateus gallicus</i>	x	I	LC	LC	Nicheur
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	x	I	LC	LC	Nicheur
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	x	I	VU	NT	Nicheur
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	x	I	LC	LC	Nicheur
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	x	I	LC	LC	Nicheur probable
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	x	I	LC	LC	Nicheur probable
Hibou grand-duc	<i>Bubo bubo</i>	x	I	LC	LC	Nicheur probable
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	x	I			Passage
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	x	II	LC	LC	Nicheur
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	x		LC	LC	Nicheur
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	x		LC	LC	Nicheur
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	x		NT	LC	Nicheur
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	x		NT	LC	Nicheur
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	x		NT	LC	Nicheur
Torcol familier	<i>Jynx torquilla</i>	x		NT	LC	Nicheur
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	x		VU	LC	Nicheur
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	x		VU	LC	Nicheur
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	x		VU	LC	Nicheur
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	x		VU	LC	Nicheur
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	x		VU	LC	Nicheur probable
Pouillot ibérique	<i>Phylloscopus ibericus</i>	x		VU	LC	Nicheur probable

Les statuts de protection à différentes échelles :

PN : Protection Nationale ; DO : Directive Oiseaux (Annexe I ou II) ; LRN : Liste Rouge Nationale ; LRM : Liste Rouge Mondiale.

Pour les listes rouges nationales et mondiales, les modalités sont les suivantes :

CR : espèces en danger critique d'extinction – VU : espèce vulnérable – NT : espèce quasi menacée – LC : espèce présentant une préoccupation mineure

Sources des données : CEN Aquitaine, LPO Aquitaine